Conseil du statut de la femme

Avis

Collection « Femmes et développement des régions »

Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Estrie

Québec

103-03357/

Avis

Collection « Femmes et développement des régions »

Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Estrie

Octobre 2002

Le présent avis a été adopté par les membres du Conseil du statut de la femme lors de l'assemblée du 25 octobre 2002.

Les membres du Conseil étaient alors Diane Lavallée, présidente, Michèle Taïna Audette, Lyse Brunet, Claire Deschênes, Ghyslaine Fleury, Christine Fréchette, Danielle Labrie, Chantal Maillé, Micheline Simard, Carolyn Sharp et Denise Trudeau.

Le Conseil du statut de la femme est un organisme de consultation et d'étude créé en 1973. Il donne son avis sur tout sujet soumis à son analyse relativement à l'égalité et au respect des droits et du statut de la femme. L'assemblée des membres du Conseil est composée de la présidente et de dix femmes provenant des associations féminines, des milieux universitaires, des groupes socio-économiques et des syndicats.

Analyse, rédaction
et coordination
Claire Minguy

Collaboration
Nicole Dorin
Odette Michaud

Soutien technique
Clémence Lemieux

Conseil du statut de la femme
Service des communications
8, rue Cook, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5J7

Téléphone : (418) 643-4326
Téléphone : 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : http://www.csf.gouv.qc.ca
Courrier électronique : publication@csf.gouv.qc.ca

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-40078-X

© Gouvernement du Québec

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source

RÉSUMÉ

Pour réaliser le présent avis, le Conseil du statut de la femme a dressé un portrait statistique de la réalité régionale des femmes, complété par une analyse qualitative. Cet exercice fait ressortir la contribution des femmes au développement de la région de l'Estrie, mais aussi les lacunes de leur insertion. Pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie, le CSF propose cinq cibles d'intervention assorties de 41 recommandations s'adressant à diverses organisations.

L'Estrie regroupe à la fois davantage de jeunes de moins de 25 ans et de personnes de 65 ans et plus. Par conséquent, on y retrouve moins de personnes en âge de faire partie de la population active qu'au Québec. Cependant, dans l'ensemble, les Estriennes en âge de travailler jouissent de conditions d'intégration et de maintien en emploi un peu meilleures que la moyenne des Québécoises. Leur taux d'activité et leur taux d'emploi sont supérieurs à ceux de la moyenne de la main-d'œuvre féminine québécoise et leur taux de chômage est inférieur. Cependant, elles sont nombreuses à temps partiel ce qui explique, du moins en partie, que leur revenu d'emploi soit inférieur à celui des Québécoises.

L'avis du CSF révèle aussi que, selon le recensement de 1996, on compte en Estrie une proportion moins importante de femmes sous le seuil de faible revenu qu'en moyenne chez les Québécoises. Cependant, de 1991 à 1996, la proportion de femmes sous le seuil de faible revenu a augmenté dans la région.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que la moyenne des Québécoises à avoir moins d'une 9e année et, malgré la présence de deux universités sur le territoire, elles sont moins nombreuses que les femmes du Québec à avoir fréquenté l'université.

Dans l'ensemble, l'état de santé des Estriennes est bon. Cependant la région présente des proportions de naissances vivantes prématurées et de naissances de faible poids supérieures au Québec. On note aussi une surincidence des cas de chlamydiose dans la région par rapport au Québec. En matière de santé mentale, davantage de femmes que d'hommes sont affectées par un niveau élevé de détresse psychologique, notamment chez les personnes à faible niveau de revenu, les personnes sans conjoint de fait, les 15-24 ans et les personnes avec un faible niveau de scolarité. Et les Estriennes n'échappent pas à la violence. En effet, par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de la région, une proportion supérieure à celle enregistrée dans l'ensemble du Québec est survenue en contexte conjugal.

D'un autre côté, les Estriennes sont fortement engagées dans leur communauté. Elles participent activement à la vie des instances locales et régionales. Ainsi, elles occupent une place égale ou légèrement supérieure à la moyenne québécoise dans plusieurs lieux de pouvoir régionaux et locaux.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 13

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE L'ESTRIE 15

1.1 Le territoire 15

1.2 Les infrastructures 17

1.3 La population 19

1.3.1 Répartition et perspectives démographiques 19

1.3.2 Les jeunes femmes 29
1.3.3 Les femmes âgées 32
1.3.4 Les femmes des communautés anglophone et ethnoculturelles 35
1.3.5 Les femmes handicapées 39
1.3.6 Évolution des familles 41

1.4 L'économie et l'emploi 43

1.5 Les orientations stratégiques 46

1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique 50

1.6.1 Les indicateurs du marché du travail 50
1.6.2 Les conditions de travail 51
1.6.3 La concentration professionnelle 53
1.6.4 Le travail autonome 57
1.6.5 La pauvreté 60
1.6.6 Les services de soutien pour l'insertion socioéconomique des femmes 65

1.7 La scolarité 74

1.7.1 La scolarisation 74
1.7.2 La concentration scolaire 78
1.7.3 Les mesures correctrices 79

1.8 L'intégrité physique et psychologique 82

1.8.1 La santé physique 82
1.8.2 La santé mentale 85
1.8.3 Les femmes victimes de violence 89

I.9 La vitalité communautaire et le développement social 96

I.10 La vie culturelle 98

I.11 La contribution des femmes 99

I.11.1 Le mouvement associatif 99
I.11.2 L'apport individuel des femmes 102

I.12 La position des femmes dans le développement de l'Ecurie 106

CHAPITRE II — DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS 111

Cible d'intervention 1 : Prendre les moyens pour associer pleinement les femmes au développement régional et local 111

Cible d'intervention 2 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes et la qualité des emplois qu'elles occupent 115

Cible d'intervention 3 : Tenir compte de la spécificité des femmes au sein des groupes sociaux vulnérables lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion 119

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes, et particulièrement aux jeunes filles, les moyens d'améliorer et de maintenir leur santé sexuelle et reproductive 124

Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent 129

CONCLUSION 129

LISTE DES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME 133

TABLEAU RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS 140

BIBLIOGRAPHIE 149

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1981 et 1996 20

TABLEAU 2 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 25

TABLEAU 3 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 28

TABLEAU 4 — Taux d'emploi selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et Centre, 1996 et 2001 30

TABLEAU 5 — Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfant et la structure de la famille, Centre et ensemble du Québec, 1996 45

TABLEAU 6 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi selon le sexe, ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 50

TABLEAU 7 — Revenu d'emploi moyen de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 55

TABLEAU 8 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Centre, 1996 57

TABLEAU 9 — Population active de 15 ans ou plus selon la profession, Centre , 1996 59

TABLEAU 10 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 et variation 1986-1991 58

TABLEAU 11 — Revenu moyen total des 15 ans ou plus par sexe et par tranche de revenu, ensemble du Québec, Centre et VIRC, 1996 62

TABLEAU 12 — Répartition des personnes féminines de l'assistance-emploi en septembre 2001 par rapport à la population féminine par VIRC en 1996 69

TABLEAU 13 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Centre et ensemble du Québec, 1996 75

TABLEAU 18 – Taux d'activité et taux de chômage selon la scolarité et le sexe de la population de la MRC La Région-Sherbrookoise, 1996 96

TABLEAU 19 – Taux de diplomation du secondaire selon la cohorte et le sexe, ensemble du Québec et commissions scolaires de l'Estrie 99

TABLEAU 20 – Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Estrie et ensemble du Québec, 2002 100

[illegible]

[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

MRég	Ministère des Régions
MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAR	Plan d'action régional
PEPPSEC	Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PRIOS	Plan régional d'organisation de services
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
PSR	Plan stratégique régional
RACT	Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est
ROC	Regroupement des organismes communautaires
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRSSS	Régie régionale de la santé et des services sociaux
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SANA	Service d'aide aux nouveaux arrivants
SANC	Service d'aide aux Néo-Canadiens
SAT	Service d'aide au travail pour personnes immigrantes
SDÉRR	Société de développement économique de la Région-Sherbrookoise
SOLIDE	Société locale d'investissement pour l'emploi
TAC	Table d'action communautaire
TOC	Table d'organismes communautaires
TROVEPE	Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire Estrie

RÉGION DE L'ESTRIE

Source : Ministère des Régions – Site internet : http://www.mreg.gouv.qc.ca/region05

INTRODUCTION

Le Conseil du statut de la femme (CSF) a pour mandat de conseiller le gouvernement sur les questions de condition féminine. Jusqu'à maintenant, le contexte s'y prêtant, il a produit des analyses sur une base nationale. Mais la conjoncture interpelle dorénavant les actrices et les acteurs, politiques ou administratifs, à procéder à des analyses plus fines, plus près des milieux de vie des personnes, conformément au processus de décentralisation et au mouvement de régionalisation. D'autant plus que les transformations en cours pourraient, si l'on n'y prend garde, être lourdes de conséquences pour les conditions de vie des femmes. En effet, rappelons qu'au cours des dernières décennies, l'État central a donné suite à certaines demandes des femmes en s'engageant dans des actions qui ont eu un impact déterminant quant aux progrès dans la situation socioéconomique de celles-ci. Pour éviter les reculs à ce chapitre, tout doit être dorénavant mis en œuvre pour que, à la faveur de l'élargissement de ses pouvoirs, chaque milieu local et régional prenne le relais et se considère coresponsable de l'adoption et de la mise en œuvre des mesures tant nationales que régionales et locales favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes. Sinon, on risque d'assister non seulement à la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes, mais à l'accentuation des disparités régionales en matière de condition féminine contrairement à ce que stipulent les deux axes de la 5e orientation de la Politique gouvernementale en matière de condition féminine soit l'accès des femmes aux lieux de décision et la prise en compte de leurs besoins spécifiques[1].

Pour le CSF, l'examen de la réalité régionale ne constitue pas un fait nouveau. À l'automne 1976, pour joindre les femmes de toutes les régions, on procédait à la mise sur pied du service Consult-Action. Puis, à compter de 1979-1980, le CSF se dotait d'une structure régionalisée qui lui permet de remplir l'ensemble de ses mandats, notamment auprès des instances gouvernementales, sur cette base territoriale. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est aussi en mesure d'informer et de soutenir les femmes dans leur propre milieu de vie, ce qui facilite la reconnaissance de leurs véritables besoins et de leurs aspirations. À cet effet, le Conseil a publié de nombreux documents sur la participation des femmes au développement régional, ainsi que, en 1991 et en 1995, des portraits socioéconomiques des citoyennes de chacune des régions. L'actuelle production d'avis régionaux sur les conditions de vie des femmes s'inscrit donc dans la continuité de ces actions. De fait, cette entreprise représente une occasion de consolider les savoirs acquis au fil du travail sur le terrain pour les partager avec les décideuses, les décideurs et les femmes actives sur la scène régionale, dont celles du mouvement associatif.

---

1 Gouvernement du Québec, *La place des femmes dans le développement des régions. 5e orientation*, 1997.

La démarche

Pour réaliser le présent document, le CSF a d'abord dressé un portrait statistique, complété par une analyse qualitative pour présenter la position des femmes tant au regard de certains indicateurs, que de l'état du développement de la région et de son évolution prévisible compte tenu des axes retenus pour planifier l'avenir. Cet exercice permet de faire ressortir la contribution des femmes, mais aussi les lacunes de leur insertion. Partant de ce diagnostic, le CSF propose donc des cibles, — et des mesures —, d'intervention pour parvenir à un développement de la région plus équitable, en ce sens qu'il tienne compte de toutes les personnes dans toutes les dimensions de leur vie en région.

En effet, d'entrée de jeu, une mise au point s'impose. À notre sens, une définition juste du développement d'une région doit tenir compte aussi bien des paramètres habituels que sont la croissance de l'économie et de l'emploi, le niveau de scolarité et la présence d'infrastructures, que des contributions moins visibles, souvent prises pour acquis ou carrément invisibles quoique tout autant indispensables à la vie, voire à la survie de la région. Nous pensons aux soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, rémunérés ou non, à toutes les interventions contribuant à la qualité de vie, notamment les activités culturelles et les actions communautaires, essentielles à l'enracinement des personnes et même, plus fondamentalement, à l'engagement de donner la vie. Ainsi, on rend mieux compte de la participation, aussi diversifiée que centrale, des femmes, de toutes les femmes, actives ou pas sur le marché du travail, dans le développement de la région. On pourrait, et on devrait d'ailleurs, en dire autant des hommes puisque, eux aussi, participent à la reproduction, au maintien et à la qualité de la vie en région.

En adoptant une telle perspective, le CSF souhaite convaincre qu'une analyse différenciée selon les sexes n'est pas exclusive, réclamant des avantages, voire des privilèges pour les femmes, mais résolument inclusive, puisqu'elle amène à prendre en considération toutes les personnes, dans tous leurs rôles, et dans toutes les dimensions de la vie de la région.

CHAPITRE PREMIER — LE CADRE DE VIE DES FEMMES DE L'ESTRIE

1.1 Le territoire

Entourée des régions de la Chaudière-Appalaches, au nord-est, du Centre-du-Québec, au nord-ouest, et de la Montérégie, au sud-ouest, l'Estrie est adossée, à l'est et au sud, à la frontière américaine, ce qui a considérablement marqué ses origines et continue d'influencer son activité économique.

Se classant la quatrième plus petite région du Québec en termes de superficie, elle regroupe, en plus de la grande ville de Sherbrooke[2], une municipalité régionale de comté (MRC) à caractère urbain et rural, Memphrémagog, et cinq MRC rurales : Coaticook, Le Haut-Saint-François, Le Granit, Asbestos et Le Val-Saint-François[3].

Bien que près de la moitié de la population estrienne soit concentrée à Sherbrooke, la région n'en compte pas moins une plus grande part de population rurale que dans l'ensemble du Québec (38,3 % c. 21,6 %)[4]. Les autres villes d'importance de la région sont, suivant leur poids démographique, Magog (Memphrémagog), Coaticook et Asbestos (dans les MRC du même nom), Lac-Mégantic (Le Granit), Cookshire-Eaton (Haut-Saint-François) et Windsor (Le Val Saint-François) qui comptent toutes plus de 5 000 résidants et résidantes.

Région fortement accidentée au cœur des Appalaches, l'Estrie présente un réseau hydrographique très ramifié composé de plus de 130 lacs dont la majorité est drainée par les rivières Saint-François ou Magog. Son relief et son réseau hydrographique ont fortement influencé son développement économique, notamment sur le plan des activités récréotouristiques[5].

Le peuplement des Cantons de l'Est[6] par des populations non amérindiennes ne commence véritablement qu'en 1792 à la suite des modifications constitutionnelles de 1791 qui, en plus de créer les provinces du Bas-Canada et du Haut-Canada, instaurent un nouveau système d'attribution des titres fonciers. Dès l'origine, les Cantons-de-l'Est se distinguent donc du reste du Québec alors habité, par le processus de concession des

---

2 À la suite des fusions municipales, la nouvelle ville de Sherbrooke, créée le 1er janvier 2002, assure les fonctions antérieurement dévolues à la MRC La Région-Sherbrookoise. Cependant, comme la très grande majorité des documents utilisés pour le présent avis datent d'avant ces modifications, nous avons dû continuer à faire référence à cette MRC.

3 Ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM). *Cartothèque générale de l'organisation municipale*, section : *Régions*, adresse URL (page consultée en mars 2002) : http://www.mamm.gouv.qc.ca.

4 Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie. *La population, région de l'Estrie, principales caractéristiques en 1996*, [recherche et rédaction : Diane Boilard], 1998.

5 Ministère des Régions. *Régions du Québec, les 17 régions administratives et leurs MRC respectives, Estrie, Territoire*, adresse URL (page consultée en mars 2002) : http://www.mreg.gouv.qc.ca.

6 Jean-Pierre KESTEMAN et autres. *Histoire des Cantons de l'Est*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1998.

terres, qui est cependant entravé par les incertitudes politiques ou les tracasseries administratives et dénaturé par la spéculation foncière. Ainsi, en 1832, on peut évaluer qu'à peine le cinquième des terres publiques a été concédé à des particuliers en vue de leur établissement effectif. Environ la moitié des concessions est constituée des réserves attribuées au clergé et à la Couronne et 29 % sont entre les mains de spéculateurs.

L'absence ou la médiocrité des voies d'accès et la déficience des systèmes de transport constituent aussi de sérieuses entraves à l'installation sur ce territoire. Les rivières et les lacs utilisés depuis des siècles par les Amérindiens demeurent les seules voies de pénétration. Mais les rapides et les nombreux portages imposés par le relief limitent la navigation à de modestes embarcations, insuffisantes pour les besoins des défricheurs qui veulent créer des établissements durables. Si bien que la région est complètement coupée des seigneuries : elle ne sera reliée aux centres urbains de la vallée du Saint-Laurent qu'en 1812. La césure dans les communications a d'autant plus d'impact qu'elle n'a guère sa contrepartie au sud, vers les États-Unis. En fait, à cette époque, la partie habitée des Cantons-de-l'Est constitue pour ainsi dire un prolongement de l'État du Vermont. L'amorce d'un système routier dans la région naît de l'initiative des pionniers eux-mêmes : s'inspirant du modèle qui prévaut en Nouvelle-Angleterre, chaque propriétaire résidant des *townships* y contribue en argent, en nature ou en corvée.

Jusqu'en 1840, l'occupation du territoire connaît deux périodes bien distinctes. La région accueille d'abord des milliers d'Américains, réfugiés loyalistes ou simples citoyens qu'attirent l'abondance et la gratuité des terres. Puis, à compter de 1815, de nouveaux immigrants arrivent des îles britanniques.

À ces familles pionnières s'ajoutent, à compter de 1840, une vigoureuse souche canadienne-française provenant des anciennes seigneuries des rives du Saint-Laurent. L'amélioration des voies de communication et de l'accès à la propriété foncière, le dynamisme des élites locales et un contexte industriel favorable entraînent un important accroissement démographique : de 1840 à 1920, la population régionale quadruple.

Par contre, de 1921 à 1991, le rythme de croissance ralentit et perd même du terrain par rapport au reste du Québec : si, pendant cette période, la population régionale double presque, au Québec, elle triple.

Alors qu'en 1921, la région des Cantons-de-l'Est est celle qui compte la plus importante proportion d'anglophones au Québec (24 % c. 22 % pour Montréal et 21 % pour l'Outaouais), en 1996, ils ne représentent plus que 8,4 % de la population estrienne.

1.2 Les infrastructures

Au 31 mars 2001[7], la population estrienne était desservie par 25 établissements de santé et de services sociaux répartis de la façon suivante : sept centres locaux de services communautaires (CLSC), dont trois ont aussi un mandat de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et trois, en plus d'avoir une mission de CHSLD, offrent aussi les services d'un centre hospitalier (CH), un CHSLD public et neuf privés, un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse, cinq centres de réadaptation, dont un en santé mentale et toxicomanie, deux en déficience intellectuelle, un pour handicapés physiques et un, privé, pour les mères en difficulté d'adaptation, un centre hospitalier de soins de courte durée et un centre hospitalier de soins de longue durée. Trois établissements de la région ont une vocation universitaire : le CLSC de la Région-Sherbrookoise, le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) et l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.

Mentionnons l'indispensable contribution en matière de santé et de services sociaux des quelque 150 organismes communautaires, dont 132 sont subventionnés par la RRSSS en vertu du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)[8], et plus particulièrement des groupes de femmes, dans les domaines de la santé physique et mentale, de la toxicomanie, du soutien périnatal, de la défense du libre choix en matière d'avortement, de la lutte à la violence conjugale ou aux agressions sexuelles[9].

En matière d'éducation[10], la région dispose d'un réseau d'enseignement complet, du préscolaire à l'université, et ce, en français et en anglais. L'enseignement préscolaire, primaire et secondaire est offert par trois commissions scolaires francophones, de la Région-de-Sherbrooke (le grand Sherbrooke ainsi que certaines municipalités des MRC Memphrémagog, du Val-Saint-François et du Haut-Saint-François), des Hauts-Cantons (MRC Coaticook et, en partie, Le Granit et Le Haut-Saint-François), des Sommets (MRC Asbestos et, en partie, Memphrémagog et Le Val-Saint-François) alors que la Commission scolaire *Eastern Townships* donne l'enseignement en anglais pour ces ordres d'enseignement. La région regroupe huit centres de formation professionnelle, dont un en anglais. L'enseignement collégial est assuré par deux cégeps francophones publics, le cégep de Sherbrooke et le cégep Beauce-Appalaches par l'entremise du Centre d'études collégiales de Lac-Mégantic ainsi que par deux établissements privés, le Séminaire de Sherbrooke et le Collège de l'Estrie et un collège anglophone, le campus Lennoxville du *Champlain Regional College*. Enfin, la région bénéficie de la présence de deux universités, l'Université de Sherbrooke et l'Université *Bishop's*, à Lennoxville.

---

7 Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) de l'Estrie. *Rapport annuel 2000-2001*, septembre 2001, p. 6.

8 *Idem*, annexe 3.

9 Conseil du statut de la femme. *Répertoire des groupes de femmes - Région de l'Estrie*, mise à jour : novembre 2001.

10 Ministère de l'Éducation du Québec. *Les établissements d'enseignement au Québec, par région*, adresse URL (page consultée en mars 2002) : http://www.meq.gouv.qc.ca.

Le Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT), composé de représentantes et de représentants des associations patronales et syndicales, des organismes communautaires, du milieu de l'enseignement, ainsi que des ministères concernés, a pour mandat d'identifier les forces et les faiblesses du marché du travail de la région et de déterminer les orientations en conséquence. Avec la collaboration de la Direction régionale d'Emploi-Québec et des centres locaux d'emploi (CLE), il s'assure que les services et les mesures d'emploi soient adaptés aux besoins de la région par le biais du plan d'action régional (PAR). Encadré par ces balises, chacun des CLE est maître d'œuvre de l'organisation des services d'emploi sur son territoire. Les CLE assurent en outre les services de sécurité du revenu (assistance-emploi) et relèvent, pour cette partie de leur mandat, de l'Agence de la sécurité du revenu. L'Estrie compte huit CLE, soit un par MRC, à l'exception de Sherbrooke qui dispose de deux. On trouve aussi sept carrefours Jeunesse-Emploi. Aussi, le Centre d'intégration au marché de l'emploi, C.I.M.E., se consacre à l'intégration et au maintien en emploi de la main-d'œuvre féminine

Enfin, sept centres locaux de développement (CLD) sont chargés, dans chacune des MRC de la région, de mettre en oeuvre les moyens pour développer l'économie locale et susciter la création d'emplois, notamment en économie sociale. Ils travaillent en étroite collaboration avec le Conseil régional de développement (CRD), responsable de susciter la concertation entre les partenaires nécessaire au développement tant économique que social et culturel.

La région compte aussi quatre sociétés locales d'investissement pour l'emploi (SOLIDE), quatre sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et de nombreux autres organismes engagés dans le développement de l'économie et de l'emploi dont la Société Innovatech du sud du Québec, la Coopérative de développement de l'Estrie, la Corporation de développement économique communautaire de Sherbrooke (CDÉC) ainsi que des services destinés aux membres des communautés culturelles, tel que le Service d'aide au travail pour personnes immigrantes (SATI), le Service d'aide aux Néo-Canadiens (SANC) à Sherbrooke et le Service d'aide aux Nouveaux Arrivants (SANA) de Lac-Mégantic. Les groupes de femmes ont également un apport significatif dans le domaine économique. Ainsi, parce qu'ils utilisent une approche globale qui les amène à se préoccuper simultanément des dimensions économiques et sociales des problèmes, certains d'entre eux ont contribué au redéploiement de l'économie sociale et veillent au maintien de l'intérêt pour ce dossier dans les instances régionales et locales.

Formée des directrices et des directeurs régionaux des ministères et organismes gouvernementaux, la conférence administrative régionale (CAR) constitue la structure privilégiée pour imprimer une vision intégrée et une action cohérente du gouvernement du Québec en région.

1.3 La population

1.3.1 Répartition et perspectives démographiques

En 1996, l'Estrie comptait 278 470 résidantes et résidants, soit 3,9 % de la population du Québec[11]. La population se répartit très inégalement entre les MRC. Alors que La Région-Sherbrookoise regroupe près de la moitié de la population (47,6 %), Memphrémagog (13,8 %) et Le Val-Saint-François (12 %) en rassemblent un quart. Le dernier quart se distribue dans les quatre autres MRC, à raison de 7,9 % dans Le Haut-Saint-François, 7,6 % dans Le Granit, 5,7 % dans Coaticook et 5,4 % dans Asbestos[12].

Bien que l'Estrie fasse partie des régions du Québec qui ont enregistré une augmentation démographique de 1991 à 1996, l'accroissement ayant été à peine supérieur à celui noté pour l'ensemble du Québec (3,7 % c. 3,5 %), le poids démographique relatif de la région dans l'ensemble québécois n'a pas changé pendant cette période.

---

[11] Statistique Canada, *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, IRSQ, novembre 1998, tableau 1.

[12] *Idem*, tableau non publié.

TABLEAU 1 — Population totale, régions administratives et ensemble du Québec, 1991 et 1996

Région	1991	%	1996	%	Taux de croissance
Bas-Saint-Laurent	205 160	3,0	206 064	2,9	0,4
Saguenay — Lac-Saint-Jean	286 165	4,1	286 649	4,0	0,16
Québec	615 800	8,9	633 511	8,9	2,9
Mauricie	258 550	3,7	261 208	3,7	1,0
Estrie	**268 605**	**3,9**	**278 670**	**3,9**	**3,7**
Montréal	1 775 870	25,8	1 775 846	24,9	-0,001
Outaouais	285 775	4,1	307 661	4,3	7,7
Abitibi-Témiscamingue	151 985	2,2	153 969	2,2	1,3
Côte-Nord	103 225	1,5	103 299	1,4	0,7
Nord-du-Québec	36 310	0,5	38 395	0,5	5,7
Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	105 970	1,5	105 176	1,5	-0,7
Chaudière-Appalaches	367 955	5,3	380 496	5,3	3,4
Laval	314 395	4,6	330 393	4,6	5,0
Lanaudière	334 840	4,9	375 176	5,3	12,0
Laurentides	381 705	5,5	431 645	6,0	13,1
Montérégie	1 198 185	17,4	1 255 920	17,6	4,8
Centre-du-Québec	207 660	3	215 207	3	3,6
Le Québec	**6 895 975**	**100,0**	**7 138 795**	**100,0**	**3,5**

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme par le Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Selon les données les plus récentes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)[17], de 1991 à 2000, l'Estrie a enregistré une hausse de population de 5,2 %, se classant au septième rang des régions québécoises à ce chapitre. Cette augmentation n'a cependant pas également profité à toutes les MRC.

De 1971 à 2000, la croissance démographique s'est surtout manifestée dans les MRC Memphrémagog et La Région-Sherbrookoise (36 %), suivies du Val-Saint-François (12 %) et Coaticook (6 %). Par contre, pendant ces 30 années, Asbestos a perdu le quart de sa population, alors que dans Le Granit et Le Haut-Saint-François on assistait pour ainsi dire à une stagnation, avec un accroissement d'à peine 1 %[18].

Mentionnons que Saint-Élie-d'Orford (La Région-Sherbrookoise), avec une augmentation démographique annuelle moyenne de 4,7 %, fait partie des cinq

[17] Denis DUFRESNE, « Hausse de population de 5,2 % en 10 ans », *La Tribune*, samedi 26 janvier 2002, p. E-1.
[18] *Idem.*

municipalités du Québec de 5 000 habitants et plus ayant connu les plus fortes hausses de population de 1996 à 2000[27].

Depuis 1986-1987, l'Estrie a toujours présenté un solde migratoire net positif et ce, malgré un solde interprovincial négatif. Par contre, pendant toutes ces années, les arrivées internationales ont dépassé les départs, tout comme les arrivées interrégionales, sauf en 1985-1990 et en 1990-1991[28].

Selon les prévisions de l'ISQ, la population de l'Estrie devrait continuer d'augmenter de 2000 à 2016. Avec un taux de 6,7 %, la croissance démographique y serait plus rapide que dans l'ensemble du Québec (5,2 %)[29]. On doit s'attendre à un accroissement plus important dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Sherbrooke, qui devrait atteindre 8 %, que dans l'ensemble de la région, prévoit par ailleurs l'ISQ[30].

Comme l'indique le tableau qui suit, par rapport au Québec, l'Estrie regroupe à la fois davantage de jeunes de moins de 25 ans (35,6 % c. 33,5 %) et de personnes de 65 ans et plus (15,2 % c. 12,1 %). C'est donc dire qu'on y retrouve moins de personnes en âge de faire partie de la population active qu'au Québec : les 25 à 64 ans ne représentent que 53,1 % de la population (c. 55,5 %). On remarque que c'est chez les 25-34 ans, suivis des 35-44 ans, que les différences entre la région et le Québec sont les plus marquées (avec des écarts respectifs de 1,3 et de 1 point de pourcentage). Cette situation y d'autant plus d'impact qu'il s'agit de générations susceptibles d'avoir des enfants.

Cependant, si on décompose la moyenne régionale en se penchant sur les MRC, la répartition par groupe d'âge présente certaines variations[31]. Certaines sont d'ores et déjà très touchées par le vieillissement de la population, détenant des parts de personnes de 65 ans et plus qui dépassent nettement les moyennes nationale et même régionale : c'est le cas du Granit (18 %), de Memphrémagog (16,8 %) et surtout d'Asbestos qui, avec 18,1 %, arrive au deuxième rang parmi les MRC du Québec ayant les plus forts taux de 65 ans et plus[32].

À l'inverse, des MRC regroupent proportionnellement plus d'enfants qu'au Québec et même que dans l'ensemble de l'Estrie : citons Le Granit (20,0 %), Le Val-Saint-François (20,5 %), Le Haut-Saint-François (21,7 %) et, surtout, Coaticook (25,7 %) qui occupe la troisième place des MRC québécoises qui comptent le plus d'enfants (0-14 ans)[33]. Précisons que dans trois de ces MRC, des villes se sont dotées d'une politique de soutien aux familles : c'est le cas de Coaticook, de Lac-Mégantic (Le Granit) et de Windsor (Le Val-Saint-François).

---

27. ISQ, *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000, p. 1.
28. Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), *Profil économique de la région Estrie*, édition 2001, p. 1-2 et 1-5, adresse URL (consultée en mars 2002) : http://www.mic.gouv.qc.ca
29. *Idem*, p. 1-2.
30. ISQ, *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 3, février 2000, p. 3.
31. Statistique Canada, *Recensement de 1996, compilations spéciales… op. cit.*, tableau 3.
32. ISQ, *Âge, sexe, état matrimonial et familles, Estrie, faits saillants*, p.19, adresse URL (page consultée en mars 2002) : http://www.stat.gouv.qc.ca
33. *Idem*.

Par contre, seule la région Bas-Saint-Laurent affiche des proportions de 15 à 24 ans et 45 ans et plus supérieures à la moyenne régionale. Tout au plus, on note une légère baisse chez les 25 à 34 ans comparativement à la moyenne régionale. Tout au plus, on note une légère baisse chez les 25 à 34 ans comparativement à la moyenne régionale. Tout au plus, on note une légère baisse chez les 25 à 34 ans comparativement à la moyenne régionale. Cette concentration élevée s'explique par la présence de nombreux établissements d'enseignement et des travailleurs d'emplois qui se retrouvent sur le territoire.

On ne peut manquer de constater que le processus de vieillissement de la population est engagé dans la région, puisque de leurs propres chefs les MRC de Matane et Matapédia, ont vu leurs populations diminuer de 2,0 % et 1,9 % entre 2006 et 2011. Ces deux MRC ont également connu une diminution de la part des 0 à 19 ans (de 23,9 % à 19,2 %), qui a touché tous les territoires, à l'exception du Haut-Saint-François et de Memphrémagog, et a frappé avec une acuité particulière Asbestos et La Tuque. Pendant cet intervalle, la contingent des 65 ans et plus gagnait en importance (de 15,2 % à 19,2 %) et ce, dans toutes les MRC, chaque année s'ajoutant au nez de croissance apparent à celui observé pour l'ensemble du Québec[1]. Selon les prévisions de l'ISQ, cette tendance devrait se poursuivre de 2006 à 2026 puisque les proportions des jeunes de moins de 15 ans et de 15 à 24 ans continueront de décroître respectivement de 22,8 % et de 21,8 %, tandis que celle des 65 ans et plus augmentera (de 17,0 % à)[2].

---

[1] Idem p. 15 à 23

[2] ISQ, Perspectives ... cahiers 6 numéro 2, pp. 19 à 23

[illegible] 5 — Population totale par sexe, selon le groupe d'âge quinquennal, au Québec, durant la période 1986–1996

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

	Femmes		Hommes		Total		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	% âge
55 - 64 ans	2 615	56,6	990	69,4	2 667	100,0	9,4
65 ans +	1 670	55,5	1 329	44,5	2 975	100,0	14,0
Le Haut-Saint-François	**10 660**	**49,6**	**11 280**	**50,4**	**21 947**	**100,0**	**100,0**
0 - 14 ans	2 369	48,3	2 465	51,7	4 776	100,0	21,7
15 - 24 ans	1 240	47,3	1 588	54,7	2 740	100,0	12,5
25 - 34 ans	1 460	49,4	1 495	50,6	2 955	100,0	13,5
35 - 44 ans	1 695	47,3	1 879	52,5	3 576	100,0	16,3
45 - 54 ans	1 425	47,7	1 568	52,3	2 987	100,0	13,6
55 - 64 ans	995	49,0	1 033	51,0	2 030	100,0	9,3
65 ans +	1 540	53,2	1 355	46,8	2 895	100,0	13,2
Le Val-Saint-François	**16 530**	**49,5**	**16 880**	**50,5**	**33 420**	**100,0**	**100,0**
0 - 14 ans	3 460	48,2	3 726	51,8	7 186	100,0	21,5
15 - 24 ans	2 155	47,3	2 405	52,7	4 560	100,0	13,6
25 - 34 ans	2 325	51,2	2 220	48,8	4 545	100,0	13,6
35 - 44 ans	2 825	48,9	2 950	51,1	5 775	100,0	17,3
45 - 54 ans	2 350	46,9	2 655	53,1	4 985	100,0	14,7
55 - 64 ans	1 430	49,6	1 455	50,4	2 885	100,0	8,6
65 ans +	2 190	56,3	1 700	43,7	3 890	100,0	11,6
Memphrémagog	**19 460**	**50,6**	**18 980**	**49,4**	**38 450**	**100,0**	**100,0**
0 - 14 ans	3 670	49,7	3 716	50,3	7 386	100,0	19,2
15 - 24 ans	2 260	48,4	2 350	51,6	4 555	100,0	11,8
25 - 34 ans	2 515	50,8	2 435	49,2	4 950	100,0	12,9
35 - 44 ans	2 950	49,4	3 025	50,6	5 975	100,0	15,5
45 - 54 ans	2 815	50,0	2 815	50,0	5 630	100,0	14,6
55 - 64 ans	2 125	49,6	2 155	50,4	4 280	100,0	11,1
65 ans +	3 105	56,1	2 495	43,9	5 600	100,0	14,8
La Région-Sherbrookoise	**69 150**	**52,2**	**63 280**	**47,8**	**132 430**	**100,0**	**100,0**
0 - 14 ans	11 805	48,7	12 445	51,3	24 256	100,0	18,3
15 - 24 ans	10 465	50,9	10 095	49,1	20 560	100,0	15,5
25 - 34 ans	9 885	49,3	10 170	50,7	20 055	100,0	15,1
35 - 44 ans	11 340	51,5	10 695	48,5	22 035	100,0	16,6
45 - 54 ans	9 330	51,9	8 655	48,1	17 985	100,0	13,6
55 - 64 ans	5 805	53,4	5 065	46,6	10 870	100,0	8,2
65 ans +	10 480	62,9	6 175	37,1	16 655	100,0	12,6

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Le tableau ci-dessus nous permet aussi de constater que le taux de féminité est, à peu de choses près, semblable dans la région et au Québec (50,9 % de femmes en Estrie c.

51,1 % au Québec). Cependant, alors qu'au Québec, elles représentent la moitié ou plus de la population à partir du groupe d'âge des 25-34 ans, dans la région, elles n'atteignent cette proportion que chez les 35-44 ans et chez les 55 ans et plus. On peut donc en déduire que les jeunes femmes quittent davantage la région que les jeunes hommes.

On observe par ailleurs que, contrairement au Québec et même à la région, les femmes sont minoritaires dans quatre des sept MRC. Le Haut-Saint-François détient d'ailleurs le cinquième plus fort rapport de masculinité[24] au Québec[25].

Par contre, Memphrémagog (50,6 %), Asbestos (50,9 %) et, surtout, La Région-Sherbrookoise (52,2 %) comptent une majorité de femmes, une situation qui s'explique notamment par l'importante proportion de personnes de 65 ans et plus qu'on retrouve dans ces MRC. Mentionnons que La Région-Sherbrookoise occupe la deuxième position parmi les MRC présentant les plus faibles rapports de masculinité chez les personnes de 65 ans et plus[26].

Dans la région comme au Québec, les femmes représentent la majorité de la population aînée (59 % c. 59,4 %). Toutefois, il importe de noter que, tandis que le rapport de masculinité des personnes de 65 ans et plus s'est élevé très légèrement au Québec de 1986 à 1996 (de 68,2 à 68,4), il a baissé en Estrie, passant de 70,8 hommes pour 100 femmes à 69,6[27]. Ce qui nous permet de dire que, en Estrie, le phénomène du vieillissement non seulement est davantage féminin, mais poursuit sa féminisation.

Parmi la population féminine, certains groupes disposent de caractéristiques susceptibles d'influencer leur participation au développement tant économique que social et culturel. Les prochaines sections s'efforcent donc de décrire leur situation particulière malgré la limite des informations disponibles.

1.3.2 Les jeunes femmes

Le CSF aurait souhaité approfondir la situation des jeunes femmes. Cependant peu d'études semblent leur avoir été consacrées. Le seul document obtenu commence à dater[28] et contient peu de données ventilées selon le sexe ou le territoire de MRC.

Néanmoins, les informations disponibles nous apprennent que parmi les jeunes, les filles de 12 à 14 ans présentent la plus importante prévalence de problèmes de santé mentale et leurs troubles sont davantage intériorisés que chez les garçons[29].

---

[24] Le rapport de masculinité permet d'évaluer le nombre d'hommes pour 100 femmes. Source : ISQ. *Âge, sexe...*, *op. cit.*, p. 13.

[25] *Idem*, p. 22.

[26] *Idem*.

[27] *Idem*, p. 13.

[28] Ce document, le *Plan d'organisation des services « Les jeunes et leur famille »*, ayant été publié par la RRSSS de l'Estrie en décembre 1996, utilise les données de diverses enquêtes publiées dans la première moitié des années 1990.

Les filles subissent également plus d'abus sexuels intrafamiliaux, un phénomène qui ne ferait l'objet de dénonciation que dans 10 à 25 % des cas[30].

Les jeunes femmes fument plus que les garçons[31] et, selon l'Enquête sociale et de santé (ESS) 1998, 43 % d'entre elles auraient commencé avant l'âge de 16 ans[32]. Compte tenu des conséquences du tabagisme, il serait sans doute approprié d'accroître les efforts de prévention du tabagisme en se préoccupant des motivations propres aux filles.

Pour la période 1996-1998[33], les taux de grossesses chez les adolescentes de 14 à 17 ans et de 18-19 ans de la région sont légèrement supérieurs à ceux du Québec (respectivement 19,8 c. 19,6 pour 1 000 et 69 c. 68,4 p. 1 000). Cependant les jeunes Estriennes de 14-17 ans recourent un peu plus à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) que l'ensemble des jeunes Québécoises (13,9 c. 13,2 p. 1 000), ce qui n'est pas le cas des 18-19 ans (31,8 c. 36,4 p. 1 000). Ajoutons que, dans la région, les taux de grossesses des deux groupes d'âge ont légèrement augmenté par rapport à 1993-1995 alors qu'ils étaient respectivement de 19,7 p. 1 000 et de 68,7 p. 1 000.

L'examen des statistiques sur les naissances selon le territoire de CLSC de la mère en 1998[34] nous indique que dans presque tous les centres estriens qui pratiquent des accouchements, le pourcentage de mères de moins de 20 ans est supérieur à la moyenne québécoise (4,8 %). Mais certains établissements se distinguent par des parts nettement plus élevées : c'est le cas du Carrefour Santé du Granit (9,3 %), du CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog (7,5 %) et du CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont-Lennoxville (6,9 %).

Les grossesses précoces ne doivent pas être vues uniquement comme un problème de manque d'information, un échec de la contraception, nous mettent en garde des études de plus en plus nombreuses. Pour plusieurs adolescentes, ajoutent ces sources, il s'agit d'une quête de sens, d'un appel à la reconnaissance et à l'appartenance, familiales et sociales[35]. Selon un chercheur américain, « ces adolescentes sont déjà décrocheuses, la grossesse étant l'une des raisons les plus fréquemment invoquées pour abandonner l'école[36]. » Dans un tel contexte de difficulté scolaire, la grossesse chercherait à compenser un sentiment d'échec. En effet, souligne un rapport du MSSS, « Même si la grossesse à un âge précoce peut hypothéquer lourdement l'avenir, l'adolescente devenue mère a

---

[30] *Idem*, p. 49.
[31] *Idem*, p. 44.
[32] *Idem*, p. 53.
[33] RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1998- Les résultats en Estrie*.[rédaction : Michel Carbonneau], novembre 2000, p. 54.
[34] Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*, édition 2001, Les Publications du Québec, p. 225.
[35] MSSS. *Naissances selon le groupe d'âge, la région et le CLSC de résidence de la mère, 1998*, adresse URL (page consultée en mars 2002) : http://www.msss.gouv.qc.ca.
[36] Johanne CHARBONNEAU. « Une volonté de réconciliation avec la génération précédente », *Le Devoir*, 18 octobre 1999.
[37] Cité dans Monique COURNOYER. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence*, recueil de recension des écrits, Québec, IQRC, 1995.

tendance à vivre la situation comme la promesse d'une relation affective privilégiée, voire une occasion de s'émanciper de sa famille. ...[Pourtant] La majorité rejoindra rapidement les rangs des chefs de famille monoparentale, des assistées sociales, naviguant entre les exigences de leurs responsabilités parentales et les aléas d'une situation économique spécialement difficile. Soulignons que les grossesses sont particulièrement nombreuses dans les milieux économiquement défavorisés...[37] ».

Le programme d'interventions préventives auprès des femmes enceintes, des enfants de 0-4 ans et de leur famille vivant en milieu de pauvreté vise, comme son nom l'indique, les femmes enceintes de milieu défavorisé et leur famille. Dans la région, le nombre potentiel de femmes enceintes vivant en milieu de pauvreté s'élève à 533.

L'ensemble des données recueillies auprès des femmes enceintes révèle la présence d'une diversité de facteurs des risques reconnus pour affecter l'issue de la grossesse et montre que la clientèle rejointe est bien celle visée par le programme. À titre d'exemple : « La proportion de femmes âgées de moins de 20 ans est environ 4 fois plus élevée parmi la clientèle du programme, comparée à l'ensemble des femmes de la région et de la province qui ont donné naissance à un bébé en 1998. Les femmes qui n'ont pas complété leur scolarité de secondaire V sont trois fois plus nombreuses parmi les bénéficiaires du programme que parmi l'ensemble des femmes qui ont donné naissance à un bébé en 1998 dans la région et dans la province[38] ».

En plus des services offerts par les CLSC, dont le Centre de maternité de l'Estrie, la région dispose d'un centre pour mères en difficulté. Bien que sise à Sherbrooke, la Villa Marie-Claire dessert toutes les MRC de la région. Cette ressource propose un milieu de vie à caractère familial aux jeunes mères ayant temporairement besoin de quitter leur cadre de vie habituel. Pour soutenir le développement des habiletés parentales, elle offre aussi des services ou des activités après l'accouchement et tout au long de la petite enfance (de 0 à 5 ans). Mentionnons enfin les services de Naissance-Renaissance Estrie qui visent à appuyer les parents de la conception au deuxième anniversaire de naissance de l'enfant.

Dans un tout autre registre, les informations sur le marché du travail nous permettent d'établir que les 15-24 ans connaissent, dans la région comme au Québec, des difficultés d'intégration au marché du travail qui se manifestent par des taux d'activité et d'emploi moindres et des taux de chômage plus élevés que chez les 25 ans et plus[39]. On ne remarque qu'une seule exception, dans Memphrémagog, où le taux d'activité féminin des 15-24 ans est supérieur à celui des 25 ans et plus.

---

[37] MSSS. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997, p. 59-60.

[38] RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique et de l'évaluation. *Programme d'interventions préventives auprès des femmes enceintes, des enfants de 0-4 ans et de leur famille vivant en milieu de pauvreté-Bilan 2000-2001*, octobre 2001, pp. 2-4.

[39] Statistique Canada. *Recensement 1996*, compilations spéciales..., *op. cit.*, tableau 3.

TABLEAU 3 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, Estrie et MRC, 1996

	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
Groupe d'âge	% activité	% chômage	% emploi	% activité	% chômage	% emploi
Le Québec	54,6	11,2	48,5	70,5	12,3	61,8
15 - 24 ans	**52,2**	**18,2**	**42,7**	**56,3**	**19,8**	**45,2**
25 ans et plus	55,0	9,9	49,6	73,5	11,1	65,4
Estrie	54,8	10,2	49,2	69,4	9,6	62,8
15 - 24 ans	**53,6**	**18,3**	**43,8**	**59,0**	**15,0**	**50,1**
25 ans et plus	55,1	8,6	50,4	71,8	8,6	65,6
Asbestos	45,4	11,0	40,3	59,0	10,3	52,8
15 - 24 ans	**40,6**	**17,5**	**33,5**	**45,3**	**18,8**	**36,8**
25 ans et plus	46,2	9,9	41,7	61,9	8,9	56,4
Coaticook	54,1	7,4	50,2	74,6	5,9	70,2
15 - 24 ans	**50,0**	**8,1**	**46,5**	**73,1**	**6,9**	**67,6**
25 ans et plus	55,0	7,5	51,0	74,9	5,6	70,7
Le Granit	53,5	6,3	50,2	71,6	8,1	65,8
15 - 24 ans	**51,9**	**11,4**	**45,9**	**62,0**	**9,7**	**56,0**
25 ans et plus	53,8	5,3	51,0	73,7	7,8	67,9
Le Haut-Saint-François	48,6	10,2	43,6	67,1	10,7	60,0
15 - 24 ans	**42,1**	**18,7**	**34,3**	**52,6**	**13,0**	**45,7**
25 ans et plus	49,8	9,0	45,4	70,0	10,3	62,8
Le Val-Saint-François	55,2	10,0	49,7	72,5	8,3	66,5
15 - 24 ans	**48,3**	**23,0**	**37,2**	**60,5**	**14,3**	**51,6**
25 ans et plus	56,7	7,6	52,4	75,1	7,2	69,6
Memphrémagog	53,2	11,8	47,0	67,8	10,1	61,0
15 - 24 ans	**57,0**	**20,2**	**45,5**	**61,4**	**15,3**	**52,0**
25 ans et plus	52,6	10,3	47,2	69,0	9,2	62,6

	Main-d'œuvre féminine			Main-d'œuvre masculine		
Groupe d'âge	% activité	% chômage	% emploi	% activité	% chômage	% emploi
La Région-Sherbrookoise	57,4	10,7	51,3	77,8	9,2	62,6
15 - 24 ans	**57,1**	**18,8**	**46,4**	**58,5**	**17,0**	**48,6**
25 ans et plus	57,5	8,8	52,4	72,6	8,9	66,1

Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

La situation des jeunes femmes sur le marché du travail apparaît particulièrement difficile dans Le Val-Saint-François, Le Haut-Saint-François et Asbestos. Dans ces trois MRC, non seulement ont-elles des taux d'activité et d'emploi beaucoup moindres que la moyenne régionale de leur groupe d'âge, mais, avec des taux d'emploi n'atteignant pas 40 %, elles présentent aussi des écarts négatifs par rapport aux femmes de 25 ans et plus nettement plus importants que dans les autres MRC.

En comparant la situation des jeunes femmes et celle des jeunes hommes, on constate aussi que tous les indicateurs du marché du travail sont moins bons pour les filles, et ce, dans toutes les MRC. Soulignons que dans la région, contrairement au Québec, les taux de chômage féminins des 15-24 ans sont plus élevés que les taux masculins dans toutes les MRC, à l'exception d'Asbestos. Pour ce qui est des différences entre les taux d'emploi féminins et masculins de ce groupe d'âge, les plus importantes se remarquent dans Le Granit, Le Haut-Saint-François, Le Val Saint-François et, surtout, Coaticook. La situation de cette MRC attire d'ailleurs l'attention puisque, étonnamment et contrairement aux autres MRC, les écarts dans les taux d'activité et d'emploi masculins et féminins des 15-24 ans, loin d'avoir diminué par rapport aux 25 ans et plus, se sont accrus.

Cependant, on compte parmi le groupe des 15-24 ans une part de jeunes dont la situation n'est pas encore établie, en ce sens qu'ils peuvent avoir laissé l'école sans avoir pour autant intégré de façon définitive le marché du travail et qui, du fait de leur formation incomplète, connaissent de très sévères problèmes d'insertion en emploi. C'est pourquoi, pour avoir une idée plus juste de l'intégration au marché du travail des jeunes, nous avons comparé les taux d'emploi du groupe des 20-29 ans et des 30-54 ans pour 1996 et pour 2001.

TABLEAU 4 — Taux d'emploi selon le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec et Estrie, 1996 et 2001

Territoire et groupe d'âge	Main-d'œuvre féminine		Main-d'œuvre masculine	
	1996	2001	1996	2001
Le Québec				
20-29 ans	64,2	71,2	70,1	75,5
30-54 ans	65,3	71,7	79,4	83,2
Estrie				
20-29 ans	68,1	72,6	69,6	79,7
30-54 ans	67,0	74,8	81,9	86,0

Source : Statistique Canada. *Enquête sur la population active, 1996 et 2001*, compilations effectuées par le CSF à partir de tableaux préparés par Gilles Lecours, de la Direction régionale d'Emploi-Québec en Estrie, avril 2002.

Les données ci-dessus révèlent que, sauf chez les Estriennes en 1996, les taux d'emploi de la main-d'œuvre de 30-54 ans, tant féminine que masculine et aussi bien au Québec que dans la région, dépassent légèrement ceux des 20-29 ans.

Par ailleurs, si les taux d'emploi se sont améliorés sans égard au sexe et au groupe d'âge de 1996 à 2001, la progression ne s'est pas faite au même rythme. Ainsi, lorsque l'on compare l'évolution chez les femmes, on constate que le taux d'emploi des jeunes Québécoises s'est davantage amélioré (7 points) que celui des jeunes Estriennes (4,5 points). Comme pendant le même intervalle, la situation des Estriennes de 30-54 ans progressait plus rapidement que celle des Québécoises du même âge (7,8 points c. 6,4 points), l'écart entre les femmes s'est renversé au détriment des jeunes femmes dans la région et la différence est plus marquée en Estrie qu'au Québec.

Si on se concentre sur les écarts entre l'emploi féminin et masculin, on constate que, bien qu'ils soient moindres chez les plus jeunes, ils persistent et, dans le cas de l'Estrie, ils se sont même accrus depuis 1996. En effet, tandis que les jeunes Estriennes augmentaient leur taux d'emploi de 4,5 points de 1996 à 2001, les jeunes hommes gagnaient 10,1 points. Si bien que l'écart, défavorable aux femmes, qui était de 1,5 points en 1996, atteint 7,1 points en 2001. On ne retrouve pas cette situation au Québec où, au contraire, ces différences se sont amenuisées, passant de 5,9 points en 1996 à 4,3 points en 2001.

Mentionnons en outre que les jeunes femmes ont été particulièrement touchées par les modifications au régime d'assurance-emploi (anciennement l'assurance-chômage). En 1997, si seulement 31 % de l'ensemble des Canadiennes en chômage étaient admissibles

à ce programme comparativement à 70 % 10 ans plus tôt, seulement 15 % des jeunes femmes satisfaisaient aux critères et pouvaient toucher des prestations[40].

On ne peut manquer de faire le lien entre les difficultés d'intégration au marché du travail et une scolarité écourtée quoique, préviennent les analystes en main-d'oeuvre, ce ne sont pas seulement les jeunes peu scolarisés qui font face au problème d'intégration en emploi. D'ailleurs, même si les filles obtiennent davantage leur diplôme d'études secondaires et poursuivent plus leurs études, elles ont, comme les femmes des autres groupes d'âge, une moins bonne performance que les jeunes hommes sur le marché du travail. Leur concentration dans certains choix scolaires et professionnels n'y est sans doute pas étrangère.

Néanmoins, les données du ministère de l'Éducation[41] indiquent qu'au cours des dernières années, les jeunes de l'Estrie ont généralement moins obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES) que dans l'ensemble du Québec. Si les taux de diplomation des jeunes Estriennes sont toujours supérieurs à ceux des jeunes hommes, l'écart variant de 15,6 à 19,1 points de pourcentage pour les cohortes étudiées[42], il faut tout de même retenir que les taux féminins régionaux n'ont égalé la moyenne féminine nationale que pour une des années observées, les autres cohortes s'étant situées sous les taux nationaux, de 1,9 à 3,1 points.

Si l'abandon scolaire est plus répandu chez les garçons, il importe de souligner qu'une scolarité écourtée semble pénaliser davantage les filles, les décrocheuses étant plus nombreuses en chômage que les garçons présentant un profil scolaire semblable. Ce fait s'explique notamment par la structure des emplois occupés par l'un et l'autre sexe : alors que dans le champ « masculin » de l'exploitation des ressources naturelles, il est encore possible, quoique cette tendance soit à la baisse, de trouver du travail sans diplôme d'études secondaires, cette situation est pour ainsi dire inexistante dans les domaines « féminins » du commerce et des services.

La région est dotée, depuis 1999, d'une Commission Jeunesse Estrie, rattachée au CRD pour représenter les jeunes de 15 à 30 ans. Cette dernière a retenu comme priorités de briser l'isolement des jeunes, de favoriser la circulation de l'information parmi eux, de soutenir leur participation active et de stimuler l'« inode », c'est-à-dire l'établissement des jeunes dans la région[43].

---

[40] Congrès du travail du Canada. *Jetés au froid : les travailleuses et les travailleurs privés de l'assurance-chômage*, Ottawa, 1999, cité dans Marika MORRIS. *Les femmes et la pauvreté*, fiche d'information réalisée pour l'ICREF, mise à jour en mars 2002, adresse URL (page consultée le 28 mai 2002) : http://www.criaw-icref.ca.

[41] Ministère de l'Éducation. *Résultats aux épreuves uniques de juin 2000 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire*, tableau 9 : « Taux de diplomation selon la cohorte, la durée des études et le sexe, par région administrative et par commission scolaire », adresse URL (page consultée en avril 2002) : http://www.meq.gouv.qc.ca.

[42] Il s'agit des cohortes ayant commencé leurs études secondaires en 1993, 1994, 1995 et 1996. Pour voir les données détaillées, on consultera le tableau 15 à la section 1.7.1.

[43] CRD de l'Estrie. *L'Estrien-bulletin d'information*, volume 10, numéro 1, octobre 2001, p. 9.

Pour s'assurer que les mesures retenues pour s'attaquer à ces priorités tiennent compte de la réalité et des intérêts tant des filles que des garçons qui, comme nous avons tenté de l'esquisser, se démarquent à plusieurs points de vue, il apparaît opportun au CSF que la région s'efforce de parfaire sa connaissance de la situation des jeunes en réalisant un portrait qui fasse systématiquement la distinction entre les sexes.

1.3.3 Les femmes âgées

Comme il nous a été donné de le voir plus tôt, la région compte une plus grande part de personnes de 65 ans et plus que le Québec (13,2 % c. 12,1 %), particulièrement dans les MRC Le Granit, Memphrémagog et surtout Asbestos où les proportions de personnes de ce groupe d'âge dépassent nettement les moyennes nationale et même régionale. Or, dans la région comme au Québec, les femmes représentent la majorité de la population aînée (59 %). De plus, tandis que la part relative des hommes parmi les personnes de 65 ans et plus s'est élevée très légèrement au Québec de 1986 à 1996, elle a baissé dans l'Estrie, ce qui indique une féminisation du phénomène du vieillissement.

Nous avons donc cherché à cerner la réalité des aînées mais le résultat demeure peu satisfaisant étant donné la rareté des données disponibles et du fait que notre principale source régionale, le plan régional d'organisation de services (PROS) aux personnes âgées[44], s'appuyait principalement sur les données de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993. Puisqu'il importe de connaître les caractéristiques de ces personnes pour être en mesure d'adopter les mesures qui s'imposent, on ne saurait trop recommander que la région mette à jour ses connaissances sur cette population en ayant soin de distinguer la réalité des femmes et des hommes puisque les différences dans leurs conditions tout au long de leur vie continuent de marquer la façon dont les unes et les autres vieillissent.

Ainsi, la corrélation entre la féminité, l'âge et la pauvreté est bien documentée. Par exemple, en 1994 au Québec, près des trois quarts des femmes de 65 ans et plus bénéficiaient d'un revenu annuel inférieur à 15 000 $ comparativement à 46 % des hommes[45]. L'Estrie n'échappe vraisemblablement pas à la règle puisque, en 1999, les femmes de 65 ans et plus recourent nettement plus au *Supplément de revenu garanti* que les hommes (58,1 % c. 46,1 %) et même davantage que la moyenne des Québécoises (55 %)[46].

Il faut dire que le mode de calcul des revenus de retraite, fondé sur les revenus d'emploi, désavantage les femmes soit parce que, parmi les générations plus âgées, elles ont été moins nombreuses à participer au marché du travail ou parce qu'il prolonge l'effet des écarts salariaux chez celles qui ont occupé un emploi. Le Conseil national du bien-être

---

[44] RRSSS de l'Estrie. *Plan régional d'organisation de services aux personnes âgées- version abrégée*, décembre 1996.

[45] Statistique Canada. Cité dans Conseil des aînés. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

[46] Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait…, op. cit.*, p. 131.

social a ainsi établi que les Canadiennes âgées de 65 à 69 ans ne reçoivent en moyenne que 56 % de la pension de retraite touchée mensuellement par les hommes, soit 299 $ comparativement à 533 $[67].

Il a par ailleurs été établi que la situation économique des femmes âgées se détériore lorsqu'elles vivent seules. Or, en 1996, les Estriennes de 65 à 74 ans (35,1 %) et de 75 ans et plus (52,8 %) se retrouvaient beaucoup plus souvent dans cette situation que les hommes (respectivement 16,5 % et 21,2 %) ou que l'ensemble des Québécoises (32,9 % et 50,1 %)[68]. Avec un taux de 28,7 % de personnes âgées vivant seules, la MRC La Région-Sherbrookoise se classe parmi les 10 MRC du Québec où cette part est la plus élevée[69]. Non seulement est-ce la MRC de la région où on retrouve le plus de personnes âgées vivant seules (un écart de 4 %), mais elle rassemble la plus forte concentration de 65 ans et plus sous le seuil de faible revenu[70]. Or, l'insuffisance de revenus peut représenter, pour les aînées, un obstacle supplémentaire pour accéder aux ressources, tant institutionnelles que communautaires, et à une vie sociale satisfaisante, des éléments pourtant indispensables à la préservation de la santé physique et mentale.

La région de l'Estrie se distingue aussi en détenant, en 1996, la plus forte proportion au Québec de population de 65 ans et plus vivant en institution (11,8 % c. 8,3 %), bien qu'on note une légère diminution de ce phénomène depuis 1991 (-1 %). Les femmes sont beaucoup plus touchées par cette situation que les hommes de la région (14 % c. 8,7 %) et même que l'ensemble des Québécoises (10,1 %)[71].

Ce phénomène est d'autant plus surprenant que, tous sexes confondus, l'espérance de vie en bonne santé ne cesse de s'accroître dans la région, ayant gagné 2,5 années de 1987 à 1998, plaçant la population estrienne dans une situation plus favorable que l'ensemble du Québec sur ce plan (69,1 ans c. 66,8 ans)[72]. De même, la proportion de la population régionale ayant une limitation d'activités à long terme a considérablement diminué entre les deux dernières enquêtes sociales et de santé (ESS). Bien que ces données ne distinguent pas les groupes d'âge, on sait que le poids des personnes âgées est prédominant parmi la population ayant une limitation d'activités à long terme. Ainsi, alors que le taux en Estrie atteignait 8,9 % en 1992, il ne se situait qu'à 7,1 % en 1998, faisant passer la proportion régionale d'au-dessus à au-dessous de la moyenne québécoise pendant cet intervalle (respectivement 7,2 % et 9,3 %). Malgré cette évolution apparemment favorable, on ne doit tout de même pas perdre de vue que les Estriennes, notamment en raison de leur longévité supérieure, demeurent plus affectées par des incapacités à long terme que les hommes (7,4 % c. 6,9 %)[73]. Il serait d'ailleurs

---

[67] Conseil national du bien-être social. *Guide des pensions*, Ottawa, 1999, cité dans Marika NICHOLS. *Les femmes et …, op. cit.*

[68] Institut national de la santé publique du Québec. *Le portrait …, op. cit.*, p. 177.

[69] ISQ. *Âge, sexe …, op. cit.*, p. 35.

[70] RRSSS de l'Estrie. *Orientations concernant les services aux personnes âgées. Examen de la situation après une année d'implantation. Avril 1998*, mai 2000, p. 31.

[71] Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait de santé …, op. cit.*, p. 293.

[72] *Idem*, p. 329.

[73] *Idem*, p. 321.

indispensable que l'information sur l'espérance de vie en bonne santé soit ventilée selon le sexe.

Précisons que la RRSSS s'est engagée, avec le PSOS pour les personnes aînées, dans un important virage « milieu » à compter de 1996. Si l'organisation des services privilégiant l'autonomie des personnes et leur maintien dans la communauté est des plus intéressantes, elle soulève le défi d'une réponse adéquate aux besoins des femmes et ce, à plus d'un titre.

La plus longue espérance de vie des femmes en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, une situation qui est loin d'être simple en contexte de virage ambulatoire et, à plus forte raison, en milieu rural. Le problème pourrait être encore aggravé par l'exode des jeunes qui, en restreignant le réseau social des personnes âgées, fera reposer le rôle déjà lourd de proches aidantes sur un bassin très limité de personnes ou, pire, accroîtra l'isolement de la population vieillissante. En outre, l'épuisement des trop rares personnes pouvant prodiguer soins et soutien peut parfois conduire à des abus ou de la négligence[76]. Les personnes aînées semblent avoir d'autant plus de mal à dénoncer la situation qu'elle est souvent le fait de proches, du soutien desquels elles dépendent. La peur et la honte les amènent bien souvent à se taire et à subir.

Pour faire face à cette délicate question, une table de concertation contre la violence aux personnes aînées a été mise sur pied en 1992 en Estrie. Y sont représentés les associations de personnes aînées, des résidences pour personnes âgées, des ressources intervenant auprès des victimes de violence, les services policiers, le CLSC de la Région-Sherbrookoise, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ainsi que le Conseil du statut de la femme. En plus d'avoir élaboré un protocole d'intervention interréseaux auprès des personnes aînées victimes de violence dans la MRC La Région-Sherbrookoise, la table a organisé des activités d'information et de formation, notamment pour faire connaître cet outil de dépistage, de concertation et d'intervention. Malheureusement, la table a été inactive depuis l'été 2001 mais ses activités ont repris en septembre 2002.

Il convient par ailleurs d'évaluer et d'organiser le soutien aux proches aidantes, dont la charge de travail supplémentaire que ce rôle sous-entend peut entraîner une fragilisation de la santé, de même que des pertes de revenu. « Selon Santé Québec, rapporte une recherche du CSF, les femmes aidantes qui cohabitent avec l'aidé ont une perception moins favorable de leur santé, elles sont plus nombreuses à utiliser des tranquillisants et elles éprouvent plus de contraintes à la vie sociale que les non-aidantes[77] ». Précisons que

---

[76] Statistique Canada, Cité dans *Des nouvelles d'elles — Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], le Conseil, Québec, septembre 1999 et Louise PLANTE, « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *La Nouvelliste*, 18 octobre 1999.

[77] Conseil du statut de la femme, *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Mousseau], juin 1999.

23 % des conjointes contre 13 % des conjoints aident leur partenaire, alors que 29 % des filles contre 8 % des fils soutiennent leur parent[36].

Avec la mise sur pied de la nouvelle Commission des aînés et des retraités de l'Estrie, issue de la Table estrienne de concertation mise en place pour l'Année internationale des personnes âgées en 1999 et rattachée au CRD depuis septembre 2001[37], le CSF espère que la connaissance des réalités des personnes aînées, amorcée avec la tournée réalisée au printemps 2002 auprès de quelque 700 personnes âgées provenant des sept MRC et incluant plusieurs membres de la communauté anglophone, sera systématisée. Il est essentiel qu'on prenne le soin de discerner les conditions de vie des femmes et des hommes ainsi que des divers groupes d'âge de 55 ans et plus afin que leur contribution soit mieux reconnue et que les services et programmes qui leur sont destinés répondent le plus adéquatement à leurs besoins.

D'ores et déjà, plusieurs pistes ressortent de propos recueillis auprès des personnes âgées ayant participé à la consultation. Citons : le maintien et la qualité des services de proximité, l'accès à des soins de santé à toute heure et dans des délais raisonnables, l'amélioration des services de maintien à domicile, l'accroissement des ressources d'hébergement de divers types adaptés aux besoins des personnes aînées, l'amélioration du transport collectif, la lutte à l'isolement et la promotion de la contribution des personnes aînées.

1.3.4 Les femmes des communautés anglophone et ethnoculturelles

Si, en 1996, une plus forte proportion de la population régionale est de langue maternelle française que dans l'ensemble du Québec (89,8 % c. 83 %), on doit tout de même souligner que l'anglais est la langue maternelle de 22 880 Estriennes et Estriens (8,8 % de la population) et que 8,1 % se déclare exclusivement anglophone. Les anglophones sont principalement concentrés dans Memphrémagog, dont ils constituent 21,5 % de la population, et le Haut-Saint-François, avec 15,2 %. De 1986 à 1996, la région a enregistré une diminution de sa population anglophone de 5,2 % contrairement au Québec où, pendant la même période, ce groupe linguistique augmentait dans une proportion équivalente[38].

Les femmes anglophones se sont dotées d'une ressource spécifique, le *Lennoxville and District Women's Center*, qui dessert en principe toute la région, mais dont les services se concentrent surtout dans Sherbrooke, Coaticook, Le Haut-Saint-François, Le Val Saint-François et Memphrémagog. Pour leur part, après la fermeture du centre de jour de Lennoxville, les usagères ont formé un groupe, *WPALS (White Persons Active Life Style)*,

---

36 Conseil du statut de la femme, *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

37 CRD de l'Estrie, *L'Estrie : bulletin d'information*, volume 10, numéro 2, mars 2002, p. 10.

38 ISQ, *Immigration, langue et origine ethnique, Estrie, faits saillants*, p. 12 et 15, données 1996 (consultée en avril 2002) : http://www.stat.gouv.qc.ca

et un objectif de la DRHSS est d'offrir un service leur permettant de maintenir un minimum d'activités et d'animation.

Selon les responsables du centre de femmes[1], les femmes anglophones, surtout si elles sont chefs d'une famille monoparentale ou âgées, sont loin d'être épargnées de la pauvreté. À l'exception de celles vivant dans la communauté bien organisée de Lamoureville, elles sont généralement dépourvues sur le territoire et risquent donc de souffrir d'isolement et souvent de méconnaissance des ressources. D'autant plus que les groupes communautaires ne sont pas toujours en mesure d'offrir des services bilingues et que, même lorsque c'est le cas, elles se retrouvent parmi une clientèle francophone au sein de laquelle elles se sentent isolées. Les cas les extrêmes de violence conjugale ou d'abus sexuels sont particulièrement dramatiques. Dans ces circonstances, il est d'autant plus regrettable que les initiatives du centre de femmes de promouvoir, dans les écoles primaires anglophones, le programme *Options*, qui vise à prévenir et dépister les abus sexuels chez les enfants, aient échoué.

La situation des femmes anglophones est encore aggravée du fait des importantes migrations des jeunes femmes scolarisées qui fuyaient leur région de naissance. Pour contrer ce phénomène, le *Eastern Townships School Board* a mis en place *MY Globe*, un organisme d'aide à l'intégration au marché du travail visant, comme mentionnent ses fondateurs, à garder chez eux les enfants dont ils s'occupent[2].

Par ailleurs, on dénombrait, en 1996, 8 555 immigrantes et Inuits qui constituaient 0,2 % de la population féminine (c. 0,2 % au Québec). Elles représentaient en outre moins de la moitié des 9 360 personnes immigrantes de la région (48,7 %), un taux de femmes nettement qu'au Québec (50,8 %)[3] et inférieur à celui de la population féminine régionale (50,5 %).

De 1986 à 1996, le taux de croissance du nombre de personnes immigrantes ou Inuits a été près de deux fois plus important que celui des non-immigrantes (15,8 % c. 7,2 %), mais il est demeuré en deçà de la progression des personnes immigrantes dans l'ensemble du Québec (26,1 %). Notons que la Région-Sherbrookoise est la seule MRC de la région à avoir connu une augmentation substantielle de sa population immigrante[4].

En 1996, les plus fortes proportions de population immigrante ont été observées dans Memphrémagog et la Région-Sherbrookoise (0,3 % dans les deux cas)[5].

À l'échelle régionale, en 1996, les femmes immigrantes provenaient principalement dans l'ordre, des États-Unis (27 %), de la France (10,2 %), de l'ex-Yougoslavie (7,9 %) et du Royaume-Uni (6,9 %), alors que dans l'ensemble du Québec, elles ont surtout originaires

---

1. Informations obtenues par Mme Gisèle Michaud, responsable du dossier régional de l'ORF et Mme Lucie Lemay, directrice du Centre de femmes de Lennoxville, lors d'entrevues téléphoniques réalisées le 17 juin 2000.
2. Statistique Canada, *Recensement de 1996*, compilations spéciales, … p. 15 (tableau non publié).
3. MSSS, *Immigrants* … op. cit. p. 19.
4. Ibid.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

de Sherbrooke, ne connaissent ni le français, ni l'anglais, alors que ce n'est le cas que de 3,6 % des hommes de la région et de 2,5 % de ceux de la RMR[12].

Dans le cadre du plan triennal d'immigration adopté par le gouvernement du Québec à l'automne 2000 visant à augmenter à 25 % la proportion de personnes immigrantes s'installant en région, l'Estrie s'est dotée d'une entente spécifique sur l'immigration[13]. Un projet de recrutement de personnes immigrantes, dont le promoteur est le Centre Saint-Michel de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, est aussi en cours depuis 3 ans et a attiré dans la région plus de 200 personnes actives sur le marché du travail et leur famille[14].

L'accueil de la population immigrante est par ailleurs désigné, dans l'entente cadre 1999-2004, comme un des éléments auxquels le CRD doit apporter une attention particulière, notamment en la reconnaissant comme un facteur de développement économique[15]. Il va sans dire que pour favoriser l'attraction et la rétention des immigrants internationaux et leur permettre de réaliser leur plein potentiel, il importe de bien évaluer les réalités et les besoins tant des hommes que des femmes au regard du marché du travail. Mais pour s'assurer d'une intégration durable des personnes immigrantes, la région doit aussi se préoccuper, plus largement, de la qualité de leur milieu de vie.

La part substantielle, parmi les plus récents arrivants dans la région, de personnes réfugiées provenant de pays où elles ont assisté à d'innombrables exactions, quand elles n'en ont pas été elles-mêmes victimes, constitue un élément essentiel à prendre en considération, souligne une étude récente menée dans la région auprès d'une centaine de personnes faisant partie de 36 familles arrivées entre 1995 et 2001[16]. On remarque en effet que plusieurs personnes proviennent de l'Ex-Yougoslavie, de l'Afghanistan et d'El Salvador[17]. Si le premier accueil se passe bien, remarquent les auteures, les familles sont par contre rapidement laissées à elles-mêmes après quelques semaines. Or, plusieurs personnes développent, quelques mois après leur arrivée, des troubles psychosomatiques liés aux horreurs vues ou subies dans leur pays d'origine qui nécessitent une approche en santé mentale qui tienne compte des références culturelles et du contexte particulier de leur société d'origine. Par exemple, les personnes réfugiées en provenance de pays sous dictature ont tendance à se méfier des institutions.

---

12 *Idem*, p. 88, 106 et 107.

13 Ministère des Régions et Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie. *Entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004*, annexe I, p. 45.

14 MRCI. *Quelques nouvelles des dossiers d'immigration, d'accueil et d'intégration de la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DRECQ)*, [Caroline Thibault], 18 mars 2002, p. 3.

15 Ministère des Régions et CRD de l'Estrie. *Entente cadre ...*, *op. cit.*, p. 17.

16 Michèle VATZ-LAAROUSSI et Liliane RACHEDI. « Familles émigrées des guerres en Estrie», Université de Sherbrooke, 2002, citées dans *La Tribune*, le mercredi 14 août 2002.

17 Fédération des communautés culturelles de l'Estrie, Comité Femmes. *Recherche-action pour les femmes des communautés culturelles de l'Estrie*, [Mariame Cissé et autres], juillet 2001, p. 4.

Les femmes semblent connaître davantage de difficultés qui risquent de restreindre leur contribution à la vie de la région. Une récente étude[77] a en effet établi que les immigrantes connaissent moins de probabilités d'occuper un emploi que les immigrants et que le salaire hebdomadaire médian féminin est constamment inférieur à la rémunération masculine, ce que les statistiques disponibles et une recherche-action sur les femmes des communautés culturelles de l'Estrie[78] tendent à appuyer. On doit aussi mentionner les problèmes majeurs de reconnaissance des acquis qui rendent difficile l'obtention d'un emploi dans la spécialisation dans laquelle elles ont été formées dans leur pays d'origine. Pressées, pour des raisons économiques, de s'intégrer au marché du travail, ces personnes doivent souvent accepter un travail peu rémunérateur et nettement en dessous de leurs qualifications.

La recherche-action évoque aussi la méconnaissance des femmes immigrantes des institutions et des organismes d'aide, y compris ceux s'adressant spécifiquement à une clientèle féminine, notamment en matière de santé et de services sociaux et d'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Pour faire face à ces difficultés, les chercheuses recommandent notamment la réalisation d'outils d'information et de promotion spécifiques aux personnes immigrantes et l'offre de formation en relations interculturelles aux établissements et ressources communautaires qui, selon la recherche, se montrent d'ailleurs accueillantes à une telle proposition.

Deux groupes s'efforcent de faire connaître et reconnaître tant l'apport que les besoins des femmes immigrantes : le Centre pour femmes immigrantes de Sherbrooke et le Comité Femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie.

1.3.5 Les femmes handicapées

Défavorisées parmi les défavorisés, les femmes handicapées connaissent des conditions de vie très difficiles, notamment en raison de problèmes d'accès au marché du travail et de la faiblesse de leurs revenus qui, provoquant de l'isolement, semblent les rendre vulnérables à la violence.

Selon les estimations de l'Office des personnes handicapées[79], l'Estrie compte, en 2002, 25 530 femmes et 21 190 hommes ayant une incapacité, soit 17,3 % de la population féminine et 14,6 % de la population masculine. Les femmes représentent plus de la moitié

---

[77] MIRCI. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989. Faits saillants*. Collection Études, Recherches et Statistiques, numéro 4. [Jean Renaud et autres], décembre 2000, p. 4.

[78] Fédération des communautés culturelles de l'Estrie, Comité Femmes. *Recherche-action ...*, *op. cit.*

[79] Notons que les calculs cités ont été effectués à partir du taux de prévalence régional provenant de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités (EQLA) 1998 et des projections de population pour 2002 établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Aux fins de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, l'incapacité est définie comme « toute réduction ou absence (résultant d'une déficience) de la capacité d'exécuter une activité de la manière ou dans la plénitude considérée comme normale pour un être humain ».

des personnes handicapées (54,6 %)[80]. Mentionnons que 20,1 % des Estriennes ayant une incapacité ont un enfant à la maison[81].

La majorité des femmes handicapées (53,1 %) ont entre 15 et 64 ans et sont donc en âge d'être dans la population active[82]. Or, selon les données du recensement de 1996[83], seulement 12,9 % d'entre elles étaient en emploi, comparativement à 21,1 % des hommes avec incapacité et à 53,4 % des femmes sans incapacité. Notons également que leur taux de chômage, de 17,9 %, était plus élevé que celui des hommes avec incapacité (16,2 %) et nettement supérieur à celui des femmes sans incapacité (10 %). Enfin, mentionnons que non seulement l'Estrie détient, en 1998, la troisième moins bonne performance des régions administratives du Québec quant au taux de participation au marché du travail des personnes souffrant d'une incapacité, tous sexes confondus, mais l'intégration en emploi y a reculé depuis 1992[84].

On sait par ailleurs que, dans l'ensemble du Québec, les femmes sont moins présentes que les hommes dans les programmes d'intégration au travail : en 1999, elles ne représentent que 33 % des personnes ayant bénéficié d'un contrat à cet effet et 40 % des employés en centre de travail adapté[85].

L'accès aux études semble aussi poser problème puisque, en 1996, parmi les personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, 48,3 % ne fréquentent pas l'école, ce qui n'est le cas que de 32,6 % de la population du même âge sans incapacité. Par ailleurs, 78,2 % des personnes ayant une incapacité n'ont pas poursuivi leurs études au-delà de la 13e année, alors que 53,4 % des personnes sans incapacité sont dans cette situation[86]. La base de données utilisée pour les informations sur la scolarité ne permet cependant pas d'établir de comparaison entre les sexes.

La situation économique des personnes handicapées apparaît donc des plus précaires : en 1996, 41,3 % des femmes handicapées vivent sous le seuil de faible revenu, alors que c'est le cas de 33,5 % des hommes avec incapacité et de 20,4 % des femmes sans incapacité. C'est dans les territoires de CLSC Fleurimont-Lennoxville et Sherbrooke que cette condition semble la plus répandue chez les femmes (avec respectivement 50,3 % et 48,4 %) comme chez les hommes (avec respectivement 44,2 % et 40,8 %). Le revenu moyen régional des femmes avec incapacité, de 11 786 $, se situe sous la moyenne du Québec (12 696 $) et est nettement inférieur à celui des hommes handicapés (16 457 $) et

---

80 OPHQ, Direction régionale de l'Estrie. Tableaux statistiques fournis par Mme Céline Bisaillon, le 14 mai 2002.

81 *Idem*. Tableaux statistiques fournis par Mmes Jeanne-Mance Dallaire et Marie-Paule Rancourt, le 8 mai 2002.

82 *Idem*, le 14 mai 2002.

83 *Idem*, le 8 mai 2002.

84 MSSS. *Les indicateurs de la politique québécoise de la santé et du bien-être – Exercice de suivi 2001*, février 2002, graphique 19.5, p. 123.

85 OPHQ. Fiche produite en vue de l'élaboration de la politique en condition féminine transmise par M. Norbert Rodrigue, président de l'OPHQ à Mme Léa Cousineau, sous-ministre associée à la Condition féminine, 20 mars 2000.

86 OPHQ, Direction régionale de l'Estrie. Tableaux ..., *op. cit.*, le 8 mai 2002.

à celui des femmes sans incapacité (16 694 $). Les femmes avec incapacité de tous les territoires de CLSC, à l'exception de Fleurimont-Lennoxville et de Sherbrooke, disposent même de revenus inférieurs à la déjà faible moyenne régionale, Le Haut-Saint-François se classant bon dernier avec 10 034 $[87].

Selon une recherche menée dans la région[88], l'intégration en emploi des personnes handicapées est notamment freinée par leur sous-scolarisation, par des problèmes d'accessibilité aux lieux physiques, par le manque de souplesse des horaires du transport adapté et par la méconnaissance de leur potentiel ainsi que des mesures et des services offerts pour compenser la perte de productivité et l'adaptation des postes de travail tant chez les employeurs que chez les formateurs.

En ce sens, il est intéressant qu'Emploi-Québec[89] prévoit améliorer sa connaissance des besoins de cette clientèle et de favoriser le recours aux mesures actives, notamment celles visant l'insertion en emploi. Mais, il faut en convenir, l'amélioration de la situation des femmes et des hommes handicapés passe par l'adoption de mesures concertées au prix d'efforts vigoureux tant dans le réseau de l'emploi que dans celui de l'éducation, sans oublier le transport.

1.3.6 Évolution des familles

En 1996, sur les 76 075 familles de l'Estrie, 63,6 % sont dirigées par un couple marié, soit une proportion équivalente à celle du Québec, 21,7 % par un couple en union libre, soit une part un peu plus élevée qu'au Québec (20,5 %) et 14,7 % sont des familles monoparentales, soit une part moindre qu'au Québec (15,9 %)[90]. De 1991 à 1996, comme dans les autres régions du Québec, le nombre de familles ayant à leur tête un couple marié a diminué, alors que les familles vivant en union libre se sont accrues de 38,5 % et les familles monoparentales, de 12,5 %[91].

La répartition des familles selon leur structure montre une grande diversité selon les MRC de la région. Les proportions de couples mariés vont de 58,4 % dans la MRC La Région-Sherbrookoise, la seule qui se situe sous la moyenne du Québec à ce chapitre (63,6 %), à 72,9 % dans Coaticook. Les proportions de couples vivant en union libre varient de 16,3 % dans Asbestos à 23,7 % dans La Région-Sherbrookoise. Enfin, les

---

87 Idem.

88 Marc TARDIF, *Diagnostic de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées de la région de l'Estrie*, Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET), Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, 1998.

89 Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie, Direction de la planification et du partenariat, *Plan d'action régional 2001-2002*, janvier 2001, p. 34.

90 On remarquera une différence substantielle dans la proportion régionale de familles monoparentales apparaissant au tableau 5 (23,3 %) et celle citée dans ce paragraphe (14,7 %). C'est que le tableau 5 ne tient compte que des familles avec enfants alors que les données provenant du document de l'ISQ considèrent l'ensemble des familles, avec ou sans enfants, ce qui a pour effet de diminuer le taux de monoparentalité.

91 *ISQ. Âge, sexe..., op. cit.*, p. 14.

familles monoparentales oscillent entre 9 % dans Coaticook et 17,9 % dans La Région-Sherbrookoise. Alors que la première se classe au deuxième rang au Québec parmi les MRC qui comptent les plus faibles proportions de familles à parent unique, la seconde arrive au cinquième rang parmi celles qui comptent les parts les plus élevées. Ajoutons que Coaticook se singularise, parmi les MRC de la région, par la décroissance des familles monoparentales, tandis que La Région-Sherbrookoise est la seule à regrouper une proportion de ce type de familles supérieure à l'ensemble du Québec (15,9 %)[92].

Si on se concentre sur les familles avec enfants, comme nous y invite le tableau suivant, on constate qu'on compte proportionnellement plus de familles biparentales de trois enfants ou plus dans la région et davantage de familles monoparentales de deux enfants ou plus. En fait, seule la MRC La Région-Sherbrookoise regroupe une part de familles de trois enfants ou plus (14,1 %) inférieure à la moyenne québécoise (15,6 %). Dans les autres MRC, ces proportions varient de 18 % dans Memphrémagog à 29 % dans Coaticook[93].

TABLEAU 5 — Répartition des enfants dans les familles selon le nombre d'enfant et la structure de la famille, Estrie et ensemble du Québec, 1996

Type de familles	Estrie		Ensemble du Québec	
	Nombre	%	Nombre	%
Total des familles avec au moins un enfant :	**47 840**	**100,0**	**1 286 130**	**100,0**
Familles biparentales	**36 670**	**76,7**	**976 875**	**76,0**
1 enfant	13 645	37,2	382 420	39,1
2 enfants	15 530	42,4	419 225	42,9
3 enfants et plus	7 495	20,4	175 230	17,9
Familles monoparentales	**11 170**	**23,3**	**309 255**	**24,0**
Chef féminin	***8 845***	***79,2***	***252 435***	***81,6***
1 enfant	5 405	61,1	156 535	62,0
2 enfants	2 665	30,1	73 745	29,2
3 enfants et plus	775	8,8	22 155	8,8
Chef masculin	***2 325***	***20,8***	***56 820***	***18,4***
1 enfant	1 570	67,5	39 200	69,0
2 enfants	610	26,2	14 245	25,1
3 enfants et plus	145	6,2	3 375	5,9

Source: Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

[92] *Idem*, p. 23.

[93] Conseil de la famille et de l'enfance et autres. *Un portrait statistique de la famille et des enfants au Québec*, 1999, tableau 3.27, p. 102.

En 1996, 31 505 personnes vivaient seules en Estrie[94]. De 1986 à 1996, la part des personnes dans cette situation a augmenté davantage dans la région (43 %) que dans l'ensemble du Québec (35 %). Les Estriennes sont plus touchées que les hommes (15,4 % c. 13,6 %) et que l'ensemble des Québécoises (14,8 %). Cependant, si on distingue les 15-64 ans et les 65 ans et plus, on constate que la surreprésentation des femmes est essentiellement imputable aux groupes plus âgés. En effet, avant 65 ans, les hommes vivent un peu plus fréquemment seuls que les femmes (12,9 % c. 10,4 %), suivant en ce sens la tendance québécoise. Cependant, à compter de 65 ans, le phénomène bascule et les écarts entre les sexes sont davantage marqués dans la région qu'au Québec, comme il nous a été donné de le voir à la section 1.3.3[95].

1.4 L'économie et l'emploi

La structure économique de l'Estrie est relativement diversifiée. Soulignons cependant, d'entrée de jeu, qu'on dénombre peu de grandes entreprises de 500 travailleurs et travailleuses et plus en Estrie[96]. On en trouve deux dans le caoutchouc (Sherbrooke et Memphrémagog), une dans le textile (Memphrémagog), deux dans le papier (Le Val-Saint-François et Sherbrooke), une dans le matériel de transport (Le Val-Saint-François), trois dans l'enseignement et quatre dans la santé et les services sociaux (La Région-Sherbrookoise). Précisons qu'on ne trouve aucune entreprise de cette taille dans les MRC Le Haut-Saint-François, Coaticook et Le Granit.

Au deuxième trimestre 2001[97], le secteur primaire fournit 3,2 % des emplois, soit un peu plus que dans l'ensemble du Québec (2,9 %). La région, située à la frontière méridionale du Québec, offre un bon potentiel agricole et forestier. Bien que l'Estrie n'occupe que 1,5 % du territoire québécois, elle détient 13,5 % des terres agricoles[98]. En 1999, les exploitations agricoles régionales ont généré 6,7 % des revenus de ce secteur au Québec[99] en plus de contribuer à la création de nombreux emplois dans le secteur bioalimentaire (transformation, commerce et restauration) dans la région.

Avec un couvert forestier qui correspond aux trois quarts du territoire[100], les entreprises forestières estriennes ont fourni, en 1996-1997, 3,6 % du volume du bois récolté au Québec[101]. Mentionnons en outre que, depuis 1995, la région est fortement engagée dans

---

94 ISQ. *Âge, sexe...*, *op. cit.*, p. 17.

95 Institut national de santé publique. *Le portrait...*, *op. cit.*, p. 177.

96 Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie, Direction de la planification et du partenariat. *Plan d'action...*, *op. cit.*, p. 18 et Centre de recherche industrielle du Québec. *Profil de l'entreprise*, adresse URL (page consultée en juin 2002) : http://www-rib.icriq.com.

97 Gouvernement du Québec. *Portail du gouvernement du Québec- Investir au Québec – Région de l'Estrie*, p. 2, adresse URL (page consultée en avril 2002) : http://www.infostat.gouv.qc.ca.

98 Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture 2001- Pour des régions innovantes*, 2001, p. 125.

99 Gouvernement du Québec. *Portail...*, *op. cit.*, p. 3.

100 Ministère des Régions et CRD de l'Estrie. *Entente cadre...*, *op. cit.*, p. 19.

101 Gouvernement du Québec. *Portail...*, *op. cit.*, p. 3.

le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, entièrement financé, en Estrie, par la compagnie Kruger et ses filiales à titre de redevances pour des contrats dans les forêts de l'État. Ce programme a permis de soutenir financièrement 117 projets qui contribuent à l'aménagement intégré des ressources forestières de même qu'à l'expérimentation et au développement de nouvelles techniques sylvicoles[102]. Enfin, l'activité minière, qui devient problématique avec l'annonce de la fin des activités de la mine Jeffrey, se déploie en périphérie de la région, avec l'exploitation de l'amiante dans Asbestos et du granit dans les MRC Memphrémagog et du Granit[103]. Les revenus provenant de la production minière régionale comptent, en 1998, pour 2,6 % de ceux de l'ensemble du Québec[104].

À l'exception de Memphrémagog et, surtout, de La Région-Sherbrookoise, toutes les MRC comptent davantage d'emplois dans le secteur primaire que la moyenne régionale. Asbestos, Coaticook et Le Haut-Saint-François se distinguent particulièrement sur ce plan[105].

Fournissant, en 2001, 31,9 % des emplois, le secteur secondaire a une présence beaucoup plus marquée dans la région qu'au Québec (23,2 %). Cette situation découle essentiellement de l'ampleur de l'activité manufacturière qui procure 28,2 % des emplois (c. 18,4 % au Québec) puisque l'industrie de la construction y a une présence un peu moins forte (3,7 % c. 4 %)[106]. Durement touchée par la récession des années 1990, l'Estrie s'est efforcée de diversifier son secteur manufacturier qui, notamment en raison du dynamisme des ressources universitaires, progresse rapidement dans des secteurs de pointe comme la transformation des matériaux, la microélectronique, les technologies biomédicales et environnementales. Les emplois manufacturiers continuent néanmoins d'être majoritairement concentrés dans des secteurs traditionnels à faible technologie (textiles, meuble et transformation du bois, papier, aliments et boissons) et ce, davantage qu'au Québec (53,8 % c. 47,2 %), alors que la part des emplois de haute technologie demeure minime (1,9 % c. 10,1 %)[107].

C'est dans Le Granit et Le Val Saint-François que l'industrie manufacturière procure, et de loin, le plus d'emplois dans la région, suivies de Memphrémagog et du Haut-Saint-François qui regroupent tout de même des proportions supérieures à la moyenne régionale[108].

Enfin, le secteur tertiaire a une présence nettement moindre dans la région que dans l'ensemble du Québec puisqu'il ne regroupe, en 2001, que 63,8 % des emplois (c. 73,9 %). Précisons que la région compte à la fois une part légèrement plus importante

---

102 CRD de l'Estrie. *L'Estrien..., op. cit.*, p. 5.

103 Ministère des Régions et CRD de l'Estrie. *Entente cadre..., op. cit.*, p. 19.

104 Gouvernement du Québec. *Portail..., op. cit.*, p. 3.

105 Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC). *Profil économique par MRC de la région de l'Estrie*, édition 2001, adresse URL (pages consultées en avril 2002) : http://wwww.mic.gouv.qc.ca.

106 Gouvernement du Québec. *Portail..., op. cit.*, p. 2.

107 Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture..., op. cit.*, p. 121.

108 MIC. *Profil économique..., op. cit.*

d'entreprises à savoir élevé[109] que l'ensemble du Québec (18,1 % c. 17,6 %), surtout en raison de la présence de services aux entreprises et de services sociosanitaires, et une plus grande proportion d'entreprises à savoir faible (49 % c. 44, 9 %), soit le commerce de détail, l'hébergement et la restauration, le transport et l'entreposage ainsi que les services domestiques et personnels[110].

Toutes les MRC, à l'exception de La Région-Sherbrookoise, détiennent une proportion d'emplois du secteur tertiaire inférieure à la moyenne, mais ce phénomène se vérifie particulièrement dans Le Val-Saint-François, Coaticook et, surtout, Le Granit. Par contre, La Région-Sherbrookoise regroupe non seulement proportionnellement plus d'emplois tertiaires que la moyenne régionale, mais même que l'ensemble du Québec. On y trouve les plus fortes concentrations en soins de santé et services sociaux, dans le commerce de détail et dans les services d'enseignement. Quoique se situant un peu sous la barre régionale quant à ses activités tertiaires, Memphrémagog, en raison de sa vocation de villégiature, réunit une plus forte proportion d'emplois en hébergement et restauration ainsi qu'en services immobiliers et d'agences d'assurances que ce qu'on observe dans la région et même au Québec[111].

On ne saurait en effet passer sous silence la place de choix qu'occupe la région de l'Estrie sur le plan touristique : ses lacs, ses rivières, son patrimoine, son architecture ainsi que la qualité de l'environnement lui valent une importante renommée sur le plan récréotouristique[112].

Par ailleurs, il existe de nombreuses entreprises d'économie sociale en Estrie et, dans un portrait sommaire des entreprises d'économie sociale en Estrie réalisé par le CRD[113], on répertorie 232 entreprises qui se qualifient selon la définition du Chantier de l'économie sociale. Celles-ci génèrent des revenus de 155 millions $ et procurent 3 700 emplois occupés, à 80 %, par des femmes. Parmi ces entreprises, 119 sont des coopératives et 113 des organismes à but non lucratif (OBNL). C'est dans Sherbrooke qu'on retrouve le plus d'entreprises d'économie sociale, à savoir 48 OBNL et 60 coopératives, suivie de Coaticook pour les OBNL (20) et du Val-Saint-François pour les coopératives (15). Ces entreprises se répartissent comme suit entre les différents secteurs d'activité : services

---

[109] Cette classification, proposée par Industrie Canada, est fondée sur six variables portant sur les activités de recherche et de développement (R-D) et le capital humain. Aux fins de son rapport, le Conseil de la science et de la technologie n'a retenu que les industries associées au secteur des services. À partir de la classification type des industries (CTI), on a donc établi les catégories suivantes : industries de savoir élevé : services aux entreprises, services d'enseignement, services de soins de santé et de services sociaux, industrie de l'énergie électrique, transport par pipeline; industries de savoir moyen : intermédiaires financiers et assurances, communication et autres industries de services publics, services immobiliers et agences d'assurances, commerce de gros, industries de la construction, services de divertissements et de loisirs, autres industries de services; industries de savoir faible : hébergement et restauration, commerce de détail, industrie du transport, industrie de l'entreposage et de l'emmagasinage, services personnels et domestiques.

[110] Conseil de la science et de la technologie. *Rapport de conjoncture..., op. cit.*, p. 121.

[111] MIC. *Profil économique..., op. cit.*

[112] Ministère des Régions et CRD de l'Estrie. *Entente cadre..., op. cit.*, p. 20.

[113] CRD de l'Estrie. *Portrait sommaire des entreprises d'économie sociale en Estrie*, juin 2002.

aux personnes (51 %), habitation (22 %), commerce (15 %), agriculture (7 %) et transformation (5 %).

Les coopératives génèrent un chiffre d'affaires annuel de 114,5 millions $ et 1 800 emplois dans des secteurs aussi diversifiés que l'habitation, l'alimentation, l'agriculture, la foresterie, les services funéraires, etc. Par ailleurs, on dénombre depuis les fusions 53 coopératives d'épargne et de crédit, soit 49 caisses populaires et 4 caisses d'économie. Ces institutions gèrent un actif consolidé de 4,1 milliards $ et procurent de l'emploi à 1 790 personnes, en majorité des femmes.

Deux autres secteurs de l'économie sociale ont retenu notre attention en raison de leur impact pour les femmes. Ainsi, on compte six entreprises d'économie sociale en aide domestique, dont quatre sont des OBNL et deux des coopératives. Elles embauchent 298 personnes, dont 98 % sont des femmes, génèrent un chiffre d'affaires annuel de 3,5 millions $ et offrent d'inestimables services à plus de 2 500 ménages. Malgré le considérable apport social découlant des services rendus, le seuil de rentabilité demeure difficile à atteindre, surtout en milieu rural en raison des frais de déplacement. Par ailleurs, plus de 1 100 personnes, en majorité des femmes, travaillent dans l'un des 50 milieux de services de garde qui génèrent plus de 30 millions $. Ces entreprises vivent cependant une crise de croissance qui se manifeste par la difficulté à trouver des terrains et des infrastructures pour les nouvelles installations et par une pénurie d'éducatrices et de gestionnaires qualifiées.

« Malgré tous les risques et les obstacles soulevés, il ne semble pas vain de poursuivre l'idée d'une économie qui se fonde davantage sur la solidarité et qui favorise la cohésion sociale. Dans cette optique, le Conseil du statut de la femme considère qu'il est opportun de pousser plus avant la réflexion sur le développement de l'économie sociale, tout en conservant un regard critique sur les effets moins souhaitables pour l'amélioration de la condition féminine. Certes, les problématiques sociales et économiques actuelles sont complexes et les stratégies pour y faire face doivent être novatrices. Toutefois, il faut bien voir que le développement de l'économie sociale n'est pas une panacée. Cette avenue doit être envisagée comme une partie de la solution aux problèmes de la pauvreté et du sous-emploi et s'intégrer à un ensemble de mesures visant le mieux-être des collectivités[114]. »

Le développement de l'économie sociale marchande est soutenu par le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) administré par les CLD. Pour la période 1998-2000, ce fonds a permis la création de 162 emplois et le maintien de 89 autres. La Société de développement économique de la Région-Sherbrookoise (SDÉRS-CLD) et le CLD de la MRC du Haut-Saint-François sont à l'origine de plus de 60 % des emplois créés. Pour sa part, le CLD de la MRC Memphrémagog a contribué à 63 % des emplois maintenus. Sous un autre angle, mentionnons que 38 nouvelles entreprises ont vu le jour tandis que 13 étaient consolidées grâce à l'apport du FDEÉS.

---

[114] Conseil du statut de la femme. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert* : Chantal Martel, Québec, février 1996, p. 34

C'est dans la MRC de Sherbrooke que la majorité des nouvelles entreprises (20) ont été créées[115].

En 1999-2000, le soutien du FDEÉS a bénéficié à 36 entreprises du secteur tertiaire traditionnel, à 10 du secteur secondaire, à 3 du tertiaire moteur[116] et à 2 du secteur primaire[117].

Il serait intéressant que les CLD compilent de façon exhaustive et publient les données permettant de mesurer la part que retirent les femmes des projets d'économie sociale en se rappelant que c'est à partir de la revendication de la *Marche du Pain et des Roses* sur les infrastructures sociales, en 1995, qu'on a assisté au redéploiement de l'économie sociale au Québec.

Emploi-Québec, qui a la responsabilité de recueillir et de diffuser l'information sur le marché du travail, a établi les tendances de l'évolution de l'emploi dans la région pour 2000-2004[118]. Ainsi prévoit-il que quatre regroupements de professions sont susceptibles d'offrir des perspectives nettement plus favorables que l'ensemble des professions : le groupe des sciences naturelles et appliquées, et particulièrement le personnel professionnel et technique de l'informatique, de la chimie et du génie de fabrication; les sciences de la santé, plus précisément le personnel des techniques infirmières et médicales ainsi que les médecins omnipraticiens; l'enseignement et l'administration scolaire; les arts et la culture, notamment le personnel professionnel et technique de la traduction et du graphisme.

Certains groupes connaîtront aussi une croissance notable mais l'abondance de main-d'œuvre disponible pour obtenir les postes suscite une concurrence qui rend ces secteurs moins intéressants. Mentionnons les ventes et les services, dans lesquels cependant le personnel technique de l'alimentation ainsi que celui des services de garde seront dans une position plus avantageuse, ainsi que le groupe de la transformation et de la fabrication, au sein duquel seuls les secteurs manufacturiers les plus dynamiques, comme le caoutchouc, le plastique, le meuble et le bois, offriront au personnel de niveau intermédiaire des perspectives d'emploi plus favorables.

Enfin, les groupes de professions qui présentent les moins bonnes perspectives sont les affaires et les finances, surtout les emplois de secrétariat qui ont été érodés par l'introduction des changements technologiques, les métiers et le transport, à l'exception du personnel technique de certains métiers dont ajusteurs-outilleurs ou machinistes, et surtout le secteur primaire dont le ralentissement semble inéluctable.

---

[115] Ministère des Régions-Estrie. *Faits saillants des activités et retombées des centres locaux de développement de l'Estrie, période 1998 à 2000*, [Jacques Michaud], juillet 2001, p. 5.

[116] *Grosso modo*, on peut dire qu'on désigne sous le vocable de « tertiaire moteur », les services aux entreprises, alors que le tertiaire « traditionnel » concerne plutôt les services aux personnes.

[117] Informations fournies par Mme Lise Lemieux du ministère des Régions-Estrie à Mme Nicole Dorin, du bureau régional du CSF en Estrie.

[118] Emploi-Québec, Direction de la planification et du partenariat de la région de l'Estrie et Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail. *Le marché du travail dans la région de l'Estrie – Perspectives professionnelles 2000-2004- Faits saillants*, 2001, p. 3.

3.2 Les orientations stratégiques

L'entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1998-2006, qui lie le gouvernement du Québec et le CRD, a été adoptée le 14 septembre 1999. D'entrée de jeu, ce texte précise que le CRD aura à porter une attention particulière à la prise en compte des différences de conditions de vie des hommes et des femmes et à la promotion de l'équité entre les sexes, à la reconnaissance de la population immigrante comme facteur de développement économique et à la promotion du développement durable. La région a par ailleurs retenu sept axes autour desquels s'articule le développement de la région : le développement des ressources humaines et la formation professionnelle et technique, le développement culturel, récréatif et touristique, l'innovation et le développement technologique, l'environnement, le développement de l'économie des ressources naturelles, le développement industriel ainsi que le développement social[110].

Bien que les femmes soient touchées par chacun de ces thèmes, elles ne sont mentionnées explicitement que dans une des 22 priorités qui découlent des axes de l'entente cadre. Ainsi, à la priorité portant sur l'insertion, le soutien et le maintien en emploi précise-t-on que les femmes font partie des clientèles visées[109].

Si l'adoption d'un principe liminaire sur l'équité entre les hommes et les femmes dans la participation au développement régional constitue une invitation à prendre en considération la condition féminine dans toutes les mesures visant la mise en œuvre de la planification stratégique régionale (PSR) et la réalisation de l'entente cadre, les démarches des différents partenaires risquaient d'être « aveugles et inégales en l'absence d'un plan d'action concerté et de cibles clairement établies. C'est pourquoi le CSF se rejoint de l'initiative de quatre groupes de femmes de la région, les PÉPINES (Promotion des Estriennes pour initier une nouvelle équité sociale), Femmes et politique municipale, le Comité Femmes de la Fédération des communautés culturelles de l'Estrie et le comité Femmes et pouvoir du Centre de femmes de la MRC du Granit, d'avoir préparé une argumentation en faveur de la préparation d'une entente spécifique sur la participation des femmes au développement régional. Le conseil d'administration du CRD a donné son accord pour la poursuite des négociations[111]. En effet, malgré l'absence d'une commission de développement et d'un axe de l'entente cadre dédiés à la condition féminine, le CRD accepte le principe de financer des projets visant les femmes. Cependant, pour les ministères et organismes interpellés par le projet d'entente spécifique, la difficulté de rattacher ce projet à l'un ou l'autre des programmes qu'ils administrent semble en rendre l'issue problématique.

Pourtant, le projet soumis s'avère des plus prometteurs et singularise la région à plus d'un titre[112]. Parmi les moyens visant à accroître la représentation féminine énoncés dans le

---

110 Ministère des Régions et Conseil régional de développement (CRD) de l'Estrie. *Entente cadre ... op. cit.*

109 *Idem.*

111 CRD de l'Estrie. *L'Estrie ... op. cit.* mars 2002, p. 10 et 11.

112 Ministère des Régions. *Projet d'entente spécifique sur la participation des femmes au développement régional*, document de travail du 25 mars 2002.

version préliminaire de ce document qui retiennent l'attention, citons : des activités de formation sur les enjeux et les obstacles à la participation des femmes dotées aux instances régionales, locales et municipales mais visant aussi les jeunes filles et les femmes elles-mêmes, l'enrichissement constant du *Répertoire de candidates*, l'élaboration de principes directeurs visant la parité à tous les niveaux du CRD et au conseil d'administration des CLD, le soutien, la formation et le réseautage des femmes siégeant dans les instances ou intéressées à se porter candidates ainsi que l'identification de mesures facilitant la participation des femmes.

Les actions pour favoriser la prise en compte des réalités, intérêts et besoins des femmes apparaissent tout aussi pertinentes. Qu'on pense à la création d'un observatoire de la condition féminine qui contribuerait à fournir aux partenaires régionaux des données ventilées selon le sexe essentielles à la conduite des affaires régionales et locales et qui comblerait sans doute les nombreuses lacunes dans la disponibilité de l'information que nous avons rencontrées pour la préparation du présent avis. L'idée que les PERSONES, qui assurent un rôle-conseil au CRD, instrumentent les commissions de cet organisme et les promoteurs faisant appel au Fonds de développement régional (FDR) afin de les aider à développer des pratiques favorisant l'égalité sexuelle et à évaluer l'impact de leurs décisions sur les conditions de vie des femmes apparaît aussi des plus appropriées.

Mentionnons que le CRD est appuyé dans ses travaux par huit commissions de développement[22] et deux commissions chargées qui veillent vers l'égalité de représentation femmes/hommes en vertu d'une résolution sur la parité adoptée en 1998. De plus, pour soutenir l'application du principe liminaire d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, le CRD fournit aux promotrices et promoteurs de projets un document d'information sur cette question. Enfin, une grille, élaborée par les PERSONES pour mesurer l'impact sur les femmes et les hommes des projets soumis, est utilisée par les membres des commissions du CRD lors de l'analyse en vue de l'attribution du financement dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR).

La conférence administrative régionale (CAR) a été dotée, en 1998, d'un comité de condition féminine qui constituait aussi un allié pour la connaissance des conditions de vie des femmes et le suivi des engagements ministériels en la matière. Malheureusement, ce comité a cessé ses activités.

Enfin, dans la *Politique nationale de la ruralité*[23] rendue publique en 2001, le gouvernement du Québec invite les instances locales à se saisir des particularités des conditions de vie des femmes sur leur territoire pour en tenir compte dans leurs activités

---

[22] Ce sont : la Commission de développement de la main-d'œuvre et de la formation professionnelle et technique, la Commission du développement culturel, éducatif et scientifique, la Commission sur l'innovation, la création et le développement technologique, la Commission du développement environnemental, la Commission de l'économie des ressources naturelles, la Commission de développement industriel, la Commission du développement des affaires internationales, la Commission du développement social, la Commission jeunesse et la Commission des services et des aînés de l'Estrie.

[23] Gouvernement du Québec, *Politique nationale de la ruralité : Des communautés rurales dynamiques pour une occupation dynamique du territoire québécois*, 2001, p. 22, 47 et 58.

de développement et pour améliorer la représentation féminine au sein du CRD et des CLD. Supposons que toutes les MRC de l'Estrie sont visées, en tout ou en partie, par cette politique.

1.6 La participation des femmes au marché du travail et leur situation économique

1.6.1 Les indicateurs du marché du travail

En 1996, les taux d'activité, d'emploi et de chômage des femmes de la région et du Québec diffèrent peu, mais les Estriennes bénéficiaient tout de même d'un léger avantage sur les Québécoises pour ces trois indicateurs. L'écart était aussi peu important entre les hommes, si ce n'est que les Estriens avaient un taux d'activité légèrement inférieur aux Québécois mais que, en contrepartie, ils étaient nettement moins touchés par le chômage.

Par contre, la comparaison de la situation des Estriennes et des Estriens sur le marché du travail démontre que les femmes de la région ont des taux d'activité et d'emploi clairement inférieurs à ceux des hommes, alors qu'elles présentent un taux de chômage légèrement supérieur[12].

TABLEAU 6 — Taux d'activité, taux de chômage et taux d'emploi selon le sexe, ensemble du Québec, Estrie et MRC, 1996

Territoire	Femmes % activité	Femmes % chômage	Femmes % emploi	Hommes % activité	Hommes % chômage	Hommes % emploi
Le Québec	54,6	11,2	48,5	70,9	12,3	61,8
Estrie	54,8	10,2	49,2	69,4	9,6	62,8
Asbestos	45,4	11,8	40,1	59,0	10,3	52,8
Coaticook	58,1	7,6	53,2	76,6	5,9	72,2
Le Granit	55,5	8,5	50,5	71,6	8,1	65,8
Le Haut-Saint-François	48,4	10,2	43,6	67,1	10,7	60,0
Le Val-Saint-François	55,2	10,0	49,7	72,5	8,5	66,5
Memphrémagog	53,2	11,8	47,0	67,8	10,1	61,0
La Région-Sherbrookoise	57,6	10,7	51,3	77,6	9,2	65,6

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

[12] Statistique Canada, Recensement de 1996, compilations ..., op. cit., tableau 6.

C'est dans Asbestos, où les femmes touchent les plus faibles revenus d'emploi, que l'écart entre les revenus féminins et masculins s'avère le plus important, celles-là ne gagnent que 54,3 % des revenus de ceux-ci. Par contre, le revenu d'emploi des femmes de Coaticook atteint 70,2 % de celui des hommes, soit la plus faible différence de la région, mais non pas tant en raison de leur haut niveau de salaire mais plutôt de la faiblesse de celui des hommes, le moins élevé de la région.

Le CRD de l'Estrie soulève d'ailleurs ce « paradoxe estrien »[127] qui fait en sorte que nombre de personnes en emploi demeurent pauvres malgré qu'elles travaillent parce que la région, tout en connaissant un très bas taux de chômage, se classe parmi celles où le travail au salaire minimum est le plus répandu.

Il est à noter que, selon une recherche effectuée par la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke Métropolitain, le personnel des organismes communautaires, majoritairement féminin (73,22 %), est rémunéré à un salaire moyen de 12,98 $ qui varie de 10 $ à 25 $, et ce, malgré le fait que 52,6 % de celui-ci possède une formation de niveau universitaire et 24,9 % une diplomation collégiale[128]. Dans l'ensemble du personnel, 41,2 % des salariés occupent une fonction de coordination, 42,5 % sont des intervenants au sens large du terme et 16,3 % occupent une fonction de soutien.

---

[127] CRD de l'Estrie, *Portrait de la situation de l'Estrie en matière de pauvreté*, décembre 2001, p. 5.

[128] CDC Sherbrooke-Mêtro, *Portrait des organismes communautaires de la MRC de Sherbrooke*, [Clément Mercier et autres], mai 1999, p. 69.

TABLEAU 7 — **Revenu d'emploi moyen* de la population de 15 ans ou plus selon le sexe, ensemble du Québec, Estrie et MRC, 1996**

Territoire	Femmes ($)	Hommes ($)	Femmes/hommes (%)
Le Québec	19 484	29 847	65,3
Estrie	17 006	26 614	63,9
Asbestos	14 062	25 892	54,3
Coaticook	15 943	22 767	70,2
Le Granit	14 779	23 729	62,3
Le Haut-Saint-François	14 176	22 714	62,4
Le Val-Saint-François	16 744	27 162	61,6
Memphrémagog	16 440	26 073	63,1
La Région-Sherbrookoise	18 188	28 248	64,4

* *Revenu d'emploi moyen: revenu total moyen pondéré reçu en 1995 par les personnes âgées de 15 ans ou plus sous forme de rémunération, de revenu net dans une entreprise non agricole non constituée en société et ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole. Il s'agit du travail effectué à temps plein ou à temps partiel.*

Source: Statistique Canada, *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Le fait que la structure économique de la région repose plus sur les petites et moyennes entreprises (PME) que sur les grandes entreprises n'est pas sans effet sur le taux de syndicalisation et sur le salaire moyen. Au deuxième trimestre de 2000, la région se situe au quatrième rang pour ce qui est des plus faibles salaires, derrière la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec. La RMR de Sherbrooke affiche pour sa part le plus faible salaire moyen de toutes les régions métropolitaines du Québec[129].

Par ailleurs, on remarque aussi que les Estriennes travaillent proportionnellement beaucoup plus à temps partiel que les Estriens (34,6 % c. 14,3 %) et même davantage que l'ensemble des Québécoises (30,6 %), une situation qui contribue assurément à abaisser leurs revenus d'emploi.

[129] Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie, Direction de la planification et du partenariat, *Plan d'action..., op. cit.*, p. 18.

TABLEAU 8 — Population de 15 ans ou plus ayant travaillé en 1995 surtout à temps plein et surtout à temps partiel, selon le sexe, ensemble du Québec et Estrie, 1996

	Main - d'œuvre féminine				Main - d'œuvre masculine			
	Temps plein		Temps partiel		Temps plein		Temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Le Québec	1 116 755	69,4	492 020	30,6	1 667 560	86,0	271 455	14,0
Estrie	40 970	65,4	21 705	34,6	64 450	85,7	10 755	14,3

Source: Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

Comme le taux de couverture syndicale a une influence sur les conditions de travail, nous avons également examiné cette donnée[130] qui indique que, en Estrie comme au Québec, en 1998, le taux féminin (28,6 %) est moindre que le taux masculin (35,7 %). Par ailleurs, comme le taux de couverture syndicale des Estriens est supérieur à celui des Québécois (33,8 %) et que la situation s'inverse chez les femmes (28,6 % c. 33,1 %), l'écart de syndicalisation entre les hommes et les femmes est plus important dans la région qu'au Québec.

1.6.3 La concentration professionnelle

On peut aussi établir un lien entre les conditions de travail des Estriennes et leur répartition professionnelle qui influence considérablement le régime d'emploi ou les revenus.

TABLEAU 9 — Population active de 15 ans ou plus selon la profession, Estrie , 1996

	Région de l'Estrie					Québec
	Femmes		Hommes		Taux féminité	Taux féminité
	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Estrie	**58 980**	**100,0**	**71 785**	**100,0**	**45,1**	**45,0**
Gestion (cadres supérieures, directrices)	2 750	4,7	6 740	9,4	29,0	30,1
Affaires, finances et administration	14 990	25,4	5 230	7,3	74,1	71,0
Personnel en gestion et en administration des affaires et en finance	1 320	2,2	1 200	1,7	52,4	50,5

[130] RRSSS de l'Estrie. *Enquête sociale..., op. cit.*, tableau 21.9, p. 240.

	Région de l'Estrie					Québec
	Femmes		Hommes		Taux féminité	Taux féminité
	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Secrétaires et personnel de bureau	12 995	22,0	3 285	4,6	79,8	76,2
Personnel administratif, de réglementation et de Supervision du travail de bureau	680	1,2	740	1,0	47,9	56,0
Sciences naturelles et appliquées	**950**	**1,6**	**4 255**	**5,9**	**18,2**	**18,8**
Santé	**6 340**	**10,7**	**1 890**	**2,6**	**77,1**	**76,2**
Personnel professionnel des soins de santé	795	1,3	840	1,2	48,6	48,9
Professionnelles en sciences infirmières	2 380	4,0	230	0,3	91,2	90,9
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	1 510	2,6	390	0,5	79,5	76,6
Personnel de soutien des services de santé	1 645	2,8	400	0,6	80,4	78,1
Sciences sociales, enseignement, administration publique, religion	**5 470**	**9,3**	**4 505**	**6,3**	**54,8**	**58,4**
Juges, avocates, psychologues, travailleuses sociales	1 175	2,0	1 085	1,5	52,0	50,8
Enseignantes	3 615	6,1	3 030	4,2	54,4	59,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services Sociaux, de l'enseignement	670	1,1	375	0,5	64,1	66,5
Arts, culture, sports et loisirs	**1 215**	**2,1**	**1 365**	**1,9**	**47,2**	**51,1**
Ventes et services	**17 390**	**29,5**	**12 570**	**17,5**	**58,1**	**53,3**
Personnel de supervision des ventes et des services	220	0,4	250	0,3	46,8	46,0
Personnel de la vente et des services	10 240	17,4	9 130	12,7	52,9	51,0
Personnel des aliments, boissons et tourisme	4 305	7,3	1 870	2,6	69,7	61,9
Personnel des services de protection	385	0,7	1 165	1,6	24,8	15,7
Personnel de soutien familial et de garderie	2 235	3,8	135	0,2	94,3	93,3
Métiers, transports et machinerie	**1 655**	**2,8**	**17 365**	**24,2**	**8,7**	**6,2**
Métiers et professions du secteur primaire	**1 340**	**2,3**	**5 145**	**7,2**	**20,6**	**20,0**
Professions du secteur agricole sauf les manœuvre	1 225	2,1	3 380	4,7	26,6	27,0
Professions des secteurs forestiers, minier, pétrolier et gazéifière	0	0,0	1 050	1,5	0,0	4,6
Personnel élémentaire de la production primaire	90	0,2	720	1,0	11,1	13,6
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	**6 845**	**11,6**	**12 695**	**17,7**	**35,0**	**31,3**
Travailleuses et travailleurs non classés	2 405	4,1	2 485	3,5	48,3	46,9

Source: Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations spéciales préparées pour le Conseil du statut de la femme, Bureau de la statistique du Québec, novembre 1998.

En comparant les taux de féminité des grands groupes de professions pour le Québec et l'Estrie[131], on remarque que les femmes de la région sont davantage présentes que l'ensemble des Québécoises dans les domaines de la santé, surtout parmi le personnel technique et de soutien, dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration, principalement parmi les secrétaires et le personnel de bureau, dans les ventes et les services, notamment dans les aliments, boissons et tourisme, mais aussi dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique ainsi que dans les métiers, transport et machinerie, bien que ce dernier groupe ne réunisse qu'une faible proportion des travailleuses (2,8 %). Par contre, les Estriennes sont moins représentées que les Québécoises dans les sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, bien qu'il s'agisse d'un domaine où on retrouve une part appréciable des travailleuses (9,3 %), principalement en raison de leur moins forte présence dans l'enseignement, dans les arts, la culture, les sports et les loisirs, en gestion ainsi que, quoique très légèrement, en sciences naturelles et appliquées et dans les professions et métiers du secteur primaire.

Il est intéressant de mettre en lumière quelques différences entre les MRC[132]. Ainsi, bien que les ventes et les services constituent le secteur qui regroupe le plus de travailleuses dans toutes les parties de la région, son importance s'affirme particulièrement dans La Région-Sherbrookoise et Memphrémagog (30 %) ainsi que Asbestos (26,8 %). De même, la concentration des femmes dans le travail de bureau, qui oscille entre le cinquième et le quart des travailleuses dans la plupart des MRC, atteint 26,2 % dans la MRC La Région-Sherbrookoise, mais se maintient sous la barre des 20 % dans Asbestos (19,8 %) et Le Granit (18,8 %). Le groupe de la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique, qui compte une proportion de travailleuses près de deux fois plus élevée dans la région qu'au Québec (11,2 % c. 6,1 %), réunit les plus importantes parts de main-d'œuvre féminine dans Le Granit (24,4 %) et Coaticook (19 %). C'est dans La Région-Sherbrookoise (12,3 %) et Le Val-Saint-François (10,9 %) qu'on trouve les plus fortes proportions de femmes actives dans le domaine de la santé, alors que le secteur des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique est relativement plus représenté parmi les femmes de La Région-Sherbrookoise (10,6 %), de Memphrémagog (8,8 %) et d'Asbestos (8,5 %). Bien que les professions du secteur primaire regroupent peu de femmes dans la région (2,2 %), on y retrouve des concentrations beaucoup plus importantes de travailleuses dans Coaticook (9 %) et Le Haut-Saint-François (7,1 %).

À certains égards, la répartition professionnelle des Estriennes diverge des perspectives de développement établies par Emploi-Québec. En effet, la faible présence des femmes dans les métiers et professions des sciences appliquées constitue un lourd handicap dans une région qui souhaite affirmer son développement scientifique, technologique et industriel. À l'inverse, la grande concentration de la main-d'œuvre féminine en affaires, finances et administration, et particulièrement dans le travail de bureau, la rend vulnérable aux compressions découlant de la bureautique.

---

131 Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilations..., *op. cit.*, tableau 10, novembre 1998.

132 ISQ. *Travail, scolarité et mobilité, données comparatives 1996, 1991, 1986*, tableau 2, p. 52, 53 et 55, adresse URL (page consultée en avril 2002) : http://www.stat.gouv.qc.ca.

Rappelons-nous toutefois que, parmi les domaines d'emploi qui, selon Emploi-Québec, devraient offrir les meilleures perspectives pour 2001-2004, quelques secteurs actuellement majoritairement féminins se classent bien : c'est le cas des groupes de professions de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique ainsi que des ventes et des services, particulièrement le commerce de détail, l'hébergement et le tourisme. Malheureusement, ces domaines n'offrent pas tous des conditions de travail intéressantes. En ce sens, il semble essentiel que des efforts soient consentis pour encourager la diversification des choix professionnels des femmes et des filles. Mais on doit tout autant se préoccuper de soutenir leur persévérance scolaire et de les informer des professions en demande à l'intérieur des secteurs à concentration féminine, tout en mettant en œuvre les efforts nécessaires pour rétablir l'équité salariale dans ces domaines qui, bien qu'indispensables à la vie de la région, ont été traditionnellement sous-valorisés et sous-payés.

1.6.4 Le travail autonome

Lors du recensement de 1996[133], on dénombrait en Estrie 15 595 travailleurs autonomes, dont 5 145 femmes qui représentaient 8,7 % de l'ensemble des travailleuses, ce qui constitue une part plus grande qu'au Québec (7,2 %), mais nettement moindre que chez les hommes de la région (14,6 %). Parmi les travailleuses autonomes, 31 % sont à la tête d'une entreprise constituée en société, soit une proportion un peu moins élevée que chez les hommes (37,5 %).

Comme l'indique le tableau qui suit, de 1991 à 1996, le travail autonome a considérablement augmenté dans la région comme au Québec et ce, davantage chez les femmes que chez les hommes. La croissance a été plus marquée parmi les travailleuses et travailleurs non constitués en société, quoique la hausse ait été moins rapide dans la région, particulièrement chez les hommes. Ceci peut s'expliquer du fait que, comme nous l'apprennent des données québécoises, l'emploi autonome est fortement concentré dans le commerce et les services (65,2 %), un secteur où on retrouve une grande part de travailleuses.

---

[133] *Idem*, tableau 2, p. 99 et 105.

TABLEAU 10 — Travail autonome dans la population active, ensemble du Québec, Estrie et MRC, 1996 et variation 1996/1991

Territoire	Travailleuses autonomes (entreprise constituée en société) %		Travailleuses autonomes (entreprise non constituée en société) %		Travailleurs autonomes (entreprise constituée en société) %		Travailleurs autonomes (entreprise non constituée en société) %	
	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91	1996	Variation 96/91
Québec	**2,2**	**+20**	**5,0**	**+42,8**	**5,4**	**+6,9**	**8,1**	**+16,4**
La région	**2,7**	**+20,4**	**6,0**	**+37,6**	**5,5**	**+2,4**	**9,1**	**+8,9**
Asbestos	3,0	-27,3	7,8	+20,6	5,3	-34,5	8,0	-10,0
Coaticook	6,1	+5,6	5,6	-18,6	10,0	+6,1	11,8	-14,2
Le Granit	4,1	+34,6	6,3	+25,6	6,2	-6,3	9,9	-1,7
Le Haut-Saint-François	4,6	+66,7	6,9	-13,3	6,5	+23,7	14,3	+24,8
Le Val-Saint-François	2,1	-36,4	6,1	+69,4	5,7	+14,3	8,0	-3,3
Memphrémagog	3,1	+48,5	7,9	+72,2	6,6	+24,8	10,8	+20,3
La Région-Sherbrookoise	1,9	+42,2	5,3	+49,3	4,1	-5,4	7,7	+15,5

Source : Compilations effectuées par le CSF à partir des données citées dans ISQ. *Travail, scolarité, mobilité, Laurentides*, tableau 2, p. 68 à 75.

On note cependant d'importantes variations intrarégionales à ce chapitre. Précisons d'abord que même si c'est dans La Région-Sherbrookoise qu'on retrouve, en nombre absolu, le plus de travailleuses et de travailleurs autonomes des deux types, cette MRC regroupe tout de même les plus faibles proportions de personnes qui s'adonnent au travail autonome toutes catégories confondues.

Chez les femmes comme chez les hommes, c'est dans Coaticook qu'on retrouve, en 1996, les plus fortes proportions de travailleuses et de travailleurs dont l'entreprise est constituée en société (respectivement 6,1 % et 10 %). Par contre, les plus fortes augmentations de 1991 à 1996 ont été notées dans Le Haut-Saint-François et Memphrémagog. Pendant cet intervalle, des MRC ont au contraire enregistré une diminution : chez les femmes, ce phénomène se remarque dans le Val-Saint-François et Asbestos.

Alors que Memphrémagog, talonnée par Asbestos, regroupe la plus importante part régionale de travailleuses autonomes dont l'entreprise n'est pas constituée en société, chez les hommes, ce sont Le Haut-Saint-François et Coaticook qui se retrouvent dans cette position. Comme pour la catégorie précédente, la croissance de ce type de travail autonome chez les femmes s'est surtout fait sentir dans Memphrémagog et Le Haut-

Saint-François. À l'inverse, on a noté un recul dans La Région-Sherbrookoise, Le Granit et, surtout, Asbestos où on avait aussi noté une diminution des travailleuses constituées en société.

Si le travail autonome peut représenter une voie d'accès au marché du travail pour les femmes de la région, il est difficile de déterminer s'il constitue toujours un choix, l'expression du développement de l'entrepreneuriat ou une nécessité imposée par l'évolution de l'emploi. Quoi qu'il en soit, on doit souligner que les travailleuses autonomes sont susceptibles de connaître des difficultés plus grandes que les hommes dans la même situation en raison de la combinaison de leurs rôles sociaux, et notamment de la maternité, et en l'absence de programmes pour les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités. Ceci étant dit, on connaît peu la situation des travailleuses autonomes et des entrepreneures.

Cette lacune nous semble d'autant plus préoccupante qu'en l'absence de renseignements sur les secteurs d'activité des femmes entrepreneures, sur leurs conditions de travail ainsi que sur leurs stratégies gagnantes ou les difficultés auxquelles elles font face, il apparaît difficile d'élaborer à leur intention des programmes et des mesures de soutien.

Tout au plus sait-on que, dans les centres locaux de développement (CLD) de la région[134], de 1998 à 2000, 230 femmes ont eu accès aux mesures de soutien aux travailleurs autonomes (STA), représentant 37 % des bénéficiaires, soit une proportion équivalente à la moyenne du Québec. Aussi, des 27 demandes présentées par des femmes dans le cadre du Fonds jeunes promoteurs (FJP), 67 % ont été acceptées, ce qui constitue un taux légèrement supérieur à la moyenne féminine québécoise (65 %), mais inférieur au taux masculin régional (74 %)[135]. Enfin, si seulement 7 femmes (c. 61 hommes) ont déposé une demande en vertu du Fonds local d'investissement (FLI), toutes ont reçu un accueil favorable, une proportion supérieure à la moyenne masculine régionale (79 %) et surtout à la moyenne féminine québécoise (65 %)[136].

Il est à noter que la Société d'aide au développement de la communauté (SADC) du Haut-Saint-François a lancé en avril 2002 le *Programme AFER* à l'intention des femmes entrepreneures vivant en milieu rural.

Ce programme issu d'une collaboration entre l'AFÉAS nationale et le Réseau des SADC du Québec vise principalement à informer les femmes sur l'entrepreneurship, le réseautage et les possibilités de leur milieu à les soutenir par un accompagnement adapté à leurs besoins, à leur faciliter l'accès aux institutions financières et également à leur offrir des services financiers.

---

134 Ministère des Régions. *Rapport triennal des centres locaux de développement 1998-2000*, 2001, p. 26, adresse URL (consultée en avril 2002) : http://www.mreg.gouv.qc.ca.

135 *Idem*, p. 32.

136 *Idem*, p. 31.

Par ailleurs, en 1997[137], la région de l'Estrie comptait 2 638 femmes en agriculture, soit 28,6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole régionale, une proportion un peu moins élevée que dans l'ensemble du Québec (31,5 %). Plus précisément, les femmes constituent 36,5 % de la main-d'œuvre familiale (c. 35,1 % au Québec) et 14,5 % de la main-d'œuvre engagée (c. 27,2 %).

Les 1 109 femmes qui participent à la propriété agricole représentent 27 % des propriétaires agricoles de l'Estrie, une proportion qui dépasse de peu celle du Québec (25 %)[138]. Précisons que 113 femmes sont propriétaires uniques alors que la majorité détiennent de 40 à 59 % des parts[139].

La présence des filles parmi la relève agricole demeure peu élevée. Selon les dernières données disponibles pour la région[140], en 1995, les filles ne représentent que 11,2 % des personnes identifiées comme candidates à l'établissement, une proportion tout de même un peu plus élevée que dans l'ensemble du Québec (9,4 %).

Les agricultrices sont représentées par le Syndicat des agricultrices, qui regroupe 35 membres. Celui-ci, parmi ses priorités, compte travailler à l'amélioration de la reconnaissance du travail des femmes collaboratrices dans les entreprises agricoles, offrir à ses membres une formation élaborée par les PÉPINES, intitulée « Se donner les outils pour prendre le pouvoir » et accroître le recrutement de nouvelles membres.

1.6.5 La pauvreté

Selon le recensement de 1996, on compte en Estrie de moins fortes proportions de personnes sous le seuil de faible revenu[141] qu'en moyenne au Québec (20,5 % c. 23,4 %), y compris si on ne considère que les femmes (22,3 % c. 25,1 %). Mentionnons cependant que de 1991 à 1996, la part des personnes sous le seuil de faible revenu a augmenté. Chez les Estriennes, elle est passée de 20 % à 22,3 %[142].

Si on distingue les ménages selon le sexe de la personne qui le dirige, on constate que la région regroupe au-delà de deux fois plus de ménages pauvres à chef féminin (38 %) que

---

137 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, tableaux 1 et 58 constitués à partir de Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles en 1997, adresse URL (consultée en avril 2002) : http://www.agr.gouv.qc.ca

138 *Idem*.

139 *Idem*.

140 MAPAQ, Direction des services aux agricultrices. *Profil de la relève agricole féminine au Québec-Région de l'Estrie*, mise à jour décembre 1995, tableau 1, p. 5.

141 Les estimations du nombre de personnes à faible revenu sont basées sur les seuils de faible revenu avant impôt de Statistique Canada connues aussi sous la désignation SFR. Ces limites varient selon la taille du secteur de résidence et la taille de la famille et sont mis à jour annuellement (Statistique Canada de 1999). Le seuil de faible revenu est un niveau relatif établi à partir des tendances du revenu et des dépenses des différentes catégories des familles. (Cotton et al., 1999). Institut national de la santé publique du Québec. *Le portrait ..., op. cit.*, p. 194

142 Institut national de la santé publique du Québec. *Le portrait ..., op. cit.*, p. 195.

masculin (18 %), ce qui marque un écart plus important que dans l'ensemble du Québec (39 % c. 21 %)[163].

Le revenu global des personnes, qui comprend autant les salaires que les transferts gouvernementaux (assurance-vieillesse, assurance-emploi, assistance-emploi, prestations d'invalidité, etc.), donne une idée de la richesse disponible dans une région. Comme l'indique le tableau qui suit le revenu moyen des femmes de 15 ans et plus de l'Estrie[164], qui se situait à 16 175 $ en 1996, est inférieur à celui du Québec (17 836 $), une situation qu'on remarque aussi chez les hommes (25 935 $ c. 28 436 $).

À l'instar de ce qui prévalait pour les revenus d'emploi, c'est dans La Région-Sherbrookoise que le revenu total moyen des femmes est le plus élevé, quoiqu'il demeure sous la barre de la moyenne québécoise. Memphrémagog suit, supplantant de peu Le Val-Saint-François qui se classait deuxième pour les revenus d'emploi. Le Haut-Saint-François arrive en queue de peloton, talonné de près par Asbestos qui occupait cette position pour les revenus d'emploi.

À l'exception de La Région-Sherbrookoise et de Memphrémagog, toutes les MRC comptent une plus forte proportion de femmes sans revenus que les moyennes régionale et nationale, une situation qui est en outre beaucoup plus répandue que chez les hommes. Cette condition, lourde de conséquences pour l'autonomie économique, est proportionnellement plus fréquente dans Asbestos et Le Haut-Saint-François (16 %) ainsi que dans Le Val-Saint-François (15 %).

Parmi les femmes qui disposent d'un revenu, la grande majorité touche moins de 20 000 $ par an (70,7 %), ce qui constitue une part plus importante qu'au Québec (65,2 %), alors que c'est le cas de 47,2 % des hommes de la région (c. 44 % des Québécois).

Comme au Québec, quoiqu'en plus forte proportion (37,2 % c. 35,7 %), c'est parmi les personnes qui touchent moins de 9 999 $ par année qu'on retrouve les plus grandes parts d'Estriennes et ce, dans toutes les MRC, à l'exception de Coaticook, avec des pointes dans Le Haut-Saint-François (47,4 %) et Asbestos (43,4 %). Ceci contraste avec les hommes dont la plus grande part (26,9 %) se retrouve chez ceux gagnant entre 20 000 et 34 999 $. Deux MRC se distinguent cependant, à la baisse, sur ce plan : dans Le Haut-Saint-François, on observe la plus importante concentration d'hommes parmi ceux gagnant de 10 000 à 19 999 $, alors que dans La Région-Sherbrookoise, c'est ceux disposant de moins de 9 999 $ qui constituent la plus forte proportion. Comme c'est aussi dans cette MRC qu'on remarque la plus grande part régionale d'hommes touchant plus de 60 000 $ (7,1 %), quoiqu'elle n'atteigne pas le seuil du Québec (8,3 %), on peut imaginer l'importance des écarts de revenus qui y prévalent. Signalons enfin qu'à peine 1,1 % des

---

[163] Société d'habitation du Québec. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*, p. 26.

[164] Institut de la statistique du Québec. *Caractéristiques des ménages et des logements. Estrie, données comparatives 1986, 1991, 1996*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL consultée en avril 2002) : http://www.stat.gouv.qc.ca

femmes de la région perçoivent plus de 60 000 $, soit une plus faible proportion que chez les Québécoises (1,8 %) et que chez les Estriens (5,9 %).

TABLEAU 11 — Revenu moyen total des 15 ans ou plus par sexe et par tranche de revenu, ensemble du Québec, Estrie et MRC, 1996

FEMMES	Sans revenu %	Moins de 9 999 $ %	10 000 à 19 999 $ %	20 000 à 24 999 $ %	25 000 à 59 999 $ %	60 000 $ et plus %	Revenu moyen $
Québec	12,6	35,7	30,2	21,5	11,0	1,8	17 836
Région	12,0	37,2	33,5	19,9	8,5	1,1	16 175
Asbestos	16,0	45,4	35,5	15,9	6,4	0,5	13 797
Coaticook	12,9	36,7	37,1	20,1	4,7	1,5	15 576
Le Granit	14,2	38,2	38,6	16,8	5,4	0,7	14 452
Le Haut-Saint-François	16,0	47,4	31,2	14,6	6,2	0,4	13 397
Le Val-Saint-François	15,0	38,4	31,7	21,8	7,1	0,9	15 788
Memphrémagog	11,0	37,9	33,3	20,4	6,8	1,4	15 900
La Région-Sherbrookoise	10,1	34,5	32,9	21,1	10,2	1,2	17 270
HOMMES							
Québec	5,5	25,9	20,1	24,7	25,0	8,5	28 156
Région	4,9	24,0	25,2	26,9	20,1	5,9	25 955
Asbestos	7,1	24,0	24,1	25,9	21,9	4,2	24 189
Coaticook	5,5	24,9	25,0	31,4	15,2	5,4	23 465
Le Granit	4,6	22,5	27,2	32,4	14,3	3,6	23 585
Le Haut-Saint-François	5,5	25,2	28,5	26,5	16,5	3,7	22 855
Le Val-Saint-François	5,5	23,1	22,4	26,9	24,1	5,4	[illegible]
Memphrémagog	5,8	22,0	22,9	30,4	18,5	6,2	26 449
La Région-Sherbrookoise	5,0	25,2	21,5	24,5	21,5	7,1	26 972

Source : Compilations, d'après les données du Recensement de 1996 citées dans : ISQ, *Caractéristiques des ménages et des logements*, tableau 5 « Population totale de 15 ans et plus selon le revenu », effectuées par le CSF, avril 2002.

Certains groupes de la population régionale semblent plus vulnérables à la pauvreté. Comme le fait ressortir une étude du Conseil canadien de développement social[107], dans la RMR de Sherbrooke, le taux de faible revenu est plus élevé chez les personnes

[107] Conseil canadien de développement social, *La pauvreté dans les agglomérations urbaines du Québec*, [Sylvain Schetagne], avril 2000, annexe 5.

handicapées (68,2 % c. 20,9 %), chez les membres des minorités visibles (47,6 % c. 22,2 %), chez les personnes vivant seules (51,6 %) et chez les familles monoparentales (52,5 %), surtout celles comptant des enfants de moins de 6 ans (70,0 % c. 17,7 % pour l'ensemble des familles). Par ailleurs, comme nous le signalions plus tôt, les personnes âgées sont aussi affectées par l'insuffisance de revenu. Or, dans chacune de ces situations, les femmes se trouvent dans une position moins avantageuse comme il nous a été donné de l'illustrer dans les sections qui précèdent.

En outre, en septembre 2001[10], on dénombrait en Estrie 20 720 personnes prestataires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu), dont 7 805 femmes adultes. Les femmes, en proportion équivalente aux hommes, y étaient cependant nettement surreprésentées par rapport à la moyenne québécoise (50 % c. 31 %). Constituant 65 % des adultes prestataires de la région vivant seuls, elles sont un peu plus nombreuses dans cette situation que l'ensemble des Québécoises (62 %).

En Estrie, 55 % des prestataires féminines reçoivent de l'aide depuis 120 mois et plus (c. 53 % des hommes et 50 % des Québécoises). Leur durée cumulative d'aide excède de 147,9 mois, dépasse donc la moyenne féminine québécoise (138,2 mois) et celle des hommes de la région (160,8 mois). Pourtant, parmi les personnes pour lesquelles on dispose de l'information, elles sont un peu plus nombreuses que celles à détenir un diplôme d'études secondaires (69,5 % c. 68,8 %) ou à poursuivre des études (11,5 % c. 7,8 %) et aussi nombreuses à avoir obtenu un diplôme d'études collégiales (11,0 % c. 10,8 %). Comme les prestataires masculins de la région ou femmes du Québec, leur proportion croît avec l'âge : alors que 20,3 % d'entre elles ont moins de 29 ans, 52,1 % ont entre 30 et 44 ans et 47,5 % ont 45 ans et plus. Cependant, les Estriennes sont plus représentées que les Estriens aux deux extrémités des groupes d'âge : on remarque davantage de moins de 30 ans (20,3 % c. 18,2 %) et de 55 ans et plus (22,3 % c. 21,1 %). Précisons enfin que, proportionnellement, beaucoup plus de prestataires masculins sont classés « sans contrainte » (47 % c. 31 %), alors que deux fois plus de femmes ont des contraintes temporaires (58 % c. 17 %), généralement liées à la présence d'enfants en bas âge.

La présence de prestataires de l'assistance-emploi varie selon les territoires de CLE et leur répartition diffère à plus d'un point de vue de la distribution de la population par territoire de MRC. Ainsi, La Région-Sherbrookoise est le seul MRC où la proportion de prestataires féminines est supérieure au poids démographique des femmes de la MRC dans la région (48,7 %), les deux CLE qui le desservent ressemblant 58 % des femmes prestataires de la région. Si dans Memphrémagog et Le Haut-Saint-François les proportions de prestataires féminines sont à peu près équivalentes à la part des femmes dans la population régionale, dans toutes les autres MRC, la part des prestataires féminines est inférieure au poids démographique des femmes du territoire.

---

[10] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Système d'accès aux données statistiques, *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide cumulative (PAC) mise à jour de décembre 2001*.

Tableau 12 — Répartition des prestataires féminins de l'assistance-emploi en septembre 2005 par rapport à la population féminine par région en 1996

Région	Femmes prestataires (nombre)	Femmes prestataires (%)
Abitibi	632	0,6
Outaouais	1 122	0,6
Laval	668	0,6
Mauricie/Bois-Francs	977	0,5
Estrie/Cantons-de-l'Est	1 140	0,5
Montérégie	3 130	0,5
Région métropolitaine	30	0,5
Total	23 [illegible]	0,5 [illegible]

Source : Compilation effectuée par le Conseil des affaires sociales (Québec, Direction régionale de l'Outaouais, Direction de la planification et de l'information), 2005.

On remarque par ailleurs que, dans cinq des huit CLE de la région, Abitibi, Outaouais, Laval, Mauricie/Bois-Francs et Estrie/Cantons-de-l'Est, la part des prestataires féminines avec des contraintes sévères est supérieure à celle des femmes sans contrainte. Chez les prestataires masculins, cette situation n'est observée que dans les CLE de Outaouais et de Laval.

De même, la moitié des CLE, soit Outaouais, Montérégie, Estrie/Cantons-de-l'Est et Mauricie/Bois-Francs, comptent davantage de femmes classées parmi les prestataires avec des contraintes temporaires que parmi celles sans contrainte. On ne retrouve pas de situation comparable chez les prestataires masculins.

Enfin, les femmes constituent la majorité des prestataires inscrits aux CLE d'Abitibi (52,7 %) et de Mauricie/Bois-Francs (52,2 %).

Bien que les indicateurs de nature économique soient indispensables pour mesurer la pauvreté, de plus en plus d'analystes soulignent qu'ils ont nettement insuffisants pour rendre compte de l'ampleur, de la complexité et de la multidimensionnalité de ce phénomène. C'est en ce sens que, par exemple, que le gouvernement du Canada[17] a élaboré un Indice de santé sociale (ISS) comprenant 10 indicateurs : entre les gains hebdomadaires moyens et le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, l'ISS prend en

[17] Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de la recherche appliquée, Politique stratégique, *Mesure de l'inclusion sociale : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-01-9F, [Ottawa], Ressources humaines Canada, 2001, 109 p.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

marché du l'emploi (CME) pour sensibiliser le monde scolaire et les employeurs aux difficultés des femmes sur le marché du travail, particulièrement dans les secteurs non traditionnels. De plus, Emploi-Québec a incité CME à recommencer ses activités pour desservir une clientèle exclusivement féminine, et particulièrement les femmes éloignées du marché du travail, les jeunes mères chefs de famille monoparentale et les candidates à des métiers non traditionnels.

Emploi-Québec prévoit poursuivre dans cette lignée en organisant une séance d'information et de formation sur l'analyse différenciée selon les sexes, en formant et en soutenant son personnel en vue d'une meilleure adaptation des interventions aux besoins de la main-d'œuvre féminine ainsi qu'en offrant aux femmes des formations conduisant à des métiers non traditionnels.

En concordance, le *Plan d'action régional (PAR) 2001-2002*[39] d'Emploi-Québec consacre une des onze priorités de la programmation régionale à la main-d'œuvre féminine. Plus précisément, les stratégies retenues visent l'implantation de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine, la promotion des métiers non traditionnels et le soutien à l'intégration des femmes qui s'y destinent ainsi que l'intégration au marché du travail des femmes responsables d'une famille monoparentale.

Les pistes d'action choisies pour mettre en œuvre ces stratégies semblent tout à fait pertinentes pour l'atteinte des résultats. Ainsi prévoit-on notamment instaurer l'analyse différenciée selon les sexes pour les données sur le marché du travail, réserver des places pour les femmes lors de l'achat de formation dans des secteurs traditionnellement masculins, utiliser la mesure Subvention salariale pour inciter les employeurs à embaucher des candidates féminines dans des postes non traditionnels et s'associer à des partenaires existantes pour développer et réaliser des projets novateurs facilitant l'intégration au travail des femmes chefs de famille monoparentale.

Le CSF a cependant remarqué que plusieurs priorités du PAR qui visent d'autres groupes de la population régionale, dont les jeunes non-scolarisés, les personnes de plus de 45 ans, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes ayant un projet d'entreprise, demeurent neutres sur le plan du sexe. Pourtant, il y a évidemment, dans chacun de ces groupes, des femmes qui vivent des difficultés qui leur sont propres et qui nécessitent par conséquent des interventions adaptées. On peut espérer que l'adoption de l'analyse différenciée selon les sexes par Emploi-Québec permettra de mieux tenir compte du caractère transversal de la condition féminine.

Par ailleurs, en dressant un bilan sommaire de ses interventions pour le premier semestre 2000-2001[40], Emploi-Québec soulève certaines questions qui ont une importance déterminante pour la main-d'œuvre féminine. Ainsi note-t-on que les prestataires de l'assistance-emploi ne représentent que 33 % des participations aux mesures actives, celles-ci bénéficiant surtout aux prestataires de l'assurance-emploi qui, étant

---

[39] Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie, Direction de la planification et du partenariat, *Plan d'action ...*, *op. cit.*, p. 31 et 32.

[40] *Idem*, p. 8 à 11.

généralement moins éloignés du marché du travail, peuvent le réintégrer plus rapidement et avec un soutien plus « léger ». Cette situation ne peut que défavoriser les femmes, moins nombreuses à satisfaire aux critères d'admissibilité à l'assurance-emploi et qui cumulent par surcroît un plus long temps de séjour à l'assistance-emploi.

Aussi établit-on que les mesures d'accès rapide au marché du travail ont connu une forte croissance. Or, remarque Emploi-Québec, « il serait sans doute profitable à plusieurs de nos clients de bonifier leur employabilité en participant à des mesures de longue durée » puisque, poursuit-on « Est-il possible que, pour plusieurs, un accès rapide signifie également des emplois de plus courte durée? ». On ne peut manquer ici aussi de s'inquiéter pour les femmes, plus nombreuses à avoir été longuement éloignées du marché du travail, ou encore pour les travailleuses intéressées à joindre les rangs des métiers non traditionnels mais qui, pour ce faire, doivent réorienter leur formation.

Enfin, tout en soulignant que l'Estrie a une bonne performance régionale quant à l'offre de mesures actives, Emploi-Québec reconnaît certaines faiblesses quant aux mesures de formation où la région se classe 14e au Québec, et plus précisément 15e pour la formation secondaire professionnelle et 16e pour la formation collégiale technique. De même, la région arrive au 14e rang pour la mesure *Subvention salariale* et 13e pour le *Fonds de lutte à la pauvreté*[152].

Pour mieux comprendre l'impact pour les femmes, le CSF s'est penché sur leur participation aux mesures actives. De fait, pendant la période du 1er avril 2001 au 24 octobre 2001, 2 996 Estriennes ont pris part à de telles mesures, représentant 49 % des participants[153].

L'axe *Préparation pour l'emploi* est le seul, parmi les quatre existants[154], où la présence des femmes était prédominante (53 %). Elles constituaient par ailleurs 47 % des

---

[152] Il est à noter que pour la seule MRC de Sherbrooke au cours de l'année financière 1997-1998, 74,6 % des organismes communautaires dont le personnel est majoritairement féminin (73,2 %) ont utilisé les programmes d'employabilité ou de projets de création d'emplois et ont ainsi créé 392 postes temporaires occupés à 67,2 % par des femmes au cours de cette même année financière. CRD de l'Estrie, *Portrait des organismes ...*, *op. cit.*, p. 69.

[153] Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, *Statistiques sur les individus et organisations participant aux mesures actives d'Emploi-Québec. Données officielles pour la période du 1er avril 2001 au 24 octobre 2001, région* Estrie, 14 novembre 2001.

[154] Emploi-Québec classe les mesures actives en quatre grands groupes : l'axe préparation pour l'emploi propose des mesures préalables à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi, l'axe insertion en emploi regroupe les mesures destinées à aplanir les obstacles à l'emploi que rencontrent les personnes en vue de favoriser leur insertion ou leur réinsertion durable, l'axe création d'emplois apporte un soutien financier, technique et conseil aux initiatives visant la création d'emplois, les mesures dites « hors axes » comprennent toutes les activités d'aide à l'emploi (services de groupe, counselling et évaluation, suivi personnalisé, etc.), le Fonds de lutte contre la pauvreté pour la réinsertion sociale ainsi que la mesure Insertion sociale (Extra) qui vise l'insertion sociale et le développement d'attitudes, de comportements et d'habiletés pour des personnes qui ont besoin d'une plus longue période de préparation pour intégrer le marché du travail.

participants aux *Mesures hors axes*, 45 % aux mesures d'*Insertion en emploi* et seulement 39 % aux mesures de *Création d'emplois*.

Les femmes sont majoritaires dans toutes les mesures de l'axe *Préparation pour l'emploi* : elles comptent pour 55,1 % des participants des mesures de formation, 55 % des projets de préparation à l'emploi et 51,3 % des services d'aide à l'emploi. C'est cependant dans cette dernière mesure qu'on les retrouve en plus grand nombre, comme du reste les hommes.

Les participantes aux mesures de formation se retrouvent principalement en formation secondaire professionnelle (28,7 %), dans les mesures « autres » (18,2 %), en francisation (12,9 %), en formation secondaire générale (12,6 %), en préalables à la formation professionnelle (8,1 %) et en formation collégiale technique (7,9 %). Elles sont majoritaires dans l'ensemble de ces mesures, à l'exception de la formation secondaire générale où elles sont en nombre égal aux hommes et en formation secondaire professionnelle où elles sont légèrement minoritaires (49,6 %).

Dans l'axe *Insertion en emploi*, les femmes sont sous-représentées dans les deux mesures offertes dans la région, soit *supplément pour le retour au travail* (41,9 %) et *subventions salariales d'insertion* (49,1 %). Mentionnons par ailleurs que la répartition des hommes et des femmes diffère quant au type d'entreprise où se fait leur insertion : ainsi, les femmes faisant l'objet d'une subvention salariale constituent 80 % des participants dans des entreprises d'économie sociale, 56,3 % dans des organismes communautaires et 33 % en entreprise privée.

Une seule mesure est offerte dans l'axe *Création d'emplois* : il s'agit de *soutien à l'emploi autonome* et les femmes y sont relativement peu présentes (39,4 %).

On retrouve les participantes aux *Mesures hors axes* surtout dans les *activités d'aide à l'emploi* (78,4 %), suivies, loin derrière, par *Insertion sociale-Extra* (12,2 %), le *Fonds de lutte à la pauvreté* (6,9 %) et les « autres mesures » (2,5 %). Notons qu'elles forment une plus grande part que les hommes parmi les participants au *Fonds de lutte* (76,3 %) et à *Insertion sociale-Extra* (51,7 %), alors qu'elles sont sous-représentées aux *activités d'aide à l'emploi* (45,5 %) et dans les « autres mesures » (31,6 %).

On remarque enfin que 12 % des participants de l'ensemble des mesures actives sont à la tête d'une famille monoparentale. Précisons que 15 % des prestataires de l'assistance-emploi de la région dirigent une telle famille.

C'est dans l'axe *Insertion en emploi* qu'on retrouve la plus forte proportion de chefs de famille monoparentale (17 %), suivi de *Préparation pour l'emploi* (13 %), *Création d'emplois* (12 %) et *Mesures hors axes* (11 %). À l'intérieur de ces axes, leur répartition dans les différentes mesures suit les mêmes tendances que celles notées chez les autres participantes, à l'exception de la mesure en francisation où elles sont moins représentées.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'intégration professionnelle est d'abord le produit de l'insertion sociale. Or, on ne peut certainement pas considérer que ce préalable est acquis pour toutes les Estriennes, particulièrement celles qui souffrent de pauvreté.

d'isolement, de détresse psychologique ou de toxicomanie ou pour celles qui subissent les conséquences de la violence conjugale et sexuelle. Sans « passerelles » pour les préparer au travail, il est illusoire de pousser ces femmes vers l'emploi. C'est pourquoi, tout en reconnaissant l'importance de la participation des femmes au marché du travail pour l'atteinte de leur autonomie économique, on ne peut restreindre l'intégration socioéconomique au seul fait de détenir un emploi. Il importe d'élargir cette notion pour inclure la participation au développement des collectivités, que ce soit par l'entremise de ressources communautaires d'accompagnement, d'aide ou de soins, de défense des droits, d'éducation populaire ou de protection de l'environnement puisqu'elle amène l'acquisition de compétences qui contribuent à l'insertion.

À cet effet, on doit souligner l'apport essentiel des centres de femmes et d'autres regroupements féministes : par leur action reposant sur une approche globale, ils contribuent notamment à briser l'isolement des femmes, prévenir ou combattre des problèmes de santé mentale, améliorer l'estime de soi et transformer les rôles sociaux, toutes des conditions favorisant l'intégration socioprofessionnelle.

De telles interventions revêtent un caractère encore plus crucial lorsqu'on les met en relation avec certaines particularités de la région ou des femmes elles-mêmes qui, à certains égards, présentent des caractéristiques peu propices à l'intégration au marché du travail. Ainsi, comme nous l'expliciterons plus loin, elles sont sous certains aspects moins scolarisées que l'ensemble des Québécoises. De plus, on compte nettement plus de ménages pauvres dirigés par un chef féminin que masculin et la durée de séjour à l'assistance-emploi des prestataires féminines dépasse celle des hommes et de leurs homologues québécoises. Le sort des femmes handicapées, tout comme celui des femmes immigrantes, mérite aussi qu'on s'y penche. Enfin, on se rappellera que les jeunes femmes connaissent, généralement plus que les jeunes hommes, des difficultés d'intégration au marché du travail.

On ne doit pas non plus minimiser le poids que représentent pour les femmes, et en particulier pour les chefs de famille, les responsabilités familiales à l'égard des enfants et, de façon de plus en plus répandue, de parents en perte d'autonomie. Combinée à d'autres difficultés, cette charge peut freiner la participation des femmes au marché du travail, sinon constituer un obstacle insurmontable à leur insertion socioprofessionnelle, leur maintien en emploi ou leur accès à la formation. Les mères seules aptes au travail ont la garde exclusive de leurs enfants dans la quasi totalité des cas, la garde partagée ne touchant que 2 % des familles monoparentales; elles sont donc confrontées à plusieurs difficultés que rencontrent beaucoup plus rarement les pères[155].

Le taux d'activité des Estriennes, combiné à une croissance démographique qui se maintient et à un taux de fécondité supérieur à celui du Québec (1,65 c. 1,57)[156], exerce de fortes pressions pour la mise en place de ressources en matière de garde à l'enfance.

---

[155] Conseil du statut de la femme. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997, p. 23.

[156] Institut national de la santé publique du Québec. *Le portrait…*, *op. cit.*, p. 71.

En effet, dans toutes les MRC, à l'exception du Haut-Saint-François, les taux d'activité et d'emploi des femmes ayant des enfants à la maison dépassent la moyenne du Québec. Précisons que le taux d'activité des mères d'enfants de moins de 6 ans est même égal ou supérieur à celui de l'ensemble des femmes ayant des enfants à la maison, tous âges confondus, dans toutes les MRC sauf dans Le Haut-Saint-François et dans La Région-Sherbrookoise[157].

C'est dans La Région-Sherbrookoise que la participation des mères au marché du travail est la plus marquée (72,1 % c. 69,5 % pour la région et 65 % pour le Québec.) Cependant, si on se concentre sur les femmes ayant des enfants de moins de 6 ans, ce sont celles des MRC Le Granit et Memphrémagog qui détiennent à la fois les taux d'activité (75,2 % et 74,7 %) et d'emploi (73,5 % et 65 %) les plus élevés[158].

Pour assurer le développement des services de garde, le CRD a signé une entente spécifique sur le développement des services éducatifs et de garde à l'enfance avec le ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE) et le ministère des Régions en décembre 1999. Cette entente, qui est en voie de renouvellement, aurait une portée considérablement élargie et des plus intéressantes si le projet en discussion se concrétise[159]. Ainsi, elle vise l'harmonisation régionale et la continuité du développement tant des CPE et des garderies que des services de garde en milieu scolaire ou des services pour la garde estivale. Au-delà de la stricte question de la garde des enfants, elle souhaite susciter la concertation pour dégager une vision globale des services de soutien aux familles et pour rechercher des pistes de solution favorisant la conciliation famille-travail. Enfin, elle entend faire une place à la valorisation et au soutien des relations intergénérationnelles entre les enfants et les personnes aînées dans le développement des services éducatifs et de garde.

Selon les données du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE)[160], au 31 mars 2002, la région disposait de 3 113 places en installation et garderie alors qu'on estimait à 3 779 le nombre de places requises. Avec les 239 places en développement à cette date, le déficit s'établissait à 452. Il se répartit fort différemment d'une MRC à l'autre, les taux de couverture les moins élevés se manifestant dans Le Granit (53,3 %), le Val-Saint-François (75,5 %) et Memphrémagog (77,4 %). Cependant, étant donné la concentration de la population dans La Région-Sherbrookoise, c'est dans cette MRC qu'on relève le plus grand déficit en termes numériques, 153 en tenant compte des 156 places en développement.

Pour pallier la difficulté de mettre sur pied des services de garde conventionnels dans les très petits milieux, le CPE La Petite Bottine de la MRC du Granit a obtenu le soutien

---

157 ISQ. *Travail..., op. cit.*, tableau 3, p. 108 à 115.

158 *Idem.*

159 CRD de l'Estrie et autres. *Entente spécifique de développement C.A.P. sur la famille en Estrie*, document de travail, version du 22 avril 2002.

160 Ministère de la Famille et de l'Enfance, Direction des services à la clientèle du Sud. *Déficit en places en installation et garderie par ordre alphabétique de MRC pour la région Estrie (05) au 31 mars 2002* et *Déficit en places en milieu familial par ordre alphabétique de MRC*, 23 avril 2002. Informations fournies par M^me^ Diane Bolduc, coordonnatrice au développement des services de garde de l'Estrie.

financier du ministère des Régions et du CRD pour mener une étude de besoins en vue de mettre sur pied les « Jardins mobiles » qui offriraient, dans des locaux fournis par les municipalités, des services de garde occasionnelle ou régulière à temps partiel comportant un volet de prévention sociale. Une fois cette première étape franchie, cette initiative devrait être soumise au ministère de la Famille et de l'Enfance à titre de projet pilote.

On dénombre par ailleurs 3 235 places en milieu familial. Comme le nombre de places requises se situe à 4 498 et que 180 places étaient en développement au moment du dernier bilan, le déficit se chiffrait à 1 090 places. Comme dans le cas précédent, les taux de couverture variaient selon les MRC, les territoires les moins bien desservis étant Le Val-Saint-François (67,5 %) et Memphrémagog (69,8 %). Sur le strict plan quantitatif, c'est dans La Région-Sherbrookoise que les besoins sont les plus aigus avec un manque de 621 places, même une fois considérées les places en développement.

Par ailleurs, 69 écoles de la région offrent des services de garde en milieu scolaire qui se répartissent comme suit dans les différentes commissions scolaires : Sherbrooke, 33, des Sommets, 17, des Hauts-Cantons, 10 et *Eastern Townships*, dont le territoire excède cependant la stricte région de l'Estrie, 9.

➢ Le transport

L'intégration socioprofessionnelle et la participation sociale des femmes dépendent aussi fortement de leur capacité à se déplacer sur le territoire. On comprendra qu'en l'absence d'un permis de conduire et d'un véhicule automobile, une situation plus fréquente chez les femmes pour des raisons culturelles et économiques qui leur sont propres, les difficultés de mobilité constituent un obstacle majeur, sinon insurmontable, pour l'accès au travail et le maintien en emploi en raison de la déficience du transport collectif.

Les partenaires régionaux semblent d'ailleurs sensibles à la question puisque la déficience du transport collectif est soulevée à de nombreuses reprises dans le document du CRD de l'Estrie sur la pauvreté[161].

Pour donner une ampleur du problème[162], mentionnons qu'à ce jour, seule la ville de Sherbrooke est desservie par un système de transport en commun. Un peu moins de la moitié des municipalités, qui regroupent tout de même 80 % de la population, ont accès au transport par taxi. Sept organismes de transport adapté desservent plus de 95 % de la population; toutefois 17 municipalités de la région ne disposent pas de ce mode de transport.

Il est d'ailleurs à noter que la Direction de l'Estrie du ministère des Transports privilégie l'intégration du transport collectif. Dans sa proposition d'un plan de transport pour

---

[161] CRD de l'Estrie. *Portrait de la situation..., op. cit.*

[162] Ces informations proviennent d'un « portrait régional du transport collectif » préparé à notre intention, le 15 avril 2002, par M. Jean Boucher, de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Transports.

l'Estrie, il est fait mention que « la région compte plusieurs organismes et entreprises chargés d'effectuer du transport spécialisé : transport scolaire, transport collectif urbain, transport adapté, transport interurbain et taxi. Ces organismes et entreprises ont peine à assurer une couverture territoriale complète, bien des municipalités n'étant pas desservies par l'un ou l'autre de ces modes. L'enjeu ici est l'équité en matière de transport : pour de nombreuses raisons, dont le manque de ressources financières, des citoyens ne possèdent pas d'automobile et leur mobilité en est réduite. L'absence de solution de rechange à l'automobile constitue pour ces personnes un véritable frein à leurs déplacements, même nécessaires, et le vieillissement de la population va sans doute contribuer à accroître le nombre de ménages ne possédant pas d'automobile[163]. »

Afin de favoriser l'intégration du transport collectif des personnes, la Direction de l'Estrie « entend, entre autres, mettre son expertise à la disposition des partenaires visés afin de favoriser l'expansion du transport adapté dans les parties du territoire non encore desservies, et ainsi, faciliter le déplacement non seulement des personnes handicapées, mais aussi de la population en général[164]. »

Le CRD, dans un avis soumis sur le sujet à la Direction régionale du ministère des Transports, identifie trois clientèles qui souffrent et souffriront à l'avenir du manque de coordination entre les programmes des différents ministères qui interviennent dans le transport collectif : les personnes âgées, les jeunes et les personnes appelées à travailler[165] dans une municipalité distante de leur lieu de résidence. À cela, s'ajoutent les femmes sous-scolarisées qui voudraient accéder à de la formation. Le CRD propose des solutions intéressantes à cet effet dont l'élaboration d'un plan stratégique régional de développement du transport en milieu rural et des interventions au niveau national au besoin[166].

Il est à noter qu'aucune proposition portant sur l'asphaltage et l'élargissement des accotements routiers en milieu rural n'est prévu, ce qui assurerait une plus grande sécurité aux piétons, particulièrement aux femmes qui y marchent avec de jeunes enfants.

Deux expériences ont été tentées dans la région en matière d'intégration des modes de transport collectif. Depuis 1996, les organismes de transport adapté qui en font la demande au ministère des Transports (MTQ) peuvent accepter à bord de leur véhicule, moyennant un tarif modique, des personnes aînées. Cette formule, offerte dans tous les territoires où il y a du transport adapté, à l'exception de Sherbrooke en raison de la desserte par le transport en commun, connaît un succès inégal selon les milieux, certaines personnes âgées ayant des réserves à emprunter un véhicule dans lequel prennent place des personnes handicapées.

---

163 Ministère des Transports, Direction de l'Estrie, *Sommaire du diagnostic et proposition d'un plan de transport pour l'Estrie*, septembre 2001, pp. 63-64.

164 *Idem*, p. 33.

165 CRD Estrie. *Proposition d'un plan de transport pour l'Estrie. Position du CRD-Estrie : avis remis au Ministère des Transports du Québec, Direction de l'Estrie*, Sherbrooke, Décembre 2001, pp. 9-10

166 *Idem*, p. 10.

Par ailleurs, de mars 2000 à juin 2001, à l'initiative de la MRC du Haut-Saint-François et avec une importante collaboration financière du ministère des Transports, avait été instauré, dans cette MRC, un guichet unique en transport collectif qui intégrait le transport scolaire, le transport adapté, le transport du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que le taxi. Au cours de 14 mois de l'expérience, à peine une centaine de personnes s'en sont prévalu. Devant cette faible demande, mais aussi en raison du manque d'intérêt des municipalités à s'engager financièrement, le projet a été interrompu.

Une expérience de Transport Dépannage s'est déroulée dans la MRC du Haut-Saint-François. Le rapport final du comité gestion du Transport Dépannage de la MRC du Haut-Saint-François mentionne que la population a besoin de transport permanent et fiable.[167] Les demandes en transport visaient majoritairement des trajets à l'intérieur de la MRC et vers Sherbrooke pour les études, le travail, les soins de santé et le magasinage. Ces demandes sont nombreuses chez les personnes à faible revenu, les personnes âgées et les jeunes. De plus la clientèle serait prête à payer un tarif de base raisonnable pour le transport.

On conclut donc que le projet s'est bien déroulé dans l'ensemble bien que les résultats ne soient pas aussi positifs qu'on l'aurait souhaité, mais on estime que les efforts de sensibilisation au problème du transport ont été utiles puisque des industries et des commerces ont déjà implanté le covoiturage dans leur politique d'embauche.

Actuellement, le seul projet en matière de transport collectif qui serait en voie d'élaboration dans la région se situerait dans Memphrémagog à l'initiative du CLD de ce territoire.

➢ Logement social

La rareté de logements sociaux alourdit aussi les difficultés des femmes défavorisées. En Estrie comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doivent consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, selon les données compilées par le FRAPRU[168], à Sherbrooke, la moitié (50,8 %) des ménages locataires dont le soutien financier est une femme devaient consacrer, en 1995, 30 % ou plus de leurs revenus pour se loger. Pire, pour plus d'une femme sur cinq (21,2 %) ce sont 50 % ou plus des revenus qui sont accaparés par le loyer. Chez les hommes, ces proportions s'élevaient respectivement à 40,6 % et 21,5 %.

L'Association des locataires de Sherbrooke, qui se préoccupe de la question du logement social, estime que dans le cadre du grand chantier national de 8 000 nouveaux logements sociaux, le grand Sherbrooke devrait obtenir 176 logements sociaux additionnels

---

[167] Lynda CÔTÉ, Daniel Hains, Transport Dépannage du Haut-Saint-François, *Rapport final*, 30 septembre 2001, p. 4 et 12.

[168] FRAPRU, *La situation des ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme en 1995*, janvier 2000.

annuellement alors qu'il en faudrait 1 500 nouveaux par année pour régler la pauvreté des locataires en 10 ans[169]. Les besoins pour le reste de la région se situeraient à 325.

Étant donné le problème récurrent du faible taux d'inoccupation de logements locatifs, l'Association des locataires travaille à la mise sur pied d'une table de concertation à laquelle seraient invités à participer les élus municipaux, qui se pencherait sur la recherche de solutions durables à la pénurie de logements de qualité et abordables.

1.7 La scolarité

1.7.1 La scolarisation

Selon le tableau qui suit, les Estriennes, mais surtout les Estriens, sont moins scolarisés que leurs homologues québécois. Davantage de femmes et d'hommes de la région détiennent 13 années d'études ou moins (respectivement 60,6 % et 61,1 % c. 58,3 % et 56,6 %) et, par conséquent, on compte de moins fortes proportions de personnes ayant fréquenté l'université (17,1 % et 17,4 % c. 19,4 % et 21 %).

Par ailleurs, les taux de féminité régionaux révèlent que les Estriennes s'en tirent mieux, à plusieurs égards, que les Estriens. Ainsi, elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir obtenu un certificat ou un diplôme d'études secondaires et à avoir poursuivi des études post-secondaires. Si la part des femmes détenant un grade universitaire est moindre que chez les hommes, on constate que l'écart est moins important dans la région qu'au Québec.

[169] Source : Normand Couture et Suzanne Thériault de l'Association des locataires de Sherbrooke.

TABLEAU 13 — Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le sexe et le niveau de scolarité, Estrie et ensemble du Québec, 1996

	Femmes %	Hommes %	Taux de femmes %
Estrie	**100,0**	**100,0**	**51,1**
Moins d'une 9e année	19,3	19,9	50,3
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	18,5	19,8	49,4
9 à 13 ans **avec** diplôme ou certificat*	22,8	21,4	52,7
Cégep et autres études post-secondaires non universitaires	22,3	21,4	52,1
Études universitaires sans diplôme	7,0	5,9	55,4
Grade universitaire**	10,1	11,5	48,0
Le Québec	**100,0**	**100,0**	**51,4**
Moins d'une 9e année	18,9	17,2	53,8
9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	16,8	18,0	49,7
9 à 13 ans **avec** diplôme ou certificat*	22,6	21,3	52,8
Cégep et autres études post-secondaires non universitaires	22,2	22,4	51,2
Études universitaires sans diplôme	8,3	7,6	53,5
Grade universitaire**	11,1	13,4	46,7

*: Incluant les certificats ou diplômes d'écoles de métiers
** : Au moins un baccalauréat
Source : Statistique Canada. *Recensement de 1996*, compilation effectuée par le CSF.

Les Estriennes qui, en 1996, détenaient un diplôme d'études post-secondaires l'avaient obtenu surtout en commerce, gestion et administration des affaires (26,9 %) et dans les professions, les sciences ou les technologies de la santé (18 %), alors que les hommes de la région étaient principalement diplômés des techniques et métiers du génie des sciences appliquées (38,4 %), suivies, loin derrière, par le commerce, la gestion et l'administration des affaires (14,2 %)[170].

En examinant les taux de chômage régionaux en relation avec la scolarité[171], Emploi-Québec a clairement établi que la poursuite des études influence indéniablement l'intégration et le maintien en emploi. Ainsi, alors que, en 1996, dans la MRC La Région-Sherbrookoise, la proportion de chômeuses parmi les femmes ayant fréquenté l'école moins de 9 ans s'élevait à 15,7 %, cette part diminuait à 10,1 % chez celles détenant un diplôme d'études secondaires et à 8,6 % chez les graduées de l'université. Par contre, on remarque que les différences, à la défaveur des femmes, entre les taux masculins et féminins d'activité et de chômage, persistent en dépit de la poursuite des études.

[170] ISQ. *Travail..., op. cit.*, tableau 1.
[171] Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie. *La MRC de La Région-Sherbrookoise. Regard sur la main-d'œuvre*, août 2000, tableau 2, p. 22.

TABLEAU 14 — Taux d'activité et taux de chômage selon la scolarité et le sexe de la population de la MRC Le Rocher-Percé, 1996

	Taux d'activité Femmes	Taux d'activité Hommes	Taux de chômage Femmes	Taux de chômage Hommes
Moins d'une 9e année	17,2 %	39,3 %	19,7 %	18,1 %
De 9 à 13 ans sans diplôme ou certificat	59,8 %	70,9 %	14,5 %	14,7 %
De 9 à 13 ans avec diplôme	64,2 %	73,9 %	10,1 %	11,2 %
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	69,9 %	87,0 %	6,0 %	9,8 %
Études post-secondaires sans diplôme supérieur	68,9 %	76,6 %	12,1 %	8,8 %
Grade universitaire	82,9 %	89,4 %	8,6 %	4,9 %

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*, compilation spéciale effectuée par Emploi-Québec, Direction régionale de l'Estrie.

Il y a donc lieu de s'inquiéter que l'observation des taux de diplomation du secondaire des dernières années révèle que, quelle que soit la cohorte, la performance régionale est toujours inférieure de quelques points à la moyenne québécoise et ce, tant chez les filles que chez les garçons, à l'exception de la performance féminine de la cohorte de 1993 qui équivalait celle du Québec.

La région est bien consciente du problème et ne ménage pas ses efforts pour stimuler la réussite scolaire. Ainsi, l'entente cadre[272] vise à mettre en œuvre des mesures pour accroître le taux de diplomation et favoriser la persévérance et le raccrochage scolaire. En ce sens, les quatre commissions scolaires, l'Université de Sherbrooke, le CRD de l'Estrie, la RRSSS, ainsi que les ministères des Régions, de l'Éducation, de la Solidarité sociale et Emploi-Québec ont mis sur pied, dans le cadre d'une entente spécifique, un Fonds de soutien à la réussite scolaire[273] qui a permis de soutenir quelque 30 initiatives soumises par des écoles primaires et secondaires ou par des organismes jeunesse de chacune des MRC. On doit souhaiter que ces interventions ne perdent pas de vue que, comme les informations des tableaux 13 et 14 l'indiquent, le problème d'abandon scolaire, quoique moins aigu chez les filles, est tout de même loin de les épargner et que, sans diplôme, leur taux d'activité est dramatiquement faible. Les motifs qui les amènent à décrocher, parmi lesquels la grossesse, méritent donc un examen attentif afin d'élaborer des stratégies propices à soutenir la persévérance scolaire.

---

[272] Gouvernement du Québec et CRD de l'Estrie, *Entente cadre ... op. cit.*, p. 23.

[273] CRD de l'Estrie, « Fonds de soutien à la réussite scolaire : un véritable outil de développement économique », *L'Estrien ... op. cit.*, mars 2002, p. 6.

TABLEAU 19 — Taux de diplomation du secondaire selon la cohorte[73] et le sexe, ensemble du Québec et commissions scolaires de l'Estrie

	1993		1994		1995		1996	
Commissions scolaires	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Ensemble du Québec	65,0	78,9	64,9	79,6	61,6	77,5	53,5	69,5
Ensemble de l'Estrie	61,6	80,0	60,9	76,5	56,3	75,6	47,3	66,0
Eastern Townships	57,7	76,7	56,7	74,1	50,6	70,8	46,7	65,5
Des Hauts-Cantons	58,3	77,3	54,3	77,1	51,3	80,9	46,0	68,9
De la Région-de-Sherbrooke	64,5	82,1	64,2	77,2	60,5	74,2	49,5	66,9
Des Sommets	61,9	80,6	62,9	76,3	57,0	75,8	45,2	64,2

Source : Ministère de l'Éducation, Direction de la sanction des études, *Résultats aux épreuves uniques de juin 2001 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire*, tableau 9, p. 89.

Par ailleurs, l'examen de la fréquentation universitaire[74] révèle que les femmes sont à l'origine de la majorité des inscriptions universitaires et ce, dans toutes les MRC, avec des taux variant de 72,8 % dans Le Granit, 70,9 % dans Asbestos et 59 % dans La Région-Sherbrookoise. Néanmoins, dans toutes les MRC à l'exception de La Région-Sherbrookoise, le pourcentage des inscriptions féminines se situe en-dessous du poids relatif des femmes dans la population, les différences les plus importantes étant notées dans Memphrémagog et Le Haut-Saint-François (- 5,5 points dans les deux cas). Par contre, dans La Région-Sherbrookoise, la part des inscriptions féminines excède de 15,5 points le poids démographique des femmes de la MRC.

Mentionnons enfin qu'au trimestre d'automne 2001[75], les femmes formaient 55 % de la clientèle étudiante de l'Université de Sherbrooke. Parmi celles-ci, 42 % étudiaient à temps partiel (c. 37 % chez les hommes). Si les femmes demeurent minoritaires au doctorat (40 %), elles sont toutefois majoritaires au premier (55 %) et au deuxième (56 %) cycles.

---

[73] Compte tenu des années de référence, les données de 1993 et 1994 concernent des cohortes de 7 ans, alors qu'en 1995, il s'agit de cohortes de 6 ans et, en 1996, de cohortes de 5 ans. La base de comparaison étant la même pour la région et le Québec, les tendances indiquées n'en demeurent pas moins pertinentes. Cependant, il va sans dire qu'en aucun cas ces données ne doivent être utilisées pour évaluer l'évolution du taux de diplomation pendant ces années.

[74] Ministère de l'Éducation, Direction générale des ressources informationnelles, Système de recensement des clientèles universitaires, *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe, automne 1999*, juin 1999.

[75] Rachel HÉBERT, « La place des femmes dans l'enseignement à l'Université de Sherbrooke », *Le Trait d'union Express*, Université de Sherbrooke, volume 6, numéro 6, 7 mars 2002.

6.7.2 La concentration scolaire

L'enquête Relance du ministère de l'Éducation[17], qui met en rapport le domaine d'études et la situation en emploi des diplômées et diplômés, nous indique que, tant au secondaire professionnel qu'au collégial technique, les choix scolaires des filles et des garçons sont fortement sexués et influencent considérablement leurs conditions de travail.

Parmi les finissants du secondaire professionnel de la promotion 1999-2000, on dénombre 48,1 % de filles, une proportion plus élevée qu'au Québec (44,5 %). Par ailleurs, la grande majorité des finissantes du secondaire professionnel de la promotion observée a opté pour quelques secteurs de formation traditionnellement féminins : ainsi, on les retrouve à 78,9 % dans *administration, commerce et informatique* (39,2 %), *alimentation et tourisme* (17,8 %), *soins esthétiques* (10,1 %) et *santé* (10 %). Les taux de féminité de ces secteurs, qui s'établissent à 91,7 % pour *santé*, 95,8 % pour *administration, commerce et informatique* et à 100 % pour *soins esthétiques* révèlent la très forte prédominance féminine qui y règnent. Si la situation est moins tranchée pour *alimentation et tourisme*, on y compte tout de même une majorité féminine avec 60,1 % de diplômées.

Les choix de formation des hommes diplômés de cet ordre d'enseignement sont aussi fortement traditionnels, mais plus diversifiés. Les quatre secteurs de formation les plus populaires ne regroupent que 55,9 % d'entre eux soit *fabrication mécanique* (20,6 %), *électrotechnique* (12,5 %), *métallurgie* (11,7 %) et *bâtiments et travaux publics* (11,0 %). Avec des taux de masculinité oscillant entre 86,2 % (*fabrication mécanique*) et 98 % (*métallurgie*), on comprendra que très peu de filles sont inscrites dans ces champs.

Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. Ainsi, en moyenne, les finissantes sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants en emploi (75,1 % c. 78,8 %), elles travaillent beaucoup moins à temps plein (78,2 % c. 95,2 %) et leur salaire hebdomadaire moyen (375 $) est de 148 $ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins. Soulignons que, parmi les diplômées estriennes, ce sont les finissantes de *fabrication mécanique* qui s'en tirent le mieux sur le plan salarial, avec un revenu hebdomadaire de 620 $, suivies de près par les finissantes en *santé* (415 $). Par contre, les meilleurs salaires masculins atteignent 865 $ en *mines et travaux de chantier* et 726 $ en *foresterie et papier*.

Au collégial technique[18], les filles représentent 61,2 % des diplômés de la promotion 1999-2000 (c. 59,5 % au Québec). La division sexuelle marque aussi les choix au collégial, quoique dans une moindre mesure qu'au secondaire. En effet, on retrouve 78,1 % des étudiantes dans les secteurs *services sociaux, éducatifs et juridiques* (36 %),

---

[17] Ministère de l'Éducation. *La Relance au secondaire en formation professionnelle : La situation au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, tableaux 1.1, 2.2, 3.1 et 8, édition 1999 (consulté en mai 2003) : http://www.meq.gouv.qc.ca

[18] Ministère de l'Éducation. *La Relance au collégial en formation technique : La situation au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, tableaux 1, 2.1, 3.1 et 8.

administration, commerce et informatique (22,8 %) et santé (15,1 %), alors que les garçons sont légèrement plus nombreux en administration, commerce et informatique (23,3 %), électrotechnique (20,3 %) et service incendie, sécurité et protection (18,8 %).

L'apparente similitude de choix des étudiantes et des étudiants nécessite cependant d'être creusée puisque l'étude qui va suivre montre la formation très inégale des programmes aussi diversifiés que l'éducation en service de garde et techniques préhospitalières en service incendie, sécurité et protection ou techniques de transformation et techniques de l'informatique en administration, commerce et informatique.

Si, à l'obtention de leur DEC, plus de filles détiennent un emploi (77,8 % c. 63,1 %), elles travaillent moins à temps plein (80,2 % c. 96,1 %) et pour un salaire nettement inférieur (écart de 5 c. 5$/h).

Enfin, comme nous l'avons plus tôt, la Côte-Nord est affectée (0,7 %) des inscriptions scolaires dans des universités à l'automne 1998[1]. Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences pures, où elles comptent pour la moitié des inscriptions (48,2 %) et des sciences appliquées, où elles représentent à peine 22 % des étudiants. Elles ont plutôt privilégié les sciences humaines (19,8 % des inscriptions féminines), les sciences de l'administration (16,7 %), les sciences de l'éducation (15,2 %) et les sciences de la santé (10,9 %). Chez les hommes, les principaux choix se répartissent comme suit : sciences appliquées (23,2 %), sciences de l'administration (16,8 %), sciences humaines (15,8 %) et, loin derrière, sciences de l'éducation (7,2 %).

Les femmes comme les hommes se sont majoritairement inscrits à l'Université du Québec (respectivement 55,8 % et 59,1 %), suivie de l'Université Laval (31,7 % et 19,8 %) et de l'Université Bishop's (10,2 % et 15,1 %).

5.2.2 Les mesures correctives

Tout en reconnaissant que les filles éprouvent des problèmes de persévérance scolaire avec les diverses conséquences sur leur intégration en emploi, les informations qui précèdent permettent de constater que les concentrations scolaires contribuent aussi à leurs difficultés sur le marché du travail.

La diversification des choix scolaires et professionnels apparaît d'autant plus pertinente dans une région où on signale des pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs traditionnels, où l'exploitation minière soulève des perspectives favorables des professions et

---

[1] Ministère de l'Éducation. Données générales des universités québécoises. Système de statistiques sur les clientèles universitaires. Effectifs inscrits par université, ... p. 17.

métiers du groupe des sciences naturelles et appliquées et où on s'inquiète de la relève à la tête des entreprises[30].

En ce sens, l'intensification des efforts des partenaires régionaux en vue d'intéresser les filles aux métiers traditionnellement masculins arrive à point nommé.

Outre le concours *Chapeau les filles!*, qui souligne les efforts des étudiantes qui choisissent d'opter pour une formation dans un domaine traditionnellement masculin, et du concours *Excelle Science*, dédié aux étudiantes universitaires inscrites en sciences ou en génie, initiés par le ministère de l'Éducation (MEQ), le Centre d'intégration au marché de l'emploi et IMEC, un organisme voué à l'intégration et au maintien en emploi des femmes, a développé une intervention à plusieurs volets pour promouvoir les métiers non traditionnels pour les filles.

Sous le thème de « Voir large pour un meilleur avenir », CIME a réalisé, avec la collaboration financière d'Emploi-Québec, de novembre 2001 à avril 2002, une tournée dans les écoles des trois commissions scolaires francophones afin de sensibiliser les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire à l'importance de diversifier leurs choix de carrière, de leur faire connaître tant les métiers et professions offrant de bonnes perspectives que les entreprises souhaitant à ces groupes d'emploi et de démontrer aux filles qu'elles ont leur place dans les emplois traditionnellement masculins.

À cette activité s'ajoutera, à l'automne 2002, grâce à une entente de partenariat avec les quatre commissions scolaires de l'Outaouais, des ateliers de sensibilisation destinés aux centres de formation professionnelle. Cette activité a pour but d'illustrer la réalité des filles qui se retrouvent minoritaires au sein de certaines formations professionnelles et d'outiller en conséquence le personnel scolaire afin de favoriser le maintien en formation des étudiantes. Déjà, une pré-sensibilisation a été organisée, sous forme de théâtre-forum, à l'intention du personnel enseignant de certaines formations ciblées.

Enfin, CIME entend compléter cette démarche par une intervention d'accompagnement lors de l'intégration au marché du travail des finissantes des formations non traditionnelles.

Par ailleurs, en 2001-2002, deux projets novateurs, visant à soutenir la diversification des choix scolaires des filles, ont été soumis par des établissements régionaux et acceptés par le MEQ. L'un, élaboré par le Collège de Shawinigan, consiste en une stratégie d'intervention pour recruter des filles dans les programmes des techniques physiques (technologie du génie civil, technologie de maintenance industrielle, technologies du génie électrique, techniques de génie mécanique et techniques de l'informatique). L'autre, présenté par les quatre commissions scolaires de la région, se propose d'établir un état de situation des filles désireuses de s'inscrire ou inscrites en formation professionnelle et d'identifier les moyens pour contrer la discrimination systémique susceptible de freiner leur projet de formation ou de nuire à leur réussite scolaire. Ce projet compte en outre, avec la collaboration des organismes du milieu, soit CIME, la

---

[30] Gilles DORÉ. « La relève en entreprise inquiète », *La Tribune*, le vendredi 26 avril 2002.

CSN et la Direction régionale d'Emploi-Québec, soutenir le recrutement des finissantes et faciliter leur passage au marché du travail.

Enfin, mentionnons que, dans son Plan stratégique 2001-2005, la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke, qui semble engagée dans un développement des plus dynamiques, vise féminiser son effectif étudiant. À l'automne 2000, les filles représentaient 18 % des étudiants de 1er cycle inscrits en génie à l'Université de Sherbrooke. Plus précisément, elles constituaient 37 % des inscriptions en génie chimique, 21 % en génie civil, 20 % en génie mécanique, 15 % en génie électrique et seulement 8 % en génie informatique. Pour faire évoluer cette situation, la Faculté entend recourir à des stratégies de recrutement ciblées et à la modification ou la création de programmes plus susceptibles d'intéresser les femmes. Pour repérer et attirer les filles intéressées par les sciences, la Faculté assure une présence et un soutien financier aux expo-sciences. Ainsi, lors de la dernière expo-sciences, elle a offert sept bourses, dont six à des filles, applicables si elles s'inscrivent à l'Université de Sherbrooke. Par ailleurs, estimant que les filles sont davantage intéressées aux sciences lorsqu'elles sont liées au vivant, la Faculté s'efforce de tenir compte de ces préoccupations, notamment en tentant d'implanter un nouveau programme en génie biotechnologique[91].

Il ne faut toutefois pas perdre de vue qu'actuellement les femmes occupent majoritairement des emplois traditionnellement féminins dans le secteur tertiaire et que les filles continuent de privilégier les formations qui y mènent. Il n'est certes pas question de les blâmer puisque, comme en font foi les taux de placement des finissantes de nombreuses options et l'indispensable contribution professionnelle des femmes au développement social et culturel, leurs choix scolaires et professionnels répondent à des besoins régionaux essentiels. En effet, compte tenu de la situation sociodémographique actuelle de l'Estrie et de l'évolution prévue, on ne peut écarter des secteurs d'avenir les domaines occupés traditionnellement par les femmes. Pensons aux services de garde ou aux services de santé qui constituent autant de secteurs où les besoins dépassent l'offre. D'ailleurs, Emploi-Québec signale parmi les secteurs comportant des perspectives professionnelles favorables en Estrie, les sciences de la santé, l'enseignement et l'administration scolaire ainsi que les arts et la culture.

Cependant, toutes les options traditionnellement féminines n'offrent évidemment pas des perspectives favorables. Parfois, le marché du travail est saturé ou encore l'évolution des besoins de la région rend certaines professions ou métiers moins nécessaires. Dans certains cas, le niveau des exigences du marché du travail s'est élevé si bien que certaines formations brèves trouvent de moins en moins de débouchés en emploi. Ces constats nous amènent à plaider en faveur de la poursuite de l'amélioration de l'information scolaire et professionnelle.

---

[91] Faculté de génie, Université de Sherbrooke, *Plan stratégique 2001-2005*, adopté par le conseil de Faculté le 1er février 2002.

1.8 L'intégrité physique et psychologique

1.8.1 La santé physique

L'état de santé de la population de l'Estrie est bon dans l'ensemble. L'espérance de vie à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé sont parmi les plus élevées au Québec[182]. Ainsi, pour la période 1994-1998, les Estriennes avaient une espérance de vie à la naissance significativement plus élevée que les Québécoises (81,6 ans c. 81,1 ans). Mieux, elle avait allongé de 1,7 ans depuis 1984-1988, soit un gain supérieur à l'ensemble du Québec (1,4 ans)[183]. Quant à l'espérance de vie en bonne santé, elle s'établissait, sans distinction de sexe, à 69,1 ans en 1998 comparativement à 66,8 ans pour le Québec[184]. On ne doit cependant pas perdre de vue que comme les femmes ont une longévité supérieure aux hommes, elles sont davantage susceptibles de vivre avec une limitation d'activités et ce, pour une plus longue période. Mentionnons tout de même que, comparée au Québec, la région regroupe un taux significativement moins élevé d'hommes (6,9 % c. 8,2 %) et même de femmes (7,4 % c. 10,4 %) ayant une limitation d'activités à long terme, l'écart étant même plus prononcé chez ces dernières[185].

Les indicateurs de mortalité confirment la bonne santé relative de la population estrienne puisque les taux ajustés de mortalité sont plus faibles dans la région pour toutes les causes (tumeurs, maladies de l'appareil circulatoire ou de l'appareil respiratoire), à l'exception des traumatismes non intentionnels et des suicides[186].

Précisons que, sans qu'on puisse établir de liens de cause à effet, l'occurrence des habitudes de vie à risque est égale ou inférieure à l'ensemble du Québec alors que le recours aux comportements préventifs est plus répandu. Ainsi, moins d'Estriennes que de Québécoises estiment avoir de mauvaises ou moyennes habitudes alimentaires (12,4 % c. 13,6 %), se classent parmi les fumeuses (29,7 % c. 32,6 %) et ont consommé trois médicaments différents ou plus au cours d'une période de deux jours (18,1 % c. 21,7 %). Par ailleurs, la population de l'Estrie est presque aussi active physiquement que celle du Québec (51,7 % c. 52,7 % pratiquent une activité de 1 à 3 fois par semaine) et les Estriennes sont un peu moins nombreuses que les Québécoises à prendre 14 consommations d'alcool et plus au cours d'une semaine (3,3 % c. 3,5 %). Enfin, soulignons qu'on trouve en Estrie plus de femmes de 15 ans et plus ayant subi un test de Pap au cours d'une période de deux ans (66,7 % c. 63,4 %) et davantage de femmes de 50 à 69 ans ayant recouru à la mammographie au cours d'une période de deux ans (68,5 % c. 64,3 %)[187].

Dans une région où l'indice synthétique de fécondité était, en 1994-1998, plus élevé dans la région qu'au Québec (1,65 c. 1,57 enfants)[188], les questions de santé sexuelle et

---

[182] Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait..., op. cit.*, p. 70.
[183] *Idem*, p. 327.
[184] *Idem*, p. 329.
[185] *Idem*, p. 321.
[186] *Idem*, p. 75.
[187] *Idem*, p. 362 et 372.
[188] *Idem*, p. 71.

reproductive prennent une importance particulière. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, dans la section sur les jeunes femmes (1.3.2), que les taux de grossesses chez les moins de 20 ans sont légèrement supérieurs à ceux du Québec, particulièrement dans certains territoires de CLSC.

Par ailleurs, la région présente aussi des proportions de naissances vivantes prématurées et de naissances de faible poids (moins de 2 500 grammes) supérieures au Québec. Dans les deux cas, l'Estrie se classe au quatrième rang des régions du Québec[189].

Le taux de naissances prématurées, qui atteint 7,6 % (c. 7,2 % au Québec) pour 1994-1998, n'a cessé d'augmenter depuis 1984-1988 (5,7 %) et 1989-1993 (6,3 %). On remarque de plus que, alors que la proportion régionale est désormais supérieure à la moyenne nationale, pendant les deux périodes de référence précédentes, la région se situait plutôt sous la barre du Québec à ce chapitre. En fait, de 1984-1988 à 1994-1998, les naissances prématurées ont crû de 34 % en Estrie tandis qu'au Québec l'augmentation s'établissait à 16 %[190]. Les statistiques de certains établissements de la région signalent une situation particulièrement préoccupante : les proportions de naissances survenant à moins de 37 semaines de grossesse atteignaient, en 1998, 9,3 % au Carrefour CLSC et CHSLD de la MRC Coaticook, 8,5 % au CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog et 8,2 % au CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont-Lennoxville[191].

Les naissances de faible poids, pour leur part, représentent, en 1994-1998, 6,4 % des naissances de la région alors que cette proportion s'établit à 6 % au Québec. Comme pour les naissances prématurées, c'est la première période de référence sur les trois observés (1984-1988, 1989-1993 et 1994-1998) où la proportion régionale dépasse le taux national. Ajoutons que, tandis que la proportion de bébés de faible poids a connu un recul de 5 % au Québec de 1984-1988 à 1994-1998, en Estrie, ce phénomène a augmenté de 6 %[192]. C'est au CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog (7,5 %) ainsi qu'au CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont–Lennoxville (7 %) et Sherbrooke (6,2 %), qu'on note les plus fortes proportions de bébés de faible poids[193].

La prévention des naissances de faible poids est étroitement associée à la pauvreté et pourrait être intégrée à la stratégie de lutte à la pauvreté. Il en est autrement pour la prévention des accouchements prématurés. Malgré que certains facteurs de risque socioéconomiques et biologiques sont connus pour être associés à la prématurité, une importante proportion d'accouchements prématurés survient en l'absence de facteurs de risque connus. Par conséquent, il est difficile de prédire quelles femmes accoucheront prématurément.

---

189 *Idem*, p. 219 et 221.

190 *Idem*, p. 221.

191 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Naissances selon la durée de gestation, la région et le CLSC de résidence de la mère*, Québec, 1998, adresse URL (page consultée le 14 mai 2002) : http://www.msss.gouv.qc.ca.

192 Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait...*, *op. cit.*, p. 219.

193 Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Naissances selon le poids du nouveau-né, la région et le CLSC de résidence de la mère*, Québec, 1998, adresse URL (page consultée le 14 mai 2002) : http://www.msss.gouv.qc.ca.

Par ailleurs, on note une surincidence des cas de chlamydiose dans la région par rapport au Québec (avec un taux de 106,6 p. 100 000 c. 96,7 p. 100 000)[194]. Cette donnée ne distingue cependant pas le sexe des personnes infectées. Cependant, selon les informations pour 1990-1996, pour chacune des années observées, les taux féminins, qui varient de 341,5 à 171,9 sont toujours largement supérieurs aux taux masculins, qui oscillent de 156,9 à 53,3. On remarque en outre que les femmes sont touchées plus jeunes par la maladie que les hommes puisque les taux d'incidence les plus élevés se présentent chez les filles de 15-19 ans suivies des 20-24 ans, alors que chez les hommes, les plus fortes incidences se manifestent chez les 20-34 ans suivis de 25-29 ans[195].

Faut-il rappeler que ce problème a des conséquences non seulement sur la sexualité, mais peut aussi compromettre, à plus long terme, la santé reproductive? Par ailleurs, compte tenu de l'incidence importante de MTS à déclaration obligatoire chez les femmes, on peut s'inquiéter de la propagation des maladies à déclaration non obligatoire, dont l'herpès et les condylomes.

D'autant plus que, malgré ce que nous avons souligné plus tôt quant au plus fréquent recours des Estriennes au test de Pap, ce comportement préventif serait moins répandu parmi les jeunes femmes. Bien que la RRSSS n'ait pas publié par âge les résultats de l'Enquête sociale et de santé (ESS) 1998 sur cette question, elle souligne que le profil du recours à ce test n'a pas vraiment évolué depuis 1987 et 1992[196]. Or, en 1992-1993, on remarquait que 27,4 % des femmes de 15 à 24 ans déclaraient ne jamais avoir subi de test de Pap ou ne se rappelaient pas avoir eu un tel prélèvement contre 34,1 % des jeunes québécoises. Pour comprendre l'ampleur du phénomène, notons que les taux des femmes de 25 à 44 ans et des 45 à 64 ans de l'Estrie à ne jamais avoir subi de test de détection n'étaient respectivement que de 4,1 % et de 4,5 %[197].

La prise d'anovulants peut faire en sorte que les filles, rassurées quant à la contraception, ne prennent pas la peine de se protéger contre les MTS. L'ESS nous indique à ce sujet qu'environ 16 % des Estriennes de 15 ans et plus prennent des contraceptifs oraux, une proportion en hausse depuis 1992 (12 %). Soulignons que la prise d'anovulants est surtout répandue chez les 15-24 ans, où elle atteint 54 %, alors qu'elle décroît rapidement dans les autres groupes d'âge (15 % chez les 25-44 ans et 2 % chez les 45 ans et plus)[198]. Par ailleurs, la non-protection est parfois interprétée comme un signe de domination des jeunes hommes dans la relation.

Il faut ici, souligner le travail du Centre de santé des femmes de l'Estrie qui, grâce à son *Programme Santé et Sexualité des adolescentes et adolescents*, vise chez les jeunes

---

194 *Idem*, p. 317.

195 Centre de coordination sur le SIDA. *MTS – Analyse des cas de gonorrhée, de chlamydiose, d'infection par le virus de l'hépatite B, de syphilis déclarés au Québec par année civile, 1990-1996*, novembre 1997.

196 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional..., op. cit.*, p. 98.

197 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique et de l'évaluation. *Et la santé en Estrie, ça va en 1992-1993? Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Sherbrooke, 1995, p. 105.

198 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional..., op. cit.*, p. 99.

l'adoption de comportements conscients, respectueux et responsables en matière de santé et sexualité.

Par ailleurs, le projet CatWoman de I.R.I.S. Estrie fait la prévention des MTS auprès des travailleuses du sexe ainsi que la démystification des métiers du sexe auprès de groupes d'intervenants et intervenantes qui en font la demande.

Le Conseil considère qu'il est primordial de se pencher sur ce problème et de prioriser, dans les interventions visant la prévention des MTS, les populations les plus touchées. En ce sens, l'intensification des liens avec les groupes de femmes travaillant sur ces questions, dont le Centre de santé des femmes de l'Estrie, et la promotion, auprès des jeunes hommes, d'une sexualité responsable apparaissent opportunes.

1.8.2 La santé mentale

En matière de santé mentale, la situation de la population estrienne apparaît paradoxale. La région se classe avant-dernière en ce qui concerne la proportion de la population qui se situe dans la catégorie élevée de détresse psychologique, l'écart étant d'ailleurs plus important entre les femmes de la région et celle du Québec (19 % c. 22,8 %) qu'entre les hommes (15,7 % c. 17,3 %). Par contre, elle détient, quoique ces résultats doivent être interprétés avec prudence, des proportions supérieures de personnes déclarant des idées suicidaires sérieuses et ce, tant chez les femmes (4,2 % c. 3,9 %) que chez les hommes (4,7 % c. 3,9 %), et un taux ajusté de mortalité par suicide pour 1994-1998 qui, chez les femmes (10,2 % c. 8,1 %) comme chez les hommes (34,5 % c. 30,5 %), dépasse les valeurs québécoises. On remarque aussi que la région se classe troisième, derrière le Nunavik et les Terres-Cries-de-la-Baie-James, quant au taux ajusté d'hospitalisations pour tentatives de suicide et suicides, sans égard au sexe, tant pour 1998-2000 que pour 1995-1997. Ce taux a même augmenté entre les deux périodes. Mentionnons enfin que de 1984-1988 à 1994-1998, le taux de suicide féminin a augmenté de 24 % en Estrie alors qu'il croissait de 6 % au Québec, une hausse par surcroît plus élevée que chez les hommes de la région (20 %). La région n'est du reste pas la seule à présenter une situation apparemment contradictoire : la Côte-Nord et la Chaudière-Appalaches ont aussi un profil de détresse psychologique moins répandue combiné à une forte proportion d'idéations suicidaires et de mortalité par suicide[199].

Le Plan régional d'organisation de services (PROS) en santé mentale[200] soulevait pour sa part un autre sujet d'étonnement. Alors que, de 1986 à 1988, l'Estrie affichait un taux brut annuel moyen d'hospitalisation pour troubles mentaux qui s'avérait de 37 à 45 % supérieur à celui de l'ensemble du Québec, déjà on remarquait que la proportion de personnes souffrant de détresse psychologique dans la région ne dépassait pas celle du Québec. Par ailleurs, ce document soulignait que les hospitalisations pour troubles

---

[199] Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait..., op. cit.*, p. 301, 303, 349.

[200] RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Plan régional d'organisation de services (PROS) en santé mentale*, janvier 1991, p. 27 et 28.

mentaux, et particulièrement pour les « autres psychoses » ainsi que pour les « troubles névrotiques, de la personnalité et autres non psychotiques », étaient plus répandues chez les femmes que chez les hommes.

Précisons aussi que, bien qu'un niveau élevé de détresse psychologique semble toucher moins de personnes en Estrie qu'au Québec, davantage de femmes que d'hommes en sont affectées (19,0 % c. 15,7 %)[201]. Certains facteurs, qui semblent avoir une influence encore plus prépondérante que le sexe, sont par ailleurs répandus chez les femmes : alors qu'en moyenne, 17,4 % de la population estrienne se trouve dans la catégorie élevée de détresse psychologique, ces proportions atteignent 31 % chez les personnes qui se perçoivent pauvres, 26 % chez les personnes à faible niveau de revenu, 23 % chez les personnes sans conjoint de fait, 23 % chez les 15-24 ans et 21 % chez les personnes avec un faible niveau de scolarité[202].

On ne s'étonnera guère, dans ces circonstances, qu'il ait été établi que parmi les femmes « on observe deux à trois fois plus de troubles psychopathologiques, plus d'anxiété, de dépressions et de névroses chez les femmes défavorisées... »[203].

Il faut dorénavant ajouter aux facteurs de risque pour la santé des femmes, le virage ambulatoire. En effet, cette transformation du réseau sociosanitaire, en alourdissant les responsabilités, déjà grandes, des femmes, a assurément un impact considérable sur leurs conditions de vie ou de travail et, par conséquent, sur leur santé physique et mentale[204]. Ainsi, soulignent notamment l'AFÉAS et le CSF dans les études qu'ils consacrent à ce sujet, les tâches de proches aidantes, du fait qu'elles ont souvent un effet négatif sur la vie professionnelle, sociale et familiale, sont la source d'un important stress, voire de détresse et d'épuisement. Sans compter l'effet d'appauvrissement qui frappe les femmes qui doivent s'absenter de leur travail pour s'acquitter de ces responsabilités supplémentaires.

Dans certaines conditions, le marché du travail génère aussi des facteurs de risque pour la santé mentale. La revue *Prévention au travail*[205] mentionne à ce sujet des statistiques percutantes : selon le quotidien *La Presse*, en 1997, les troubles mentaux constituaient la première cause d'invalidité à long terme alors que, en 1998, le journal *Les Affaires* évaluait que le stress coûte à l'économie québécoise de 5 à 6 milliards $ par an. Or, les Estriennes ressentent plus que les hommes de la région un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail (58,2 % c. 55,2 %) et elles sont plus nombreuses que les hommes à déclarer vivre souvent ou très souvent de la tension avec le public dans le cadre de leur

---

201 Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait..., op. cit.*, p. 301.

202 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional..., op. cit.*, p. 141.

203 MSSS. *Écoute-moi..., op. cit.*, p. 45.

204 Voir à ce sujet notamment : AFÉAS. *Virage...attention à l'impact!*, document d'étude 1997-1998 et Conseil du statut de la femme. *Virage ambulatoire : le prix caché..., op. cit.*

205 Monique LEGAULT FAUCHER. « Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

emploi (29,8 % c. 23,3 %)[206]. Elles sont d'autant plus susceptibles de ressentir beaucoup de pressions, voire d'anxiété, si elles doivent aussi assumer des responsabilités familiales.

Enfin, la violence conjugale et l'abus sous toutes ses formes constituent des problèmes susceptibles de miner autant la santé physique que mentale des femmes. « Au Québec, 20 % des femmes qui se présentent à l'urgence des hôpitaux seraient des femmes victimes de violence[207]. » De même, les femmes violentées ex-résidantes de maisons d'hébergement souffrent d'un niveau plus élevé de détresse psychologique que la moyenne des Québécoises; elles ont davantage de problèmes de dépression, d'anxiété, de stress et d'idées suicidaires[208]. Selon un rapport de recherche produit par le Département de santé communautaire (DSC) de Rimouski[209], un an après leur séjour en maison d'hébergement, 98 % des femmes victimes de violence conjugale présentaient au moins un problème de santé, qui affectait principalement leur santé mentale[210]. Conscient de ces conséquences, le CLSC de Sherbrooke a d'ailleurs mis sur pied un centre de crise, Centrelle, auquel les femmes victimes de violence peuvent être référées par une professionnelle ou un professionnel de la santé.

L'alcoolisme, la toxicomanie et la consommation abusive de médicaments sont aussi souvent associés à une profonde détresse psychologique et, parfois, à la violence faite aux femmes. Ainsi, les femmes développeraient trois fois plus souvent que les hommes un alcoolisme consécutif à des troubles affectifs[211]. Soulignons que les femmes admises en traitement de toxicomanie consomment à la fois de l'alcool et des médicaments beaucoup plus fréquemment que les hommes[212]. De plus, souligne le Modèle d'organisation des services (MOS) en alcoologie et toxicomanie, « les femmes qui ont des problèmes de toxicomanie vivent souvent de façon concomitante des difficultés particulières liées au rejet et à la stigmatisation extrême, le manque chronique de soutien familial, l'absence de formation professionnelle et, souvent, des responsabilités familiales qu'elles assument toutes seules »[213].

Notons que la Régie régionale supporte financièrement l'organisme Élixir, un groupe unique au Québec, dont la mission de base consiste en prévention et support auprès des femmes consommatrices de psychotropes.

---

206 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional..., op. cit.*, p. 243 et 241.

207 Cité dans Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec. *État de situation en matière de violence conjugale dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, novembre 1998.

208 MSSS. *Écoute-moi..., op. cit.*

209 Hélène CADRIN. *État de santé des femmes victimes de violence conjugale*, Département de santé communautaire, Rimouski, 1990.

210 Cité dans RRSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Direction de la santé publique. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003 – cahier thématique 3 : Les adultes 18-54 ans*, [coordination : Carmen Bouchard], p. 50.

211 RRSSS Lanaudière. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie, février 1995*, p. 23.

212 *Idem*, p. 26.

213 RRSSS de l'Estrie. *Modèle d'organisation des services en alcoologie-toxicomanie - Volet traitement*, février 2000, p. 60.

De plus, dans le secteur de la toxicomanie, l'organisme communautaire, La Maison du Point Tournant de Lennoxville, offrant de l'hébergement aux femmes ayant un problème de toxicomanie et d'autres problèmes concomitants, tels que mentionnés dans le Modèle d'organisation des services en alcoologie et toxicomanie (2000), a été reconnu comme organisme communautaire par la Régie régionale en 1998.

La préoccupation de la clientèle féminine s'est encore traduite récemment par la mise en place de services dans le cadre d'une programmation *Maternité et toxicomanie*. Centre de réadaptation en toxicomanie, le Centre Jean-Patrice Chiasson, a reçu une subvention pour travailler en collaboration avec les équipes de périnatalité (Villa Marie-Claire, CLSC de la région) afin de desservir adéquatement les jeunes mères et les femmes enceintes consommatrices d'alcool et de drogues. Ces services se traduisant par de l'identification de cas et de l'intervention spécialisée en réadaptation, appropriée à leur situation. En mars 2002, plus de 70 intervenantes en périnatalité ont reçu une journée de formation sur *Attachement maternel et toxicomanie*. D'autres formations spécifiques vont suivre en 2002-2003[214].

Par ailleurs, même si la consommation régionale de médicaments est moins élevée que dans l'ensemble du Québec, l'Enquête sociale et de santé 1998 confirme que le profil de consommation des femmes et des hommes est très différent dans la région comme ailleurs: 40,5 % des Estriennes comparativement à 22,9 % des Estriens avaient consommé au moins un médicament prescrit dans les deux jours précédant l'ESS. Les femmes avaient aussi utilisé plus de médicaments non prescrits (31,4 %) que les hommes (21,8 %)[215]. Enfin, plus de femmes que d'hommes avaient consommé trois médicaments ou plus (18,1 % c. 10,3 %)[216]. Précisons toutefois que la consommation féminine de médicaments, prescrits et non prescrits, a diminué depuis l'ESS précédente, alors que chez les hommes, seul le recours aux médicaments non prescrits a évolué à la baisse[217].

Ces constats amènent le CSF à inviter la RRSSS à adopter une approche globale et différenciée selon les sexes, tant pour déterminer les besoins et attribuer les ressources que pour orienter la formation et les interventions en matière de santé mentale et de toxicomanies. D'ailleurs, le PROS en santé mentale reconnaissait que « les pratiques en santé mentale ont peu tenu compte jusqu'à maintenant de l'effet des stéréotypes sexistes dans l'analyse des problèmes de santé mentale des femmes ». C'est pourquoi, poursuivait-il, « afin d'assurer aux femmes une approche bio-psychosociale de qualité, il y aura lieu […] d'y aller par le biais de la formation des intervenantes et des intervenants actuels et futurs »[218].

Le recours à une telle démarche apparaît d'autant plus nécessaire que les orientations ministérielles en santé mentale promeuvent le principe d'appropriation du pouvoir (*empowerment)*, une question qui se pose très différemment pour les femmes et les

---

214 Source : Marie-Thérèse Payre, Équipe Promotion-Prévention, RRSSS Estrie.
215 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional…, op. cit.*, p. 170.
216 Institut national de santé publique du Québec. *Le portrait…, op. cit.*, p. 281.
217 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Rapport régional…, op. cit.*, p. 170.
218 RRSSS de l'Estrie, Direction de la santé publique. *Plan régional d'organisation…, op. cit.*, p. 40.

hommes compte tenu des différences dans leurs conditions socioéconomiques et dans leur socialisation. D'ailleurs, le CSF estime que, pour développer cette approche, la RRSSS aurait intérêt à accroître sa collaboration avec les organismes ayant développé une expertise en alcoolisme et toxicomanie chez les femmes, ainsi qu'avec les centres de femmes de la région qui constituent de précieuses ressources en matière de santé mentale féminine et qui, par surcroît, travaillent dans une perspective d'appropriation des pouvoirs et d'accession à l'autonomie.

Le Comité directeur aux conditions de vie des femmes de la RRSSS, formé de représentantes des établissements sociosanitaires et d'organismes dédiés à la condition féminine, compte se pencher sur la pauvreté des femmes et la détresse chez les adolescentes, des thèmes dont la pertinence ne fait aucun doute. Par ailleurs, il entend organiser une activité de familiarisation avec l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à l'intention du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Ce comité doit enfin collaborer à l'élaboration d'un plan régional à la suite de la sortie des objectifs ministériels 2002-2009 en matière de condition féminine et de la stratégie d'action 2002-2006 en santé et bien-être des femme. Cet exercice régional sera plus qu'approprié puisque rien ne nous indique, dans les documents que nous avons consultés (plan de consolidation, rapport annuel, PROS ou MOS), que la RRSSS a entrepris d'adopter des orientations en matière de santé et de bien-être des femmes et de définir des indicateurs qui leur soient spécifiques, ce qui nous est confirmé par le Bilan des réalisations en santé, bien-être et conditions de vie des femmes 1998-2001[219].

1.8.3 Les femmes victimes de violence

État de la situation

La principale source systématique de données pour mesurer l'ampleur de la violence conjugale est le ministère de la Sécurité publique. Cependant, prévient le Ministère, ces informations sous-estiment l'étendue du phénomène puisqu'elles ne retiennent que les infractions signalées aux policiers et qui peuvent donner lieu à des poursuites en vertu du Code criminel. La violence psychologique, verbale, sexuelle ou économique est ainsi pour une bonne part laissée dans l'ombre. De plus, doit-on souligner, selon une enquête sur la violence réalisée par Statistique Canada en 1993, seulement 14 % des actes de violence seraient signalés à la police[220].

Il y a lieu de croire que ce sous-dénombrement est encore plus important dans les territoires ruraux. En effet, les caractéristiques propres aux petits milieux, comme le manque de confidentialité, la persistance de valeurs traditionnelles ou l'éloignement des

---

[219] RRSSS de l'Estrie. *Bilan des réalisations en santé, bien-être et conditions de vie des femmes 1998-2001*, 1er novembre 2001, p. 9.

[220] Cité dans Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Direction de la planification, de l'évaluation et de l'informatique. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1998.

services, constituent autant de facteurs qui peuvent inciter les femmes à taire les épisodes de violence dont elles sont victimes. En effet, selon le Comité de travail pour l'actualisation de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*[221], l'organisation sociale et les problèmes inhérents aux réalités rurales peuvent contribuer à isoler les femmes davantage et même rendre difficile la réintégration à leur milieu de vie pour celles qui ont quitté leur conjoint suite à un épisode de violence.

Au cours de l'année 2000[222], on a enregistré en Estrie 344 signalements à la police pour des actes de violence conjugale[223] dont les victimes étaient des femmes. Mentionnons qu'un signalement peut viser plusieurs actes de violence. En effet, si plus d'une infraction a été commise lors de l'événement criminel, seule l'infraction la plus grave est déclarée et comptabilisée. Par exemple, dans le cas d'un épisode de violence conjugale où la victime aurait subi une agression sexuelle et des voies de fait simples, seule l'agression sexuelle est comptabilisée. On comprendra que cette façon de faire engendre une sous-estimation des crimes classés moins graves[224].

Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de la région, 40,5 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec (37,7 %), et étaient le fait d'un ex-conjoint (52,9 %), du conjoint (35,8 %) ou d'un ami intime (11,3 %). La région se distingue de l'ensemble du Québec par la plus grande proportion des ex-conjoints parmi les auteurs de violence (44,2 %).

Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait (60,2 %) constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence. Les menaces (20,6 %) et le harcèlement criminel (14 %) suivent. La proportion de victimes blessées atteint en outre 48,3 %, soit une part supérieure au Québec (44,9 %).

La part des dossiers classés[225] par les policiers dans des affaires de violence conjugale est aussi élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (91,6 % c. 91,2 %) et se solde la plupart du temps par une mise en accusation (70,2 %), quoique dans une proportion un peu moindre qu'au Québec (75 %).

---

221 Comité de travail pour l'actualisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *État de situation…*, *op. cit.*

222 Ministère de la Sécurité publique, *Violence conjugale. Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL (consultée en décembre 2001) : http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/.

223 Les grandes catégories d'infractions recensées par le ministère de la Sécurité publique comprennent : le meurtre ou la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les voies de fait, l'enlèvement ou la séquestration, le harcèlement criminel, les menaces. Ministère de la Sécurité publique, *Violence conjugale…*, *op. cit.*, p. 55-58.

224 *Idem*, p. 51 et 52.

225 Selon le ministère de la Sécurité publique, lorsque l'enquête criminelle est complétée et qu'elle a permis de recueillir suffisamment de preuves sur l'auteur présumé des actes de violence conjugale, une dénonciation est portée contre cette personne par les policiers et le dossier est transmis au substitut du procureur général pour mise en accusation. La police peut cependant décider de ne pas déposer de dénonciation, en dépit de preuves suffisantes, parce que la victime refuse de porter plainte, par exemple. Le dossier est alors classé sans mise en accusation.

Toutes les études indiquent unanimement que les femmes les plus jeunes, et tout spécialement celles âgées entre 15 et 24 ans, courent les plus grands risques d'agression sexuelle. Environ une adolescente sur deux est victime de coercition sexuelle et une sur six est victime de viol[26].

Selon différentes enquêtes[27], les agressions sexuelles constituent un des crimes les moins rapportés à la police. Compte tenu du contexte de proximité dans lequel surviennent souvent les agressions sexuelles et des risques de toute nature que la dénonciation entraîne pour la victime, puisque de 70 à 85 % des victimes connaissent leur agresseur, on comprendra que ce type de crime est particulièrement difficile à dénoncer. En outre, les victimes se trouvent souvent confrontées à un processus judiciaire très long et à une couverture médiatique négative qui ébranle leur confiance dans le système de plaintes. C'est pourquoi ce ne sont que de 6 à 38 % des agressions à caractère sexuel qui feraient l'objet d'une dénonciation judiciaire.

Les ressources

En Estrie comme dans l'ensemble du Québec, ce sont les organismes communautaires qui ont développé, pour une large part, les services aux femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles ou à l'intention des conjoints violents. Ils sont aujourd'hui encore les principaux dispensateurs de ces services, bien que les CLSC, les centres hospitaliers et certaines cliniques privées qui donnent un suivi médical offrent des services en ces domaines.

Ainsi, les six centres de femmes de la région et le Centre de santé des femmes de l'Estrie accueillent et soutiennent les femmes victimes de violence, selon l'approche globale qui les caractérise et qui vise l'autonomie et la prise de conscience. Ce sont : le Centre des femmes de la MRC du Granit, le Centre des femmes du Val-Saint-François, le Centre des femmes La Passerelle (Sherbrooke), le Centre des femmes Memphrémagog, *Lennoxville and District Women's Center*, ainsi que La Passerelle de Weedon (Le Haut-Saint-François). La gamme d'interventions des centres de femmes peut être regroupée en cinq volets : la sensibilisation et la prévention, notamment dans les rapports amoureux chez les jeunes, le dépistage et l'intervention précoces donnant lieu au soutien individuel et aux groupes d'entraide, l'accompagnement dans les étapes nécessaires à la solution du problème de violence et à la réorganisation de la vie des femmes victimes et ce, dans des conditions sécuritaires, l'offre de formation aux autres ressources du milieu d'appartenance ainsi que la solidarité, le partenariat et la concertation dans le but de changer les mentalités et de contrer la violence.

Préoccupé par la sensibilisation des hommes à la violence faite aux femmes, le Centre de femmes du Val-Saint-François avait conçu à leur intention un programme intitulé « Suis-je concerné? » dont les activités ont été suspendues faute de financement. Cet organisme

---

[26] M. POITRAS et F. LAVOIE, *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationships in a Québec sample*, Université Laval, 1990.

[27] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Les agressions sexuelles : STOP. Rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel*, 1995, p. 23.

centres spécialisés en offrant de l'information sur la gestion et prévention des conduites nuisibles.

Les femmes de l'Estrie ont aussi mis sur pied trois maisons d'aide et d'hébergement pour les victimes de violence conjugale : La Boussole régionale de Lac-Mégantic, L'Étincelle de l'Estrie (Sherbrooke) et La Véronique (Waterloo).

Malgré la vocation régionale de ces trois ressources, l'éloignement de certaines femmes, la langue maternelle ou l'origine ethnique peuvent les retenir de dénoncer les situations dont elles sont victimes, comme nous le mentionnerons plus tôt. Ce qui fait en sorte que les femmes des MRC Asbestos et Coaticook ne disposent ni d'un centre de femmes, ni d'une ressource spécialisée en violence. Précisons cependant que, par une entente de collaboration avec le CLSC d'Asbestos, La Véronique offre des services aux femmes de cette MRC. En outre, le Séjour La Bonne Étape (à Martinville dans la MRC de Coaticook) reçoit les femmes en difficulté, dont celles avec des problématiques multiples.

Du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, les trois maisons d'hébergement ont accueilli 230 femmes et 263 enfants pendant une durée moyenne de séjour variant de 17,4 à 17,9 jours.

Le taux d'occupation est variable entre 70 % et 90 %. Malheureusement, les ressources n'ont pu répondre à toutes les demandes d'hébergement qui leur étaient adressées. En deux mois pour lesquels nous disposons de l'information sur ce sujet[16], ont été refusé 20 femmes et 38 enfants, faute de places, et 6 femmes et 8 enfants, en raison de l'incompatibilité des besoins des requérantes avec la mission d'une maison d'hébergement.

Par ailleurs, de nombreuses victimes de violence conjugale qui font appel à ces ressources ne souhaitent pas y être hébergées : on estime en effet que, au cours de leur processus de recherche de solutions, seulement 10 % des victimes auront recours à l'hébergement[17]. C'est à amener les intervenantes de la seule maison de la région pour laquelle nous disposons de l'information à répondre à près de 1 000 demandes de services individuels sans hébergement (consultation téléphonique, référence et information, rencontre individuelle, accompagnement, etc.).

Mentionnons aussi que les maisons d'hébergement font différentes interventions de sensibilisation et de prévention de la violence, notamment dans les écoles et dans les milieux.

---

[16] Les statistiques n'étant pas compilées de la même façon dans les différentes maisons d'hébergement, nous ne pouvons établir compte de nos demandes d'hébergement refusées, et des services externes offerts, par l'ensemble des ressources de la région.

[17] Comité de travail pour l'organisation de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, *Cap sur l'avenir*, ..., p. 15.

En matière d'agression sexuelle, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Ouest (CALACS) a reçu en 2000-2001[1] 175 demandes d'aide provenant de femmes et d'adolescentes ayant subi une agression sexuelle. Dans 126 cas (61 %), il s'agissait d'une nouvelle demande, et non pas d'un suivi. Par la suite, le CALACS a procédé à 120 entrevues d'accueil qui ont donné lieu à des démarches individuelles pour 69 femmes et adolescentes et à des démarches de groupe (groupe de soutien, thérapie sur la sexualité, thérapie d'autodéfense) avec 51 femmes et adolescentes. Si, dans 19 % des cas, l'agression avait eu lieu à l'âge adulte, dans 15 % des cas, elle était plutôt survenue dans l'enfance. Les personnes ayant abusé ou ayant été abusées au CALACS provenaient dans 69 % des cas, de la MRC de Shefferville. On peut présumer que la distance à parcourir et le transport en commun sont des facteurs qui empêchent certaines femmes de profiter des services du CALACS. Mentionnons enfin, en 11 mois, 131 femmes étaient inscrites sur une liste d'attente dans le but d'obtenir de l'aide pour la violence sexuelle comptée pendant huit mois avec des délais. En plus, le CALACS doit fréquemment délaisser une partie de son budget de fonctionnement pour assurer le service 24/7 qui s'ajoute aujourd'hui sur la contribution de Ressources.

Le volet de la sensibilisation faisait partie intégrante de la mission du CALACS pour combattre les préjugés entourant la question de la violence sexuelle faite aux femmes et favoriser le dépistage. Cet organisme a réalisé divers ateliers, rencontres et conférences dans la région qui lui ont permis de rencontrer 637 personnes, principalement dans le réseau scolaire (59 %). Le CALACS a aussi eu des contacts avec des collègues avec plus de 200 intervenantes ou intervenants du milieu, principalement du secteur de la santé et des services sociaux (28 %) et des groupes de femmes (10 %).

Mentionnons aussi l'existence du programme Options Gaspé qui traite auprès des enfants et par l'intermédiaire des écoles des activités de prévention des abus sexuels.

En complémentarité des services aux victimes, la région disposait aussi d'un centre à l'intention des conjoints violents, le Point de Chute, situé à Shefferville, et d'un autre pour les abuseurs sexuels, le Centre d'intervention en violence et abus sexuels de l'Ouest (CIVAS).

La RRSSS a mis fin, en septembre 1998, à un Modèle d'organisation de services (MOS) en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, tenant que les femmes, les abuseurs déplorent que la région disparaît de plus en plus fréquemment pour la prévalence de la violence faite aux femmes en Gaspésie[2]. De plus, soulignons à l'analyse de l'organisation des services révèle que même s'il existe des services à tous les niveaux d'intervention dans la région, on ne peut pour autant prétendre que tous soient en mesure de répondre aux besoins des femmes ont accès à un continuum de services adaptés à leurs besoins. En même, les activités de promotion-prévention sont primordiales et ne sont pas intégrées à

---

[1] CALACS de l'Ouest, Rapport annuel d'activités pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, 13 pages.

[2] RRSSS de l'Ouest, Modèle d'organisation de services (MOS) en matière de violence sexuelle et de violence conjugale dans la région de l'Ouest, septembre 1998, p. 16.

des plans régionaux ou locaux. Enfin, peu de ressources financières et humaines sont affectées à ces problématiques[212].

Les objectifs, stratégies et moyens d'action proposés dans le MOS s'avéraient des plus prometteurs. Cependant, en mars 2006, les membres du Comité régional de coordination multisectorielle en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes ont suspendu leurs travaux pour protester contre le manque d'investissement financier du gouvernement du Québec dans ce dossier.

Tel qu'annoncé, en mars 2001, des orientations en matière d'agressions sexuelles et d'investissements financiers en lien avec le plan d'action, la Régie régionale a convoqué ses partenaires pour reprendre les travaux dans ce dossier[213], ceux-ci ont maintenu leur décision de surseoir à la poursuite des activités, y compris aux tables locales en l'absence d'engagements financiers additionnels de la part du gouvernement sauf pour les mesures qui ont fait l'objet d'ajout de ressources financières notamment dans le domaine des agressions à caractère sexuel.

La RRSSS, conformément aux orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles a mis sur pied un comité intersectoriel régional en vue de la désignation et de l'implantation d'un ou de centres désignés pour recevoir les victimes d'agression sexuelle. La RRSSS a planifié et organisé de la formation sur les trousses médico-légales et médico-sociales et elle a aussi participé à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation sur la question auprès des jeunes[214].

Par ailleurs, la RRSSS avait annoncé, en collaboration avec les partenaires, l'implantation du protocole de dépistage systématique des femmes victimes de violence conjugale en CLSC. Pour le moment, le protocole de dépistage est mis en œuvre de façon inégale : certains établissements l'appliquent de façon sporadique alors que d'autres l'ont totalement suspendu. Les intervenantes des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale sont inquiètes de cette situation et souhaitent une réactivation du dossier.

3.9 La vitalité communautaire et le développement social

Les groupes communautaires et populaires fournissent un apport essentiel à la vie régionale : « [...] La qualité des liens d'entraide et de solidarité et la force du tissu social exercent un effet protecteur contre les effets négatifs de la pauvreté économique[215]. » Au-delà de l'offre de services à moindre coût, il faut aussi voir dans leur existence

---

[212] Idem, p. 30.
[213] RRSSS de l'Estrie, *Rapport annuel ...*, op. cit., p. 16 et 17.
[214] Note de Mme Roselyne Collard, de la Direction des programmes à la RRSSS de l'Estrie à Mme Nicole Dorris, alors responsable par intérim du bureau régional du CSF en Estrie, en date du 10 janvier 2002.
[215] RRSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec, *Plan de consolidation 1999-2002*, p. 29.

l'expression d'une citoyenneté active et responsable qui vise une transformation sociale pour une plus grande justice[216].

Nous ne disposons malheureusement pas d'informations nous permettant de connaître la réalité de l'ensemble des groupes communautaires de l'Estrie. Par contre, la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke-Métro a publié, en 1999, un intéressant portrait réalisé auprès des organismes de cette MRC[217]. Des 130 groupes recensés, 61 ont participé à l'étude. Parmi ceux-ci, 28 identifient d'abord leur mission comme l'offre de services (47,5 %), 13 comme l'entraide (22 %), 7 comme la défense des droits (11,9 %), 6 comme la prévention et la promotion (10,2 %). Ils s'adressent aux familles (39,3 %), aux femmes adultes (36,1 %), aux jeunes adultes de 18-35 ans (27,9 %), aux hommes adultes (27,3 %), aux personnes âgées (14,8 %), aux adolescents (11,5 %), aux communautés culturelles (9,8 %) et aux enfants (8,2 %).

Au total, les organismes répondants rejoignent plus de 8 000 membres et peuvent compter sur quelque 2 800 bénévoles. Les femmes constituent plus que la majorité tant des membres individuels (65,7 %) que des bénévoles et militants (64,9 %) ou des membres du conseil d'administration (62,3 %). Enfin, le personnel rémunéré de ces organismes est féminin à 73,2 %.

Pour sa part, le Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie, fondé en novembre 1992, regroupe 114 organismes communautaires, provenant de 10 secteurs d'activité.

Il existe également, en plus de plusieurs regroupements sectoriels, d'autres regroupements d'organismes communautaires au niveau local dont, quatre corporation de développement communautaire (CDC) que l'on retrouve dans les MRC d'Asbestos, du Granit, de Memphrémagog et à Sherbrooke.

Dans le Haut-Saint-François, mentionnons la présence du Groupe d'action pour l'enrichissement collectif (GAPEC) tandis que la MRC de Coaticook compte une Table d'action communautaire (TAC) et celle du Val-Saint-François une Table d'organismes communautaires (TOC). Rajoutons à cette liste la Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Estrie (TROVEPE).

Par ailleurs, depuis 1997, à la suite de la démarche en vue du Forum de développement social, différents acteurs sociaux de l'Estrie sont réunis au sein de la Commission du développement social du CRD et s'efforcent de promouvoir et d'orchestrer des initiatives sur ce terrain. Cette commission a pour rôle principal de susciter une vision commune du développement social, de la partager avec les partenaires régionaux et de s'assurer que le CRD tienne compte des valeurs et des éléments du développement social dans le PSR et dans ses actions courantes.

---

[216] Réseau des femmes des Laurentides. *Avis sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome*, juillet 2000, p. 10.

[217] Corporation de développement communautaire de Sherbrooke-Métro. *Portrait des ..., op. cit.*

Le développement social constitue d'ailleurs un des axes de l'entente cadre de développement de la région[238]. Les cinq priorités de cet axe sont issues de la vaste consultation ayant entouré le Forum de développement social qui avait mobilisé plus de 1 500 participantes et participants dans la région. Elles visent l'identification ou la création d'un endroit où enfants et jeunes peuvent se retrouver et avoir accès, notamment, à des activités de loisirs; l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins du marché local et l'appui au développement d'entreprises d'économie sociale; l'intégration sociale des personnes âgées, notamment par des activités intergénérationnelles et par le soutien des aînés dans leur milieu de vie naturel; la mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté tant en recourant à des moyens innovateurs pour favoriser la participation des personnes appauvries, lutter contre les préjugés et favoriser les rapprochements, qu'en facilitant la concertation et le soutien des organismes qui agissent sur ce terrain; la prévention de la violence ainsi que la promotion et le soutien des ressources qui viennent en aide aux victimes de ce fléau.

Pour faciliter le démarrage et le financement de projets en lien avec l'un ou l'autre de ces thèmes, la région s'est dotée, à la suite d'une entente spécifique, d'un guichet unique, le Fonds de participation sociale. Cette initiative, une première au Québec, assure l'accès au soutien financier à de petits projets difficilement admissibles à d'autres sources de financement. L'année 2002 marque la troisième année de fonctionnement de ce mécanisme qui dispose d'une enveloppe de 300 000 $. En 2001, le Fonds a permis de soutenir 19 projets d'envergure locale ou régionale[239].

1.10 La vie culturelle

La vie culturelle est à la fois un ingrédient et un indice du développement d'une région, comme l'a documenté la sociologue Andrée Fortin. D'abord, souligne-t-elle, il faut prendre acte de l'importance des retombées économiques directes et indirectes des événements culturels : argent dépensé pendant l'événement, bien sûr, mais aussi emplois créés et accroissement de la rétention de créatrices et créateurs, artistes ainsi que techniciennes et techniciens dans la région.

Mais il y a plus : les activités et les événements culturels transforment la qualité de vie en région et renforcent l'identité régionale. La façon dont les régions se définissent et se présentent se modifie[240]. Enfin, soulignons que la qualité de la vie culturelle a aussi un pouvoir de rétention de la relève régionale et même d'attraction pour les investisseurs.

Riche de ses deux cultures, d'un patrimoine abondant, d'un important bassin d'artistes et d'artisans et bien pourvue en équipements culturels, la région est consciente de

---

238 Gouvernement du Québec et CRD de l'Estrie. *Entente cadre ..., op. cit.*, p. 31 et 32.

239 CRD de L'Estrie. « Les Estriennes et les Estriens à l'écoute des leurs », *L'Estrien ..., op. cit.*, octobre 2001, p. 8.

240 Andrée FORTIN. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », dans *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill, p.87-97.

l'avantage que lui procure sa solide identité culturelle et entend bien la maintenir et la consolider puisqu'elle a consacré le deuxième axe de l'entente cadre au développement culturel, patrimonial, récréatif et touristique [241].

Actuellement, la région dispose de six salles de spectacles, à Sherbooke, Lennoxville, Magog et Orford. Selon le ministère de la Culture et des Communications[242], cinq comités culturels, soutenus par leur municipalité et appuyés par l'expertise du Réseau Centre du Québec, assurent la diffusion des arts de la scène à l'extérieur de la zone Sherbrooke-Magog. L'engagement des municipalités et des institutions d'enseignement procure un appui indispensable pour le maintien des salles de spectacle en Estrie.

La région a une importante histoire musicale. La longévité de certains organismes témoigne de l'intérêt du milieu pour la musique. En effet, Les Concerts symphoniques de Sherbrooke existent depuis 1939, le Centre d'arts d'Orford depuis 1951 et le Camp musical d'Asbestos depuis 1962. Plusieurs orchestres et ensembles vocaux touchant divers répertoires et de nombreux lieux de formation complètent ce portrait.

Le milieu théâtral estrien se démarque par la qualité et la diversité de ses activités. Trois organismes de théâtre professionnels, tous installés à Sherbrooke et desservant les publics enfance, jeunesse et adulte, oeuvrent dans la région, mais rayonnent à l'échelle nationale par leurs activités de tournée. L'Estrie étant en outre le berceau des théâtres d'été, la fréquentation de ces établissements s'inscrit dans les habitudes culturelles de la population estrienne.

Trois compagnies de danse, ayant aussi toutes pignon sur rue à Sherbrooke, ont développé des missions artistiques différentes et plusieurs écoles privées offrent une formation préparatoire en danse classique, moderne ou jazz.

La région compte une centaine d'artistes en arts visuels qui, par leur dynamisme et leur vision, soutiennent la vitalité de ce secteur. Le Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est (RACE) s'est aussi taillé une place importante dans la mosaïque culturelle régionale en offrant des possibilités de production et de diffusion aux artistes professionnels. On trouve également deux centres d'artistes qui se consacrent à l'art actuel, à Magog et à Sherbrooke et une salle d'exposition à Saint-Camille. Deux circuits des arts sont organisés par des regroupements d'artistes : l'un sur le territoire de la MRC Memphrémagog et l'autre dans Le Granit et Le Haut-Saint-François. Enfin, diverses galeries et plusieurs événements estivaux offrent une vitrine aux artistes.

On dénombre environ 160 créatrices et créateurs en métiers d'art en Estrie. Près de la moitié d'entre eux travaillent les métaux ou le bois. La Corporation des métiers d'art du Québec en Estrie offre divers services de diffusion et de promotion dont l'organisation annuelle du Salon des métiers d'art.

---

[241] Gouvernement du Québec et CRD de l'Estrie. *Entente cadre…, op. cit.*, p. 23.

[242] Ministère de la Culture et des Communications. *Culture et communications Estrie*, adresse URL (page consultée le 16 mai 2002): http://www.mcc.gouv.qc.ca.

Dans le domaine des lettres, les écrivains ont contribué à la mise sur pied du Salon du livre, ainsi qu'à des ateliers d'animation du livre et à des concours d'art littéraire. Mentionnons également la mise en œuvre des Sentiers poétiques à East-Hereford.

Près de 75 % de la population estrienne ont accès à un service de bibliothèque. En effet, en plus des 7 municipalités qui ont des bibliothèques autonomes, regroupées au sein de l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie (ABIPE), 2 municipalités sont desservies par une entente intermunicipale avec la ville de Sherbrooke, 5 municipalités ont des bibliothèques indépendantes et 47, de moins de 5 000 résidantes et résidants, sont affiliées au Centre régional de services aux bibliothèques publiques.

Quelque 70 établissements publics et privés sont voués à l'histoire et au patrimoine, mettant en lumière l'originalité d'une collectivité établie depuis plus de deux siècles. La région compte sept musées, dont le Musée des Beaux-Arts et le Musée de la Nature et des Sciences, tous deux à Sherbrooke.

Rappelons enfin l'initiative du groupe AIDE (actions interculturelles de développement et d'éducation) qui, pendant trois ans, a organisé le jumelage d'artistes, d'une part natifs de la région et, d'autre part, provenant de communautés culturelles. Si ces activités ont dû être suspendues, faute de financement, ce groupe publie un répertoire d'artistes de diverses origines.

Sur le plan des médias, les quotidiens *La Tribune* et *The Record* offrent une information diversifiée et bien identifiée à la région. La presse écrite comprend en outre neuf hebdomadaires, quatre mensuels et douze journaux communautaires. En ce qui concerne la presse électronique, les citoyennes et les citoyens sont desservis par une radio communautaire (Sherbrooke), trois stations de radio FM (Sherbrooke, Magog et Lac-Mégantic) et deux AM (Sherbrooke et Asbestos), trois stations de télévision (Sherbrooke) deux câblodistributeurs et neuf télévisions communautaires autonomes ou rattachées à l'un des câblodistributeurs.

Signalons en outre qu'en 1999, davantage de ménages estriens que québécois disposent d'un micro-ordinateur (49,6 % c. 45,6 %) mais qu'ils étaient un peu moins branchés à Internet (22,5 % c. 23,4 %)[243].

Selon le Conseil de la culture de l'Estrie, le secteur de la culture et des communications compterait 2 104 personnes rémunérées et 2 832 bénévoles. C'est évidemment la MRC La Région-Sherbrookoise qui regroupe la part du lion, avec 1 446 personnes rémunérées et 1 413 bénévoles, suivie de Memphrémagog pour ce qui est du personnel rémunéré (245), mais d'Asbestos en ce qui concerne les bénévoles (364)[244].

---

[243] Conseil de la science et de la technologie. *Pour des régions innovantes..., op. cit.*, p. 211.

[244] Conseil de la culture de l'Estrie. *Le bénévolat culturel en chiffre*, tableau produit pour l'assemblée générale annuelle du 24 mai 2001.

Si on se concentre sur la population active dans le secteur de la culture et des médias[245], la proportion de femmes (47,9 %) est moins élevée que la proportion d'hommes (52,1 %) et ce, contrairement au Québec, où le taux féminin (50,6 %) est légèrement supérieur au taux masculin (49,4 %). Par contre, le pourcentage de femmes en culture et médias est supérieur de près de 3 points à la proportion féminine pour l'ensemble des professions (45,1 %).

Mentionnons que le domaine des métiers d'art regroupe une concentration plus importante de femmes. Les emplois du secteur des bibliothèques, musées, archives, galeries d'art se répartissent assez équitablement entre les sexes alors que ceux des autres domaines sont majoritairement occupés par des hommes. Cependant, à l'intérieur de ces champs, certains groupes professionnels comportent une majorité de femmes. C'est le cas des designers d'intérieur (en arts visuels) qui regroupent exclusivement des femmes, des professionnels des relations publiques et des communications (dans l'écrit) avec 67 % de femmes, des musiciens, des danseurs ainsi que des ensembliers de théâtre, modélistes de vêtements, concepteurs d'exposition et autres concepteurs artistiques (scène, radio, écran) avec 65 % de femmes.

Les femmes de l'Estrie travaillant dans le secteur culturel ont majoritairement entre 26 et 45 ans (34 %). Elles sont plus scolarisées que la moyenne des femmes puisque 19,5 % d'entre elles détiennent un grade universitaire. Un peu plus de la moitié (54,3 %) touche un revenu hebdomadaire brut entre 0 et 400 $[246], ce qui nous permet de constater la situation économique précaire des artistes.

Il aurait été intéressant de pouvoir mettre en lumière la contribution bénévole des femmes au secteur culturel mais cette information n'était pas disponible pour la région.

1.11 La contribution des femmes

1.11.1 Le mouvement associatif

Les Estriennes se sont donné 42 groupes de femmes pour veiller à la défense de leurs intérêts et promouvoir leurs droits. Ces groupes touchent tant une grande diversité de femmes qu'une multitude de champs d'intérêt. Ainsi, on dénombre notamment six centres de femmes, dont un qui intervient surtout auprès des femmes anglophones, deux groupes qui agissent auprès des femmes immigrantes, trois maisons d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence et un CALACS, un centre de santé des femmes et un centre de maternité, un groupe spécialisé dans les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie des femmes, six comités de condition féminine de syndicats, un syndicat d'agricultrices, un conseil régional de la Fédération des femmes du

---

[245] Ministère de la Culture et des Communications et Emploi-Québec. *Connaissance de la main-d'œuvre du secteur de la culture et des communications – État de la situation en Estrie – Outil de référence*, janvier 2000, p. 37.

[246] *Idem*, p. 27.

Québec, un chapitre du Réseau des femmes d'affaires, un Centre d'intégration au marché de l'emploi ainsi que deux groupes voués à une meilleure représentation des femmes, Femmes et politique municipale de l'Estrie et Les PÉPINES. S'y ajoutent le réseau des répondantes diocésaines à la condition des femmes du Diocèse de Sherbrooke, 23 cercles locaux de fermières et 43 sections locales de l'Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale).

Soulignons cependant que ces groupes sont très inégalement répartis sur le territoire. Si on en retrouve 31 dans la grande ville de Sherbrooke, plusieurs d'entre eux ayant cependant un rayon d'action régional, les MRC Memphrémagog et du Granit en comptent trois chacun, alors qu'on n'en trouve que deux dans Le Haut-Saint-François et Le Val-Saint-François. Le seul lieu de regroupement des femmes de la MRC Asbestos est la Cuisine collective Amitié alors que, dans Coaticook, le Centre d'action bénévole s'est donné un volet femmes.

Vingt de ces groupes font partie de *ConcertAction Femmes Estrie* (CAFE), le nom qu'a adopté la Table de concertation des groupes de cette région en 1997. La Table a été créée en mars 1982. Elle n'a cependant été incorporée qu'en novembre 1990 et a adhéré à la Fédération des femmes du Québec en 1996. CAFE est également membre du Réseau des tables régionales des groupes de femmes, du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉAF) et de la Coalition nationale contre la pauvreté et la violence.

Parmi les dossiers prioritaires de ce regroupement[247], mentionnons la production et la diffusion d'un guide pour promouvoir le langage non sexiste et la mise en œuvre d'un « toit virtuel » pour les groupes de femmes travaillant à l'amélioration de la représentation des femmes dans les instances décisionnelles. Connu sous le nom de *Femmes et pouvoir.com*, ce projet s'inscrit dans le programme *À égalité pour décider*. Par ailleurs, comme suite à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et la violence, CAFE a élaboré, avec la collaboration des groupes de femmes de la région, un projet collectif mobilisateur contre la pauvreté des femmes[248]. Depuis septembre 2001, les groupes associés s'efforcent d'assurer son implantation dans chacune des MRC de la région avec le soutien financier du Fonds de lutte contre la pauvreté et du Fonds de participation sociale. Il s'agit d'un programme d'éducation populaire qui souhaite faire connaître et promouvoir tant un mode de développement alternatif que la consommation responsable. C'est en ce sens qu'a été conçu le *Guide pratique pour des alternatives simples et viables et de consommation responsable* ainsi qu'un répertoire régional de ressources engagées dans cette perspective. Parmi les alternatives présentées, citons l'agriculture soutenue par la communauté, les jardins communautaires, les coopératives, les groupes d'achat économiques, le troc, les emprunts alternatifs ainsi que le commerce équitable.

---

[247] ConcertAction Femmes Estrie. *Plan d'action 2001-2002*.

[248] Myriam OROSTEGUI. « Des alternatives pour contrer la pauvreté des femmes », *La Tribune*, 16 mai 2002, A-6.

Plusieurs autres initiatives des groupes de femmes estriens sont dignes de mention en raison de leur originalité et de leur impact. Signalons par exemple la contribution des *PÉPINES* qui, à titre de détentrices du siège en condition féminine au CRD, ont élaboré une grille d'analyse des projets pour permettre de discerner si les demandes soumises au CRD tiennent compte des réalités des femmes et sont susceptibles de leur bénéficier. Par ailleurs, ce même groupe a constitué une banque de plus de 100 candidates classées par MRC et par champs de compétence, *Femmes en tête en Estrie*, à l'usage des instances décisionnelles régionales et locales. De même, dans le cadre du programme *À égalité pour décider* et avec le soutien du CRD, il a produit un outil pour intéresser les femmes à participer à l'exercice du pouvoir régional et local : *Le p'tit guide des chemins du pouvoir en Estrie* présente les enjeux et les obstacles à la participation en plus de décrire les structures décisionnelles et est complété par une cartographie du pouvoir qui établit de façon détaillée l'insertion des Estriennes dans les diverses instances. Enfin, les PÉPINES ont organisé, à l'hiver et au printemps 2002, une série de conférences sur les grands enjeux qui confrontent les femmes et les hommes qui ont connu un grand succès de participation.

Pour sa part, le groupe Femmes et politique municipale de l'Estrie a lancé le 25 septembre 2002 son site internet où l'on retrouve des ressources utiles et des possibilités de marrainage pour les femmes désireuses de se présenter aux élections municipales.

On peut également citer le projet du comité Femmes et pouvoir du Centre de femmes de la MRC du Granit de mettre sur pied une entreprise d'économie sociale, et plus précisément une coopérative de solidarité, qui agirait comme comité aviseur du CLD en matière de condition féminine tout en offrant aux femmes des services de mobilisation, d'information et de formation afin qu'elles se sentent plus à l'aise pour s'engager dans le développement économique, social et politique de leur territoire.

Enfin, signalons la démarche de certains groupes qui recourent à l'art pour rendre visibles la contribution et la réalité des femmes. Ainsi, dans le cadre des célébrations marquant le 200e anniversaire de Sherbrooke, le centre La Parolière a conçu un « mur des réussites », soit une œuvre qui représente l'organisme de soutien aux femmes et sur laquelle les femmes de la région sont invitées à inscrire un accomplissement qui leur est cher[249]. Par ailleurs, à la suite d'ateliers de thérapie par l'art organisés par le *Lennoxville and District Women's Center*, quinze femmes qui ont survécu à la violence ont participé à une exposition dont le titre reflète bien leur démarche : « *Victims no More* »[250].

En dépit de la richesse de l'apport des groupes de femmes au développement de la région, plusieurs obstacles conjugués nuisent actuellement à leur fonctionnement, quand ils ne mettent pas carrément en question la survie de certains.

D'abord, le financement des organismes bailleurs de fonds, lié de plus en plus étroitement aux services offerts pour suppléer à la réduction des services publics ou, du

---

[249] Claude PLANTE. « Les femmes ont un « Mur des réussites » », *La Tribune*, 16 avril 2002, A-3.

[250] Sunil MAHTANI. « Estrie women prove they are « Victims no More », *The Record*, 30 avril 2002, A-9 et 10.

moins, pour les compléter, fait dévier la mission de plusieurs groupes de femmes. Il faut comprendre que nombreux sont ceux, dont les centres de femmes, qui recourent à une approche globale qui ne peut être réduite à une simple offre de services. Ainsi, à la suite d'une demande d'aide de la part d'une femme en situation de pauvreté, on examinera avec elle autant les moyens de pallier les difficultés économiques (logement social, soutien pour la garde des enfants, participation à une cuisine collective, etc.) que les mesures lui permettant de s'en sortir (retour aux études, préparation et intégration à l'emploi, soutien au démarrage d'entreprise, etc.). Mais on se préoccupera aussi de l'impact de sa situation économique sur sa santé physique et mentale, tout en s'efforçant de faire prendre conscience aux instances décisionnelles locales et régionales des effets de l'appauvrissement et des mesures qui s'imposent pour corriger la situation. Or, l'approche « service » combinée à l'approche « clientèle », que poussent à adopter les organismes subventionnaires pour l'attribution de fonds, réduit considérablement la portée des interventions des groupes. Le virage ambulatoire a eu un effet particulièrement majeur à cet effet.

À ces difficultés de financement s'ajoutent les exigences pour les travailleuses des groupes de participer ou de suivre les travaux des instances de pouvoir locales et régionales qui se sont démultipliées au cours des dernières années. Comme le soulignent Côté et Fortin[251], si la planification participative adoptée par les instances régionales comporte le grand avantage de reconnaître la contribution et de légitimer la présence des groupes communautaires, cette démarche se fait sans financement correspondant, bien que les membres de ces organisations soient généralement surchargés par les activités propres à leur organisme, tout en devant composer avec la précarité.

Si tous les groupes de femmes vivent un certain essoufflement découlant des exigences de la planification participative, les trop rares groupes de femmes des milieux ruraux le ressentent avec encore plus d'acuité. Il importe que les autorités locales et régionales soient informées de cette situation qui risque de miner la qualité de la participation sociale et de la vie démocratique, en plus de priver des femmes de ressources dont elles ont grandement besoin.

1.11.2 L'apport individuel des femmes

Comme nous avons eu l'occasion de le constater, et bien que nous ayons relevé certaines disparités intrarégionales à cet égard, la position des Estriennes en termes d'intégration et de maintien en emploi est un peu meilleure que la moyenne québécoise. Ainsi, en 1996, connaissaient-elles de meilleurs taux d'emploi, sauf dans Memphrémagog, Le Haut-Saint-François et, surtout, Asbestos. De même compte-t-on davantage de travailleuses autonomes, parmi lesquelles une proportion supérieure de propriétaires d'entreprise qu'au Québec. Nous avons aussi souligné qu'il y a presque autant de femmes dans la main-d'œuvre agricole et un peu plus d'agricultrices propriétaires qu'au Québec.

---

[251] Denyse CÔTÉ et Maryse FORTIN, « *Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais* », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

En matière de développement social, les Estriennes ont une participation majeure, tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes, sanitaires, sociaux ou éducatifs, particulièrement frappante en Estrie, comme le démontre la répartition professionnelle des travailleuses. On ne peut aussi manquer de rappeler la part considérable de travail accompli par les femmes actives dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit à titre d'administratrices, de salariées ou de bénévoles. Mentionnons également leur important concours dans le domaine des arts et de la culture.

Il faut aussi souligner l'apport des activités reproductives au développement. Trop souvent, dans les analyses économiques classiques, on occulte cette contribution, comme si seules les activités productives comptaient. Pourtant, les unes et les autres sont intrinsèquement liées. En effet, les gestes du domaine dit privé – donner la vie, nourrir, soigner, éduquer, blanchir, nettoyer – tout comme l'investissement des femmes dans la vie des communautés, qu'il se traduise par la qualité des liens sociaux, du voisinage, de l'univers affectif dans les lieux de travail, etc., ne sont-ils pas essentiels au maintien et au renouvellement de la vie de la région?

Ceci nous amène à dire, avec la chercheuse Louise Toupin[202], que l'élargissement social du rôle de productrices de vie des femmes les a conduites à devenir productrices de qualité de vie, de santé, d'éducation, de culture, bref des productrices de socialisation et de citoyenneté, sources de productivité sociale. De ce fait, elles sont aussi sources de rentabilité sociale et, ultimement, de richesse sociale.

Qu'elles soient actives ou pas sur le marché du travail rémunéré, les femmes accomplissent plus que leur part des nombreuses tâches, parentales ou domestiques, indispensables à la vie et même à la survie de la collectivité. Selon le recensement de 1996 de Statistique Canada qui, pour la première fois, incluait des questions sur les activités non rémunérées accomplies à la maison, au Québec, 93,7 % des femmes contre 83,3 % des hommes ont déclaré avoir consacré du temps aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison durant la semaine précédant l'enquête. Parmi les femmes, 50,4 % disent avoir prodigué des soins aux enfants, alors que ce pourcentage se situe à 40,5 % chez les hommes. Enfin, 19,9 % des femmes, comparativement à 13,1 % des hommes, ont rapporté fournir des soins à des personnes âgées. La comptabilisation du nombre d'heures consacrées par les unes et les autres à ces activités distingue de façon encore plus marquante la part des femmes et des hommes. En effet, les répondantes sont trois fois plus nombreuses que les répondants (17,8 % c. 5,3 %) à indiquer avoir consacré 30 heures ou plus aux travaux ménagers ou à l'entretien de la maison[203]. De fait, nous constatons que les femmes avec enfants à la maison consacrent 25,3 heures par semaine

---

202 Louise Toupin, *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001, p. 24.

203 Conseil de la famille et de l'enfance et autres, *Un portrait ... op. cit.*

aux soins des enfants (e. 15,7 heures pour les hommes) et 28,2 heures aux travaux ménagers (e. 15 heures pour les hommes)[354].

Par ailleurs, l'Enquête sociale générale de 1992 estime que le travail non rémunéré représentait entre 34 % et 54,2 % du PIB, soit entre 255 et 378 milliards de dollars. On évalue en effet que le travail d'une femme au foyer à plein temps avec des enfants vaut, selon la méthode du coût de remplacement[355], entre 24 351 $ et 30 025 $ par année. Une femme sans enfant occupant également un emploi rémunéré accomplit un travail ménager dont la valeur se situe entre 10 289 $ et 12 678 $. Quant à la moyenne des hommes, on estime la valeur du travail ménager qu'ils effectuent entre 7 790 $ et 10 510 $ par année.

➢ Représentation des femmes

Devant l'importante contribution des femmes à la vie économique, sociale et culturelle, leur sous-représentation politique étonne. Les Estriennes occupent néanmoins une place qui égale ou dépasse légèrement la moyenne québécoise dans plusieurs lieux de pouvoir régionaux et locaux, dont les mairies, les commissions scolaires, le CRRNET et quatre des sept CLD. Cette avance ne doit pas faire perdre de vue que, comme la représentation dans les instances implique de petits nombres, les pourcentages peuvent varier rapidement : les acquis sont donc fragiles, comme on a pu le voir à la suite des élections à la nouvelle ville de Sherbrooke où la part des conseillères est passée de 50 % des sièges à 23,7 % (5 sièges sur 23).

Sans compter qu'il demeure bien évidemment des pas à franchir pour atteindre l'égalité dans la majorité des lieux de pouvoir. On peut notamment s'étonner que le conseil d'administration de la RRSSS ne compte pas plus que 37,5 % de femmes, la plus faible proportion au Québec, alors que la nouvelle loi précise que cette instance doit dorénavant viser l'égalité de représentation entre les femmes et les hommes. Il ne s'agit pourtant pas d'un champ d'activités où la présence féminine fait défaut. Par ailleurs, la faible présence des femmes dans les postes de mairesses constitue une lacune d'autant plus importante que la fonction municipale ne cesse de gagner en importance, qu'on songe à la réforme des municipalités ou aux nombreuses délégations dans des lieux de pouvoir locaux ou régionaux qui découlent de cette fonction. De même, la sous-représentation des femmes aux conseils d'administration du CRÉD et des CLD, particulièrement dans les trois où la proportion de femmes est sous la barre de la moyenne du Québec, déjà peu élevée, inquiète compte tenu du rôle déterminant de ces organisations dans l'orientation et la planification du développement économique et socioculturel.

---

[354] Ruth ROSE. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Réseau des femmes de Lanaudière, le 29 février 2001.

[355] La méthode du coût de remplacement attribue une valeur au travail non rémunéré d'après le taux de rémunération consenti aux personnes qui effectuaient un travail similaire. D'après l'approche générative, on applique le taux de rémunération des employés de maison (femme ou homme à tout faire). Voir : Statistique Canada, « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996, p. 32.

On remarque enfin que, au 31 décembre 1998[20], les femmes ne constituent que 8,3 % des administrateurs des syndicats agricoles de l'Estrie, une proportion qui s'élève à 12,8 % si on ajoute les 8 administrateurs du Syndicat des agricultrices.

Certains décideurs et décideuses régionaux et locaux semblent d'ailleurs conscients de la sous-représentation des femmes et paraissent prêts à s'engager dans la recherche de mécanismes pour appliquer la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*[21] comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer à la section 1.5. Cependant, il s'agit d'une entreprise à long terme qui exclura le maintien des engagements qui doivent de plus être partagés, au-delà du CRD, par l'ensemble des partenaires régionaux et locaux.

Tableau 10 — Quelques statistiques sur les femmes dans les lieux décisionnels et consultatifs, Estrie et ensemble du Québec, 2002

	Estrie		Québec	
	Femmes (nombre)	Total (nombre)	Femmes (%)	Femmes (%)
Assemblée nationale du Québec (2002)	2	7	28,6	37,1
Mairie (2002)	10	46	21,7	18,7
Conseils municipaux	155	644	23,9	24,0
Commissions scolaires (2001)[P]				
— Assemblée des commissaires	35	80	55,0	51,1
— Présidence des commissions scolaires	2	3	66,7	47,3
Régie régionale de la santé et des services sociaux (2002)				
Conseil d'administration	4	14	37,5	46,7
Conseil régional de concertation et de développement (2002)				
— Conseil d'administration[22]	8	48	12,5	23,6
— Comité exécutif	2	7	28,6	6,9
Conseil régional des partenaires du marché du travail (2001)	4	18	16,6	42,6

[20] Union des producteurs agricoles (UPA), Services des orientations.

[21] On se souviendra que cette orientation, adoptée en 1997, vise tant à assurer une représentation équitable des femmes au sein des instances locales et régionales, qu'à favoriser la prise en compte de leurs intérêts et de leurs réalités par ces lieux de décision.

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Centre-ouest de développement (2001)				[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	

[illegible] [illegible] [illegible] [

monoparentales, suivent celles comptant des enfants de moins de 6 ans. Or, dans chacune de ces situations, les femmes se trouvent dans une position moins avantageuse comme il nous a été donné de l'illustrer. Les difficultés de ces femmes sont exacerbées par le coût prohibitif qu'elles doivent consacrer à se loger, les difficultés de transport et l'inaccessibilité de certains services.

En matière de santé, nous avons constaté que l'état de santé des Eeyiniwuuch est bon dans l'ensemble et que leur espérance de vie à la naissance est significativement plus élevée que celle des Québécoises. Sans qu'on puisse établir de liens de cause à effet, il importe de souligner que, chez les femmes de la région, l'occurrence des habitudes de vie à risque est égale ou inférieure à l'ensemble du Québec alors que le recours aux comportements préventifs est plus répandu.

Par ailleurs, compte tenu que l'indice synthétique de fécondité était, en 1994-1998, plus élevé dans la région qu'au Québec, les questions de santé sexuelle et reproductive prennent une importance particulière. En plus des grossesses à l'adolescence, la plus grande prévalence de la chlamydiose, particulièrement chez les très jeunes femmes, a retenu notre attention, de même que les proportions supérieures d'accouchements prématurés et de naissances de faible poids.

En matière de santé mentale, la situation de la population eeyiniwuu apparaît paradoxale puisqu'une faible proportion de la population se classant dans la catégorie élevée de détresse psychologique coexiste avec des taux supérieurs d'idéations suicidaires et de mortalité par suicide. On remarque tout de même que davantage de femmes que d'hommes sont affectées par un niveau élevé de détresse psychologique, une condition qui est aussi plus répandue chez les personnes qui se perçoivent pauvres, les personnes à faible niveau de revenu, les personnes sans conjoint de fait, les 15-24 ans et les personnes avec un faible niveau de scolarité.

Précisons que les Eeyiniwuuch ressentent plus que les hommes de la région un faible niveau d'autonomie décisionnelle professionnelle et qu'elles sont plus nombreuses que les hommes à déclarer vivre souvent ou très souvent de la tension avec le public dans le cadre de leur emploi, deux facteurs qui ne sont pas sans impact sur la santé mentale, surtout s'ils se combinent au stress de la conciliation famille-travail.

Les liens entre, d'une part, la détresse psychologique et, d'autre part, la pauvreté, l'isolement, le manque de revenus, l'absence d'emploi ou de mauvaises conditions de travail ainsi que la faible scolarité ont été abondamment documentés. Il faut dorénavant veiller à ce que les instances régionales dont le réseau de la santé et des services sociaux améliorent leur connaissance des réalités et des besoins spécifiques des femmes et rendent disponibles les interventions adaptées à leur condition en soutenant l'expertise développée par les femmes.

Enfin, les Eeyiniwuuch ne sont malheureusement pas à l'abri de la violence conjugale et des abus sexuels, des problèmes susceptibles de miner autant leur santé physique que mentale. Au cours de l'année 2000, on a enregistré dans la région 344 signalements à la police pour des actes de violence conjugale dont les victimes étaient des femmes. Pour sa

part, le CALACS a reçu, en 2000-2001, 373 demandes d'aide provenant de personnes ayant subi une agression sexuelle.

S'il est essentiel de prendre en considération ces problèmes, il faut aussi tabler sur les avantages remarqués chez les femmes de l'Estrie. Elles sont fortement engagées dans les secteurs social et culturel, des piliers de la vie régionale. Très actives dans le secteur communautaire, plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes qui constitue un apport des plus précieux méritant une meilleure reconnaissance. Elles démontrent aussi un esprit entrepreneurial qui ne demande qu'à s'affirmer et participent activement à la vie des instances locales et régionales, bien qu'elles occupent souvent un nombre de sièges inférieur à leur poids démographique, elles réussissent à se faire entendre par le biais des comités consultatifs dont elles sont bien souvent à l'origine.

Enfin, on ne doit pas taire la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels, au premier chef, à la vie de la région. Pourtant, les activités de production et encore moins de reproduction des femmes ne bénéficient pas toujours de la pleine reconnaissance dans le discours, ni dans la planification et les projets de développement de la région. Et les femmes ne trouvent pas toujours les ressources suffisantes pour les soutenir dans l'exercice de ces rôles sociaux.

Il y a tout de même lieu d'espérer que la sensibilité que commencent à démontrer les décideuses et les décideurs régionaux à l'endroit des conditions de vie des femmes et l'engagement de certaines instances à l'égard de la promotion de l'équité entre les femmes et les hommes se concrétisent dans des pratiques transformatrices qui conduisent à l'élimination des inégalités sexuelles.

Cependant, pour réaliser ces « possibles », la région doit se donner les outils pour mieux circonscrire la réalité des femmes et des hommes de toutes conditions et dans tous les secteurs pour être en mesure de déterminer et de mettre en œuvre les stratégies et les moyens d'action adaptés. Elle doit aussi mettre à contribution ses atouts, dont son territoire restreint, sa tradition de concertation et de mobilisation, sa richesse interculturelle et le dynamisme de ses structures socioéconomiques et culturelles, pour associer davantage les femmes au développement régional et local.

Appuyant les efforts consentis par la région, le CSF souhaite apporter sa contribution en soumettant aux décideuses, aux décideurs et aux représentantes du mouvement associatif des femmes, des cibles d'intervention et des mesures correctrices que lui a inspirées l'analyse des conditions de vie des Estriennes et de leur position dans le développement de leur région.

CHAPITRE II — : DES CIBLES POUR UN DÉVELOPPEMENT POUR TOUTES ET TOUS AVEC TOUTES ET TOUS

Cible d'intervention 1 : Prendre les moyens pour associer pleinement les femmes au développement régional et local

À de nombreuses occasions, pendant les travaux pour établir le portrait qui précède, nous avons rencontré des problèmes d'accès aux statistiques. Même si nous remarquons certains progrès dans les pratiques à ce chapitre de quelques organismes de l'Estrie, les données ventilées disponibles permettent rarement une analyse fine de la situation régionale. Dans plusieurs cas, nous avons dû demander des « sorties spéciales », souvent à coût élevé, pour répondre à nos besoins pourtant assez élémentaires. C'est donc dire que les données concernant la situation des femmes existaient, mais qu'elles n'étaient pas compilées pour être rendues disponibles. Dans d'autres cas, si les informations ventilées étaient compilées pour la région, nous ne pouvions les obtenir par territoire de MRC, une base d'observation dont la pertinence ne fait plus de doute alors qu'on parle de plus en plus de développement local.

Enfin, pour les femmes appartenant à certains groupes d'âge (les jeunes et les aînées notamment) et à certaines catégories de la main-d'oeuvre (entrepreneures, agricultrices, travailleuses de l'économie sociale entre autres), les données ventilées selon le sexe étaient parcellaires, éparpillées ou inexistantes. Nous n'avons pas été non plus en mesure de bien cerner la problématique des femmes pauvres, dans toute sa complexité, en prenant en considération tous les indicateurs de développement humain, ni de rendre compte de tous les aspects de l'état de santé des femmes en démontrant l'imbrication de leurs conditions de vie et de leurs problèmes reproductifs, sexuels et mentaux.

Or, le gouvernement a réitéré sa volonté dans *le Programme d'action 2000-2003– L'égalité pour toutes les Québécoises* d'intégrer à ses pratiques l'analyse différenciée selon les sexes, c'est-à-dire de mettre en place des mécanismes permettant de tenir compte, dans les analyses, les politiques, les programmes et les mesures législatives, des réalités propres aux femmes et aux hommes, dans les différents domaines de sa responsabilité. De plus, pour soutenir la réalisation de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le programme d'action comporte une nouvelle section sur les engagements gouvernementaux en vue d'assurer, dans les instances locales et régionales, une représentation plus importante des femmes et une meilleure prise en compte de leurs réalités. Il va sans dire que les organismes régionaux et locaux sont appelés à devenir les relayeurs de ces engagements et que, pour ce faire, ils doivent adapter leurs pratiques, notamment sur le plan de la collecte et de l'analyse de statistiques.

On ne peut mettre en doute que les instances de l'Estrie soient conscientes de l'importance de cet enjeu puisque la PSR et l'entente cadre incluent un principe liminaire sur l'équité entre les femmes et les hommes. Mais encore faut-il, pour obtenir des résultats en ce sens, lui consacrer le temps et les ressources nécessaires, à commencer par la collecte des données ventilées dans tous les secteurs pour permettre l'analyse différenciée selon les sexes.

Mesures proposées

1. **Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministère des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales ventilées selon le sexe pour chaque territoire de MRC permettant de faire l'analyse différenciée selon les sexes et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRD et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.**

2. **Que les instances régionales et locales de l'Estrie adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe d'équité entre les femmes et les hommes prévu à l'entente cadre. Pour ce faire, qu'elles intègrent la variable sexe à leurs indicateurs de base. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente en matière d'analyse différenciée.**

3. **Compte tenu du caractère structurant des propositions contenues dans le projet d'entente spécifique sur la participation des femmes au développement régional, que le CRD et le ministère des Régions s'efforcent de trouver, avec la collaboration de leurs partenaires régionaux, une solution pour que les mesures suggérées puissent se concrétiser.**

4. **Que conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes dans les lieux décisionnels, notamment en révisant leurs règlements internes relatifs à la composition des conseils d'administration pour y modifier les règles qui défavorisent les femmes.**

5. **Que les instances locales et régionales, afin de mieux tenir compte des réalités des femmes, adaptent leurs programmes et moyens d'action. Pour ce faire qu'ils documentent les situations vécues par les hommes et par les femmes, et qu'ils tiennent compte non seulement des variables de sexes, mais aussi d'autres variables déterminantes comme l'âge, l'appartenance à une communauté culturelle, la présence de handicaps et la situation économique et sociale.**

Cible d'intervention 2 : Améliorer l'intégration en emploi des femmes et la qualité des emplois qu'elles occupent

Faits saillants

— En 1996, les taux d'activité, d'emploi et de chômage des femmes de la région et du Québec différaient peu, mais les Estriennes bénéficiaient tout de même d'un léger avantage sur les Québécoises pour ces trois indicateurs.

— Par contre, les Estriennes ont des taux d'activité et d'emploi clairement inférieurs à ceux des hommes, alors qu'elles présentent un taux de chômage légèrement supérieur.

— L'examen de la situation dans les MRC révèle certaines disparités. Pour les femmes comme pour les hommes, la situation sur le marché du travail semble moins favorable dans Memphrémagog, Le Haut-Saint-François et, surtout, Asbestos.

— Bien que, du 1er trimestre 2000 au 1er trimestre 2001, l'effectif des Estriennes en emploi ait connu une progression beaucoup plus rapide que l'ensemble des Québécoises ou les hommes de la région, les écarts avec ces derniers persistent.

— En comparant la situation des jeunes femmes et celle des jeunes hommes de 15 à 24 ans, on constate que tous les indicateurs du marché du travail sont moins bons pour les filles et ce, dans toutes les MRC de l'Estrie.

— La situation des jeunes femmes sur le marché du travail apparaît particulièrement difficile dans Le Val-Saint-François, Le Haut-Saint-François et Asbestos.

— De 1996 à 2001, le taux d'emploi des jeunes Québécoises de 20 à 29 ans s'est davantage amélioré que celui des Estriennes du même âge.

— Bien qu'ils soient moindres chez les 20-29 ans, les écarts entre les taux d'emploi féminin et masculin persistent et, dans le cas de l'Estrie, ils se sont même accrus de 1996 à 2001, contrairement au Québec.

— Comme les hommes de la région, les femmes ont des revenus moindres que leurs homologues du Québec. L'écart est cependant plus marqué entre les femmes qu'entre les hommes.

— Seules les femmes de la MRC La Région-Sherbrookoise touchent des revenus qui dépassent la moyenne régionale, sans pour autant atteindre, cependant, la moyenne du Québec. D'ailleurs, la RMR de Sherbrooke affiche le plus faible salaire moyen de toutes les régions métropolitaines du Québec.

— Les femmes ne gagnent que 63,9 % du revenu d'emploi moyen des hommes, un écart plus important que dans l'ensemble du Québec.

— Dans trois MRC, soit Asbestos, Le Haut-Saint-François et Le Granit, les revenus d'emploi féminins moyens n'atteignent pas 15 000 $.

— On remarque que les Estriennes travaillent proportionnellement beaucoup plus à temps partiel que les Estriens et même davantage que l'ensemble des Québécoises.

— En Estrie comme au Québec, en 1998, le taux de couverture syndicale féminin est moindre que le taux masculin et l'écart de syndicalisation est plus important dans la région qu'au Québec.

— Les femmes de la région sont davantage présentes que l'ensemble des Québécoises dans les domaines de la santé, surtout parmi le personnel technique et de soutien, dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration, principalement parmi les secrétaires et le personnel de bureau, dans les ventes et les services, notamment dans les aliments, boissons et tourisme, mais aussi dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique.

— La faible présence des femmes dans les métiers et professions des sciences appliquées constitue un lourd handicap dans une région qui souhaite affirmer son développement scientifique, technologique et industriel. À l'inverse, la grande concentration de la main-d'œuvre féminine en affaires, finances et administration, et particulièrement dans le travail de bureau, la rend vulnérable aux compressions découlant de la bureautique.

— Parmi les domaines d'emploi qui, selon Emploi-Québec, devraient offrir les meilleures perspectives pour 2001-2004, quelques secteurs actuellement majoritairement féminins se classent bien : les professions de la santé, des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique ainsi que des ventes et des services, particulièrement le commerce de détail, l'hébergement et le tourisme.

— Ces domaines d'emploi, bien qu'indispensables à la vie de la région, ont été traditionnellement sous-valorisés et sous-payés et n'offrent pas toujours des conditions de travail intéressantes.

— La grande majorité des finissantes du secondaire professionnel de la promotion 1999-2000 a opté pour quelques secteurs de formation traditionnellement féminins : *administration, commerce et informatique, alimentation et tourisme, soins esthétiques* et *santé*.

— Les taux d'embauche et les conditions de travail sont, en général, nettement plus favorables dans les options masculines que féminines. Ainsi, en moyenne, les finissantes du secondaire professionnel sont proportionnellement moins nombreuses que les finissants en emploi, elles travaillent beaucoup moins à temps plein et leur

salaire hebdomadaire moyen (375 $) est de 148 $ inférieur à celui de leurs vis-à-vis masculins.

— Au collégial technique, la division sexuelle marque aussi les choix, quoique dans une moindre mesure qu'au secondaire.

— Si, à l'obtention de leur DEC, plus de filles dénichent un emploi, elles travaillent moins à temps plein et pour un salaire nettement moindre.

— À l'université, les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines, à l'exception des sciences pures, où elles comptent tout de même pour près de la moitié des inscriptions et des sciences appliquées, où elles représentent à peine 22 % des étudiants.

— Davantage de femmes et d'hommes de la région que du Québec détiennent 13 années d'études ou moins et, par conséquent, on compte de moins fortes proportions de personnes ayant fréquenté l'université.

— En 1996, dans La Région-Sherbrookoise, la proportion de chômeuses parmi les femmes ayant fréquenté l'école moins de 9 ans s'élevait à 15,7 %, cette part diminuait à 10,1 % chez celles détenant un diplôme d'études secondaires et à 8,6 % chez les graduées de l'université.

— L'observation des taux de diplomation du secondaire des dernières années révèle que, quelle que soit la cohorte, la performance régionale est toujours inférieure de quelques points à la moyenne québécoise et ce, tant chez les filles que chez les garçons, à l'exception de la performance féminine de la cohorte de 1993.

— Les femmes sont à l'origine de la majorité des inscriptions universitaires et ce, dans toutes les MRC. Néanmoins, à l'exception de La Région-Sherbrookoise, le pourcentage des inscriptions féminines se situe en-dessous du poids relatif des femmes dans la population, les différences les plus importantes étant notées dans Memphrémagog et Le Haut-Saint-François.

— En 1996, on dénombrait en Estrie 5 145 travailleuses autonomes qui représentaient 8,7 % de l'ensemble des travailleuses, ce qui constitue une part plus grande qu'au Québec, mais nettement moindre que chez les hommes de la région.

— Parmi les travailleuses autonomes, 31 % sont à la tête d'une entreprise constituée en société.

— De 1991 à 1996, le travail autonome a considérablement augmenté dans la région comme au Québec et ce, davantage chez les femmes que chez les hommes. La croissance a été plus marquée parmi les travailleuses et travailleurs non constitués en société.

— En 1997, la région de l'Estrie comptait 2 638 femmes en agriculture, soit 28,6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole régionale, une proportion un peu moins élevée que dans l'ensemble du Québec.

— Les 1 109 femmes qui participent à la propriété agricole représentent 27 % des propriétaires agricoles de l'Estrie, une proportion qui dépasse de peu celle du Québec.

— En 1995, les filles ne représentent que 11,2 % de personnes identifiées comme candidates à l'établissement, une proportion tout de même un peu plus élevée que dans l'ensemble du Québec.

— Du 1er avril 2001 au 24 octobre 2001, 2 996 Estriennes ont pris part à des mesures actives offertes par Emploi-Québec, représentant 49 % des participants.

— L'axe *Préparation pour l'emploi* est le seul, parmi les quatre existants, où la présence des femmes était prédominante.

— Dans toutes les MRC, à l'exception du Haut-Saint-François, les taux d'activité et d'emploi des femmes ayant des enfants à la maison dépassent la moyenne du Québec. C'est dans La Région-Sherbrookoise que la participation des mères au marché du travail est la plus marquée.

— Au 31 mars 2002, le déficit de places en installation et garderie s'établissait à 452 pour la région et les taux de couverture les moins élevés se manifestaient dans Le Granit, le Val-Saint-François et Memphrémagog.

— En milieu familial, le déficit se chiffrait à 1 090 places et les territoires les moins bien desservis étaient Le Val-Saint-François et Memphrémagog.

Mesures proposées

6. **Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, Emploi-Québec continue d'accroître sa connaissance de la main-d'œuvre féminine et de la diversité des problèmes d'intégration et de maintien en emploi des femmes, notamment en documentant la spécificité féminine parmi les clientèles ciblées dans le PAR, soit les personnes de plus de 45 ans, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes ayant un projet d'entreprise.**

7. **Qu'Emploi-Québec poursuive l'information et la formation du personnel de son réseau et qu'il évalue si le meilleur éclairage de la problématique de la main-d'œuvre féminine ainsi obtenu contribue à la prise en compte des réalités des femmes dans l'organisation de l'offre de services. À cet effet, qu'il réalise notamment un bilan annuel de la participation aux mesures actives des femmes, particulièrement celles qui sont plus éloignées du marché du travail, pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et**

des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit les stratégies pour joindre et soutenir ces dernières.

8. Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la Direction régionale d'Emploi-Québec leur facilite l'accès à la formation en prenant en considération les besoins des femmes éloignées du marché du travail, des « femmes sans chèque », des femmes handicapées, des mères adolescentes, des jeunes filles et jeunes femmes sans diplôme ainsi que des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se réorienter sur le plan professionnel. Qu'elle prévoie à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.

9. Que, pour soutenir les femmes adultes, et notamment les femmes immigrantes, dans leur démarche éducative et leur intégration au marché du travail, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec, en s'associant avec les groupes qui offrent des services aux femmes immigrantes, intensifient leurs efforts pour élaborer et utiliser les outils permettant la reconnaissance des acquis expérientiels féminins conformément à la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

10. Que les partenaires régionaux du Fonds de soutien à la réussite scolaire prennent en considération le problème de l'abandon scolaire chez les filles, et notamment chez les mères adolescentes, pour susciter l'élaboration de projets favorisant la persistance scolaire adaptés aux spécificités féminines.

11. Que les commissions scolaires, les cégeps et les universités s'assurent que le personnel spécialisé en orientation et en information scolaire et professionnelle utilise l'information sur l'évolution du marché du travail qui résulte de leurs échanges avec Emploi-Québec pour s'attaquer à la concentration des choix scolaires des filles et qu'avec la collaboration de ces spécialistes, les établissements se donnent une stratégie de promotion et d'intervention pour favoriser la diversification des parcours scolaires et professionnels féminins et ce, tant dans les domaines traditionnellement masculins que dans les secteurs féminins porteurs d'avenir.

12. Pour soutenir l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers traditionnellement masculins, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du MEQ et du MIC ainsi que le CRPMT, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), les commissions scolaires, les cégeps et les universités s'associent pour développer, avec la collaboration de CIME et d'autres ressources intervenant auprès de la main-d'œuvre féminine, des mesures d'accompagnement à l'intention des candidates et des entreprises qui les embauchent afin d'assurer un meilleur accueil et un bon soutien aux recrues.

13. Que les directions régionales du MIC et du MAPAQ ainsi que les CLD, constituent des banques de données sur les femmes entrepreneures, incluant le

domaine de l'économie sociale, et sur les femmes agricultrices pour connaître leur situation, leurs difficultés et leurs stratégies gagnantes. Que ces informations visent à outiller ces ministères ainsi que le CRD et les CLD dans l'élaboration des mesures appropriées pour appuyer ces femmes.

14. Que la Direction régionale du MIC analyse, avec la collaboration des CLD, la place des femmes dans les entreprises de la nouvelle économie. Partant de ce diagnostic, que la direction régionale du MEQ et le MRNT développent, à l'intention des femmes, des mesures de soutien aux carrières scientifiques et technologiques ainsi que le prévoit la *Politique québécoise de la science et de la technologie*.

15. Que, lors de l'évaluation de projets en vue de l'attribution de fonds ou de soutien technique, les CLD et le CRD reconnaissent systématiquement, y compris dans le domaine de l'économie sociale, à la grille élaborée par les PEPINES permettant de mesurer les retombées sur les femmes et les hommes et qu'ils produisent un bilan analytique des résultats effectivement atteints. Que la Direction régionale d'Emploi-Québec adopte une démarche semblable avec les CLE en ce qui concerne le Fonds de lutte à la pauvreté.

16. Que les partenaires régionaux, et notamment le CRD et le ministère des Régions, conformément au principe limitatif de l'entente cadre visant l'équité entre les femmes et les hommes, reconnaissent l'apport indispensable des domaines d'activité où les femmes sont traditionnellement actives. En conséquence, qu'ils étendent la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et socioéconomiques essentielles à la vie régionale et qu'ils leur accordent un traitement semblable à celui des secteurs économiques identifiés dans l'entente cadre, dans leurs plans d'action et dans la répartition des fonds dont ils disposent.

17. Que le CRD et le MEE continuent de travailler avec les organismes du milieu pour s'assurer que les services de garde mis sur pied à la suite de l'entente spécifique répondent aux besoins des territoires moins bien desservis et que, en accord avec la *Politique nationale de la ruralité*, ces organismes continuent de soutenir l'élaboration et la réalisation de projets novateurs pour les petits milieux.

18. Que le CRPMT, le CRD et les CLD, avec la collaboration des municipalités, sondent au début réunissant tant les entreprises que les résidentes et résidants de la région pour évaluer comment travail, qualité de vie et embauche pourraient mieux se conjuguer en Estrie afin d'attirer et de retenir des travailleuses et des travailleurs pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre. Que soient notamment abordées les questions de la conciliation travail-famille et de l'équité salariale et la responsabilité des entreprises à cet égards.

19. Que les directions régionales d'Emploi-Québec et du MIC favorisent la promotion auprès des entreprises des mesures de conciliation travail-famille.

10. Que les C.L.E. et les C.L.D. sensibilisent les entreprises à l'importance de former leur personnel relève à la gestion des ressources humaines.

Cible d'intervention 9 : Tenir compte de la spécificité des femmes au sein des groupes moins valorisables lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion

Faits saillants

— La région regroupe au-delà de deux fois plus de ménages pauvres à chef féminin (39 %) que masculin (18 %), ce qui marque un écart plus important que dans l'ensemble du Québec.

— À l'exception de La Région-Sherbrookoise et de Memphrémagog, toutes les MRC comptent une plus forte proportion de femmes sans revenus que les moyennes régionale et nationale.

— Parmi les femmes qui disposent d'un revenu, la grande majorité touche moins de 20 000 $ par an (79,7 %), ce qui constitue une part plus importante qu'au Québec (65,2 %), alors que c'est le cas de 67,2 % des hommes de la région.

— Dans la RMR de Sherbrooke, le taux de faible revenu est plus élevé chez les personnes handicapées, chez les membres des minorités visibles, chez les personnes vivant seules et chez les familles monoparentales, surtout celles comptant des enfants de moins de 6 ans.

— Les personnes âgées sont aussi affectées par l'insuffisance de revenus. Or, la région compte une plus grande part de personnes de 65 ans et plus que le Québec, particulièrement dans les MRC Le Granit, Memphrémagog et autour Asbestos.

— Dans la région comme au Québec, les femmes représentent la majorité de la population âgée. Cependant, tandis que la part relative des hommes parmi les personnes de 65 ans et plus s'est élevée très légèrement au Québec de 1986 à 1996, elle a baissé dans l'Estrie, ce qui indique une féminisation du phénomène du vieillissement.

— La situation économique des femmes âgées se détériore lorsqu'elles vivent seules. Or, en 1996, les Estriennes de 65 à 74 ans et de 75 ans et plus se retrouvaient beaucoup plus souvent dans cette situation que les hommes ou que l'ensemble des Québécoises.

— En Estrie, en 1996, les femmes de 65 ans et plus recevaient environ plus un supplément de revenu garanti que les hommes et même davantage que la moyenne des Québécoises;

— La Région-Sherbrookoise est la MRC de la région où on retrouve le plus de personnes âgées vivant seules et la plus forte concentration de 65 ans et plus sous le seuil de faible revenu;

— La région de l'Estrie détenait, en 1996, la plus forte proportion au Québec de population de 65 ans et plus vivant en institution. Les femmes sont beaucoup plus touchées par cette situation que les hommes de la région;

— La plus longue espérance de vie des femmes en fait de plus grandes utilisatrices des services sociaux et de santé, une situation qui est loin d'être simple en contexte de vieux milieux et, à plus forte raison, en milieu rural;

— 25 % des conjointes contre 10 % des conjoints aident leur partenaire et 29 % des filles contre 9 % des fils soutiennent leur parent;

— L'anglais est la langue maternelle de 8,9 % de la population estrienne, principalement concentrée dans Memphrémagog et le Haut-Saint-François;

— Les femmes anglophones, surtout si elles sont chefs d'une famille monoparentale ou âgées, sont loin d'être épargnées de la pauvreté. Elles sont généralement dépendantes sur le territoire et risquent donc de souffrir d'isolement et, souvent, de méconnaissance des ressources;

— La situation des femmes anglophones est encore aggravée du fait des importantes migrations des jeunes femmes scolarisées qui fragilise leur réseau de soutien;

— On dénombrait, en 1996, 8 555 immigrantes en Estrie qui constituaient 3,2 % de la population féminine (c. 9,2 % au Québec), mais moins de la moitié des personnes immigrantes de la région, soit en tout de féminin masculin qu'au Québec;

— De 1986 à 1996, le taux de croissance du nombre de personnes immigrantes en Estrie a été près de deux fois plus important que celui des non-immigrants, mais en deçà de la progression des personnes immigrantes dans l'ensemble du Québec. La Région-Sherbrookoise est la seule MRC de la région à avoir connu une augmentation substantielle de sa population immigrante;

— C'est parmi les 65 ans et plus, suivies de près des 35-44 ans qu'on retrouve les plus fortes proportions de femmes immigrantes de la région;

— Environ 3,6 % des femmes immigrantes en Estrie, et même 5,7 % celles de la RMR de Sherbrooke, se connaissent et le français et l'anglais, des proportions plus élevées que chez les hommes.

— Une majorité de la plus importante groupe de femmes immigrantes de l'Ontario, suivies de la Colombie-Britannique.

— En 1996, moins de la moitié des femmes immigrantes de l'Ontario faisaient partie de la population active (47,7 %) et seulement 39,6 % occupaient effectivement un emploi. Ces proportions étaient encore moins élevées dans la région de Hamilton.

— Les travailleuses immigrantes de la région occupent principalement un emploi dans le secteur manufacturier, dans l'enseignement et un emploi de service social.

— Parmi les plus récents arrivants dans la région, on compte une part substantielle de personnes diplômées provenant de pays où elles ont suivi un enseignement supérieur, quand elles n'en ont pas été diplômées elles-mêmes.

— Les femmes immigrantes installées en Ontario connaissent plus ou moins les institutions et les organismes d'aide, à compter sur l'aboutissant particulièrement à une clientèle féminine, notamment en matière de santé et de service social, et d'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat.

— À Toronto compris, en 2001, 20 150 femmes et 21 190 hommes avaient une incapacité, soit 17,3 % de la population féminine et 19,6 % de la population masculine.

— Les femmes représentent plus de la moitié des personnes handicapées et 59,1 % des femmes ayant une incapacité ont un emploi à la maison.

— La majorité des femmes handicapées ont entre 15 et 65 ans et n'ont bien ou rien d'équivalent à la population active. En 1996, seulement 12,3 % d'entre elles avaient un emploi, comparativement à 21,1 % des hommes avec incapacité et à 15,2 % des femmes sans incapacité.

— Parmi les personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité, 48,1 % ne fréquentent pas l'école, ce qui n'est le cas que de 32,6 % de la population de même âge sans incapacité.

— En 1996, 61,3 % des femmes handicapées vivant avec le soutien de leurs parents, alors que c'est le cas de 53,2 % des hommes ; ces incapacité et de 26,2 % des femmes sans incapacité. C'est dans les territoires de l'Ouest canadien et dans l'Ontario que cette condition semble la plus répandue.

— En septembre 2001, on dénombrait en Ontario 7 865 femmes adultes prestataires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu). Parmi elles, 57 % reçoivent de l'aide depuis 120 mois et plus.

— La région Hamilton-Wentworth est la seule CMA ou la proportion de personnes d'origine est supérieure au poids démographique des femmes de la CMA dans la région.

— Seule la ville de Sherbrooke est desservie par un système de transport en commun, un peu moins de la moitié des municipalités ont accès au transport par taxi et 17 municipalités de la région ne disposent pas de transport adapté.

— En Estrie comme au Québec, une proportion beaucoup plus importante de femmes que d'hommes doivent consacrer une part prohibitive de leur revenu à se loger. Ainsi, à Sherbrooke, la moitié des ménages locataires dont le soutien financier est une femme devaient consacrer, en 1995, 30 % ou plus de leurs revenus pour se loger.

Mesures proposées

21. Que le CRD, plus particulièrement la Commission du développement social, en association la RRSSS, adopte une approche différenciée selon les sexes tant lors de l'examen des problèmes régionaux de pauvreté et d'exclusion qu'à l'occasion de la recherche de solutions pour combattre ces fléaux. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes plus vulnérables, soit celles vivant seules ainsi que les femmes âgées, les femmes immigrantes, les femmes analphabètes, les femmes handicapées, les femmes chefs de famille monoparentale et les travailleuses à faible revenu, notamment pour développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés et pour adapter les mesures à leurs réalités.

22. Que la RRSSS et le ministère des Régions dressent un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant la Commission des aînés et des retraités du CRD et les partenaires qui doivent se préoccuper des besoins de cette population dans la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée, incluant sa contribution à la vie de la région, et de l'organisation des services à son intention. Que, pour une meilleure adaptation des programmes, ce portrait permette également de discerner, parmi les 55 ans et plus, la réalité des différents groupes d'âge.

23. Que, pour soutenir les aidantes auprès des personnes âgées, la RRSSS s'assure que ses réseaux de santé les soutiennent adéquatement, notamment en leur fournissant les informations nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches d'aidantes, en leur fournissant une liste de ressources pouvant les appuyer et en répondant à leurs besoins de répit. Que la RRSSS participe et supporte les éventuels projets de création d'organismes de regroupement et de représentation des personnes aidantes.

24. Que, dans une perspective d'intensification de l'accueil dans la région de personnes issues de l'immigration internationale, la Direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) documente, avec la participation du milieu, ainsi que d'Emploi-Québec, du MEQ ou de tout autre ministère ou organisme détenant de l'information

pertinente, et après avoir évalué les besoins du CRD et de la RRSSS, la situation des femmes immigrantes de l'Estrie. Que cette meilleure connaissance permette de bien cerner les besoins des femmes immigrantes tant au regard du marché du travail que de la qualité de vie, et notamment d'améliorer l'information à leur intention sur les services disponibles en matière de santé et de services sociaux, d'aide à l'emploi, d'entrepreneuriat et d'éducation.

29. Que, pour assurer une meilleure adaptation des services aux femmes immigrantes, les établissements des réseaux de l'éducation, du développement de la main-d'œuvre et de la santé et des services sociaux ainsi que les ressources communautaires actives dans ces domaines intensifient la formation offerte à leur personnel en matière de relations interculturelles en s'assurant qu'une attention particulière soit accordée aux conditions de vie des femmes immigrantes.

30. Qu'Emploi-Québec intensifie ses efforts pour faire connaître aux employeurs ainsi qu'aux personnes handicapées elles-mêmes les mesures et services offerts pour compenser la perte de productivité et adapter les postes de travail.

31. Que, dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité*, le CRD, les MRC et les municipalités intensifient leurs efforts, avec la collaboration de l'OPHQ et des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi, qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes aînées. Qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des différentes clientèles.

32. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

Cible d'intervention 4 : Fournir aux femmes, et particulièrement aux jeunes filles, les moyens d'améliorer ou de maintenir leur santé sexuelle et reproductive

Faits saillants :

— L'indice synthétique de fécondité était, en 1994-1998, plus élevé dans la région qu'au Québec.

— La région présente des proportions de naissances vivantes prématurées et de naissances de faible poids supérieures au Québec.

— Le taux de naissances prématurées n'a cessé d'augmenter depuis 1984-1988. La situation semble particulièrement préoccupante au Carrefour CLSC et CHSLD de la MRC Coaticook, au CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog et au CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont-Lennoxville.

— Tandis que la proportion de bébés de faible poids a connu un recul au Québec de 1984-1988 à 1994-1998, en Estrie, ce phénomène a augmenté. C'est au CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog ainsi qu'au CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont–Lennoxville et Sherbrooke qu'on note les plus fortes proportions de bébés de faible poids.

— Pour la période 1996-1998, les taux de grossesses chez les adolescentes de 14 à 17 ans et de 18-19 ans de la région sont légèrement supérieurs à ceux du Québec et ils ont légèrement augmenté par rapport à 1993-1995.

— Si les jeunes Estriennes de 14-17 ans recourent un peu plus à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) que les jeunes québécoises ce n'est pas le cas des 18-19 ans.

— Certains établissements se distinguent par des parts nettement plus élevées d'accouchements chez les moins de 20 ans : le Carrefour Santé du Granit, le CLSC-CH et d'hébergement Memphrémagog et le CLSC de la Région-Sherbrookoise-Fleurimont-Lennoxville.

— On note une surincidence des cas de chlamydiose dans la région par rapport au Québec. Selon les informations pour 1990-1996, pour chacune des années observées, les taux féminins sont toujours largement supérieurs aux taux masculins et les femmes sont touchées plus jeunes par la maladie que les hommes puisque les taux d'incidence les plus élevés se présentent chez les filles de 15-19 ans.

Mesures proposées

29. Que la RRSSS, dans sa mise en œuvre de la *Politique de planification des naissances*, veille à l'amélioration, à la consolidation et à l'expansion des services offerts dans la région. Qu'en tenant compte de l'expertise développée par le Centre de santé des femmes de l'Estrie et les centres de femmes, elle s'associe au ministère de l'Éducation pour accorder une attention particulière à l'éducation sexuelle et à la prévention. Pour ce faire, qu'ils promeuvent auprès des établissements de leur réseau l'adoption d'une approche globale quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et que ces interventions visent tant les jeunes filles que les garçons.

30. Que, pour accroître l'efficacité de la prévention des MTS et soutenir l'autonomie reproductive, la RRSSS veille à rendre accessibles des cliniques jeunesse dans chaque CLSC, qu'elle renforce les services infirmiers en milieu scolaire et qu'elle soutienne les groupes de femmes qui interviennent sur ces questions, particulièrement sur les territoires où ces problèmes sont plus répandus.

31. Que la prévention des naissances de faible poids soit intégrée à la stratégie de lutte à la pauvreté par une intensification de la collaboration entre la RRSSS et le CRD. Que la RRSSS évalue notamment les liens possibles entre l'augmentation de ce phénomène, les conditions de travail des travailleuses à faible revenu et l'application du programme « *Maternité sans danger* ».

32. Que la RRSSS documente et analyse le phénomène des accouchements prématurés de façon à accroître l'efficacité de la prévention.

Cible d'intervention 5 : Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent

Faits saillants

— Bien que la région se classe avant-dernière en ce qui concerne la proportion de la population qui se situe dans la catégorie élevée de détresse psychologique, elle détient des proportions supérieures de personnes déclarant des idées suicidaires sérieuses et ce, tant chez les femmes que chez les hommes, et un taux ajusté de mortalité par suicide pour 1994-1998 qui, chez les femmes comme chez les hommes, dépasse les valeurs québécoises.

— De 1984-1988 à 1994-1998, le taux de suicide féminin a augmenté de 24 % en Estrie alors qu'il croissait de 6 % au Québec, une hausse par surcroît plus élevée que chez les hommes de la région.

— Davantage de femmes que d'hommes sont affectées par un niveau élevé de détresse psychologique. Les autres facteurs, qui semblent avoir une influence encore plus prépondérante que le sexe, sont particulièrement répandus chez les femmes : le fait de se percevoir pauvre, de disposer d'un faible niveau de revenu, de ne pas avoir de conjoint de fait, d'être âgé de 15 à 24 ans et de détenir une faible scolarité.

— Parmi les jeunes , les filles de 12 à 14 ans présentent la plus importante prévalence de problèmes de santé mentale et leurs troubles sont davantage intériorisés que chez les garçons.

— Les Estriennes ressentent plus que les hommes de la région un faible niveau d'autonomie décisionnelle au travail et elles sont plus nombreuses que les hommes à déclarer vivre souvent ou très souvent de la tension avec le public dans le cadre de leur emploi.

— Selon une enquête, un an après leur séjour en maison d'hébergement, 98 % des femmes victimes de violence conjugale présentaient au moins un problème de santé, qui affectait principalement leur santé mentale.

— Même si la consommation régionale de médicaments est moins élevée que dans l'ensemble du Québec, les Estriennes consomment plus de médicaments, prescrits ou non, que les Estriens et plus de femmes que d'hommes consomment trois médicaments ou plus par jour.

— Au cours de l'année 2000, on a enregistré en Estrie 344 signalements à la police pour des actes de violence conjugale dont les victimes étaient des femmes.

— Par rapport à l'ensemble des actes violents dénoncés par les femmes de la région, 40,5 % sont survenus en contexte conjugal, une proportion supérieure à l'ensemble du Québec.

— La région se distingue de l'ensemble du Québec par la plus grande proportion des ex-conjoints parmi les auteurs de violence.

— Dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les voies de fait constituent la catégorie d'infractions la plus souvent signalée par les femmes victimes de violence.

— La proportion de victimes blessées atteint en outre 48,3 %, soit une part supérieure au Québec.

— Du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, les trois maisons d'hébergement ont accueilli 230 femmes et 263 enfants pendant une durée moyenne de séjour variant de 15 à 17,6 jours.

— En matière d'agressions sexuelles, le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Estrie (CALACS) a reçu en 2000-2001 373 demandes d'aide provenant de femmes et d'adolescentes ayant subi une agression sexuelle.

— Les filles subissent également plus d'abus sexuels intrafamiliaux, un phénomène qui ne ferait l'objet de dénonciation que dans 10 à 25 % des cas.

Mesures proposées

33. Que la RRSSS approfondisse les problèmes de santé mentale des jeunes en distinguant la réalité des garçons et des filles et, dans le cas de ces dernières, en vérifiant les liens entre leur santé mentale et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle de prévention et d'intervention intégrée auprès d'elles.

34. Que la RRSSS adopte une approche globale et différenciée selon les sexes en matière de santé mentale et de toxicomanies pour cerner les besoins, attribuer les ressources, orienter la formation, déterminer les interventions et évaluer leur portée. Pour ce faire, qu'elle intensifie sa collaboration avec les groupes de femmes qui ont développé une expertise en la matière, dont Élixir et les centres de femmes.

35. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises de la région, sur l'état de santé mentale des travailleuses, les liens avec leurs conditions de travail et les correctifs qui pourraient être mis en place.

36. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (jeunes, handicapées, immigrantes, anglophones, femmes à problématique multiple, etc.), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants) et en prenant en considération la situation particulière des MRC de Coaticook et d'Asbestos.

37.Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention des abus sexuels et de la violence dans les rapports amoureux développées par les groupes de femmes.

38. Que le MSSS s'assure que les ressources allouées pour la mise en œuvre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* lui permettent de s'acquitter adéquatement du volet promotion-prévention et permettent aux comités régional et locaux de mise en œuvre de s'acquitter de leurs mandats de

prévention, de dépistage, d'adaptation aux réalités particulières et d'intervention en matière de violence conjugale.

39. Que la RRSSS rétablisse, en collaboration avec ses partenaires, le dépistage systématique des victimes de violence conjugale en CLSC.

40. Que la RRSSS se penche plus attentivement sur la violence et les abus dont sont victimes les personnes âgées, particulièrement celles en état de dépendance et qu'elle identifie des façons de sensibiliser les personnes œuvrant auprès de celles-ci à l'importance du dépistage et au respect s'il y a lieu.

41. Que le CRD par l'entremise de sa Commission des retraités et des aînés de l'Estrie, initie des activités et des projets intergénérationnels qui favoriseront le développement du respect mutuel entre jeunes et aînés.

CONCLUSION

Depuis les vingt-cinq dernières années, les Québécoises ont réalisé d'importants progrès sur le plan de leur autonomie économique et du respect de leur intégrité. Tout au long de ce parcours, les interventions du gouvernement du Québec ont été, à bien des égards, fondamentales, qu'elles se soient traduites par l'adoption de lois et de règlements ou par la détermination d'objectifs ou de stratégies au sein de politiques sectorielles.

À l'heure de la transformation des structures et des politiques, dans le sens d'une plus grande prise en charge des milieux, la poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes demeure toujours aussi essentielle, parce que non achevée, comme il nous a été donné de l'illustrer. Le défi consiste dorénavant à faire atterrir les grands objectifs nationaux dans les planifications et les ententes régionales ou locales et à leur consacrer les moyens de leur réussite.

Les femmes de l'Estrie ont beaucoup à apporter à la région comme le démontre leur importante contribution économique, sociale, culturelle, communautaire et, quoique très progressivement, politique. Et les instances régionales et locales le reconnaissent de plus en plus comme en font foi, notamment, le principe liminaire sur l'équité entre les femmes et les hommes intégré à l'entente cadre et les diverses initiatives adoptées pour soutenir la participation des femmes au développement.

Si nous nous sommes attardées à souligner les lacunes de leur insertion dans tous les aspects de la vie régionale, c'est qu'il nous apparaissait nécessaire de cerner les entraves pour les lever. Nous n'avons cependant pas manqué de souligner au passage les avantages relatifs de la région parmi lesquels, et non des moindres, le dynamisme des milieux institutionnel, entrepreneurial et communautaire et la volonté manifeste de se prendre en mains. On a aussi remarqué des taux d'activité, d'emploi et de chômage qui positionnent avantageusement la population régionale, l'amélioration de la scolarisation chez les filles, une présence significative d'agricultrices et d'entrepreneures, de moindres proportions de personnes vivant sous le seuil du faible revenu ainsi qu'un bilan de santé plutôt impressionnant. De par leur travail salarié ou leur activité bénévole, au sein d'organismes publics ou communautaires, les femmes occupent une place déterminante dans le développement social et culturel et, de ce fait, apportent une indispensable contribution à la qualité de vie régionale.

Par contre, rappelons que si le taux d'emploi des Estriennes dépasse la moyenne québécoise et que le taux de chômage féminin régional est inférieur à ce qu'on retrouve ailleurs, cet avantage est inégalement réparti entre les MRC. Il subsiste aussi un important écart avec les hommes quant à la présence sur le marché du travail, qui persiste étonnamment chez les plus jeunes. Par ailleurs, l'intégration des femmes en emploi ne se traduit pas par de bonnes conditions de travail, bien au contraire : elles travaillent plus souvent à temps partiel, ont des revenus inférieurs non seulement par rapport aux hommes de la région, mais même aux autres Québécoises et sont également moins syndiquées que les Estriens ou leurs homologues du Québec. Les femmes demeurent

concentrées dans les emplois traditionnellement féminins qui, bien qu'ayant souvent un grand apport à la vie régionale, semblent peu valorisés dans cette région qui se fait forte du dynamisme du secteur manufacturier et du développement technologique.

Cette concentration professionnelle est peu susceptible de changer spontanément puisque les filles, même si elles tendent à poursuivre davantage leurs études que les garçons, continuent de se diriger vers des formations conduisant aux secteurs traditionnellement féminins. Et encore ne faut-il pas perdre de vue que les taux de diplomation du secondaire, peu importe la cohorte observée, sont toujours inférieurs à la moyenne québécoise et ce, tant chez les filles que chez les garçons. Même si, sur un strict plan quantitatif, les jeunes femmes connaissent moins de problèmes de persévérance scolaire que les garçons, leur intégration au travail en semble davantage affectée. On ne doit par ailleurs pas perdre de vue que le décrochage scolaire des filles est souvent étroitement lié à la grossesse précoce, un problème un peu plus répandu dans la région que dans l'ensemble du Québec.

D'importants changements sociodémographiques, déjà amorcés, ont un impact plus grand chez les femmes et sont aggravés par un manque de connaissance ou d'accessibilité aux ressources. Nous avons relevé le vieillissement de la population, l'augmentation des familles monoparentales et la multiplication des personnes vivant seules. La région compte aussi parmi ses rangs des femmes dont les conditions nécessitent assurément des mesures particulières pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle : nous pensons aux femmes des communautés culturelles, aux femmes anglophones et aux femmes handicapées.

Dans une région où l'indice de fécondité est supérieur à la moyenne québécoise, les questions de santé sexuelle et reproductive revêtent une importance particulière. En plus des grossesses à l'adolescence, la plus grande prévalence de la chlamydiose, particulièrement chez les très jeunes femmes, a retenu notre attention, de même que les proportions supérieures d'accouchements prématurés et de naissances de faible poids. Pour le CSF, plusieurs de ces problèmes nous conduisent au cadre plus large de la lutte à la pauvreté et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'état de santé mentale des femmes est aussi préoccupant et mérite la plus grande vigilance, ainsi que des mesures appropriées. La situation des jeunes filles fournit des indices de mal-être inquiétants. Il importe aussi de documenter le lien entre les troubles mentaux féminins et la toxicomanie, la violence, la pauvreté, l'isolement ou les piètres conditions de travail qui affectent les femmes. Si une relation se confirme, on se doit d'adopter une approche globale et intersectorielle pour intervenir.

Enfin, on ne saurait prétendre à une participation pleine et entière des femmes à la société sans s'efforcer de bannir la violence des rapports entre les hommes et les femmes. D'autant plus qu'on reconnaît la violence comme un des facteurs déterminants des écarts de santé et de bien-être entre les sexes. En Estrie, on doit se préoccuper des conditions particulières des femmes des communautés rurales et des besoins spécifiques de certains groupes vulnérables dont les jeunes, les handicapées, les immigrantes, les anglophones et les femmes à problématique multiple.

Comme bien d'autres, nous sommes convaincues qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans un élargissement de la participation citoyenne. Pour atteindre l'un et l'autre, l'inclusion des femmes fait toute la DIFFÉRENCE, une différence qui rapporte à toute la région.

[illegible]

1. Que, conformément à son mandat de veiller à l'application, en région, de la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, le ministre des Régions s'assure de l'engagement de ses partenaires dans la collecte de statistiques régionales ventilées selon le sexe pour chaque territoire de MRC permettant de faire l'analyse différenciée selon les sexes et qu'il signifie des attentes claires à ce sujet aux organismes dont il est responsable, soit le CRD et les CLD. Pour ce faire, qu'il demande aux ministères et organismes d'inclure la variable sexe dans les indicateurs de base utilisés pour leurs travaux.

2. Que les instances régionales et locales de l'Estrie adoptent les mesures pour ventiler les données selon le sexe lors de leur collecte de statistiques et pour faire les analyses différenciées selon les sexes nécessaires à l'application du principe d'équité entre les femmes et les hommes prévu à l'énoncé cadre. Pour ce faire, qu'elles intègrent la variable sexe à leurs indicateurs de base. Au besoin, qu'elles fassent appel aux ressources compétentes pour obtenir la formation pertinente en matière d'analyse différenciée.

3. Compte tenu du caractère structurant des propositions contenues dans le projet d'énoncé spécifique sur la participation des femmes au développement régional, que le CRD et le ministre des Régions s'efforcent de trouver, avec la collaboration de leurs partenaires régionaux, une solution pour que les mesures suggérées puissent se concrétiser.

4. Que conformément à la cinquième orientation de la *Politique en matière de condition féminine*, les décideuses et décideurs régionaux et locaux s'engagent dans la recherche de mécanismes pour accroître la représentation des femmes dans les lieux décisionnels, notamment en révisant leurs règlements internes relatifs à la composition des conseils d'administration pour y modifier les règles qui défavorisent les femmes.

5. Que les instances locales et régionales, afin de mieux tenir compte des réalités des femmes, adaptent leurs programmes et moyens d'action. Pour ce faire qu'ils documentent les situations vécues par les hommes et par les femmes, et qu'ils tiennent compte non seulement des variables de sexe, mais aussi d'autres variables déterminantes comme l'âge, l'appartenance à une communauté culturelle, la présence de handicaps et la situation économique et sociale.

6. Que, dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, EmploiQuébec continue d'accroître sa connaissance de la main-d'œuvre féminine et de la diversité des problèmes d'intégration et de maintien en emploi des femmes, notamment en documentant la spécificité féminine parmi les clientèles ciblées dans le PAB, soit les personnes de plus de 45 ans, les personnes handicapées, les personnes immigrantes et les personnes ayant un projet d'entreprise.

7. Que Emploi-Québec poursuive l'information et la formation du personnel de son réseau et qu'il évalue à la meilleure échéance de la problématique de la main-d'œuvre féminine ainsi obtenu contribue à la prise en compte des réalités des femmes dans l'organisation de l'offre de services. À cet effet, qu'il réalise ensemble un bilan annuel de la participation aux mesures actives des femmes, particulièrement celles qui sont plus éloignées du marché du travail, pour évaluer les causes et les conséquences de la répartition différente des hommes et des femmes dans ces mesures et, au besoin, qu'il revoit les stratégies pour pallier et contrer ces déviances.

8. Compte tenu de la sous-scolarisation des femmes adultes de la région, que la Direction régionale d'Emploi-Québec leur facilite l'accès à la formation en prenant en considération les besoins des femmes éloignées du marché du travail, des « femmes sans chèque », des femmes handicapées, des mères adolescentes, des jeunes filles et jeunes femmes sans diplôme ainsi que des travailleuses à faible revenu qui souhaiteraient se recycler ou se perfectionner. Qu'elle prévoie à leur intention les mesures d'accompagnement nécessaires, ainsi que le remboursement des frais supplémentaires attribuables à leur parcours.

9. Que, pour soutenir les femmes adultes, et notamment les femmes immigrantes, dans leur démarche éducative et leur intégration au marché du travail, le ministère de l'Éducation et Emploi-Québec, en s'associant avec les groupes qui offrent des services aux femmes immigrantes, mettent tous efforts pour élaborer et utiliser les outils permettant la reconnaissance des acquis expérientiels femmes conformément à la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

10. Que les partenaires régionaux du Comité de suivi à la réussite scolaire prennent en considération le problème de l'abandon scolaire chez les filles, et notamment chez les mères adolescentes, pour susciter l'élaboration de projets favorisant la persévérance scolaire adaptés aux spécificités féminines.

11. Que les commissions scolaires, les cégeps et les universités s'assurent que le personnel spécialisé en orientation et en information scolaire et professionnelle utilise l'information sur l'évolution du marché du travail qui résulte de leur échanges avec Emploi-Québec pour s'engager à la concrétisation des choix scolaires des filles et qu'avec la collaboration de ces spécialistes, les établissements se donnent une stratégie de promotion et d'intervention pour favoriser la diversification des parcours scolaires et professionnels féminins et ce, tant dans les domaines traditionnellement masculins que dans les secteurs féminins porteurs d'avenir.

12. Pour soutenir l'intégration au travail des filles et des femmes dans des professions ou métiers traditionnellement masculins, que les directions régionales d'Emploi-Québec, du MICC et du MIC ainsi que le CRIVIT, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), les commissions scolaires, les cégeps et les universités s'associent pour développer, avec la collaboration de l'UMF et d'autres ressources intervenant auprès de la main-d'œuvre féminine, des mesures d'accompagnement à

[illegible]

(5) [illegible]

(6) [illegible]

(7) [illegible]

(8) [illegible]

19. Que les directions régionales d'Emploi Québec et du MRC fassent la promotion auprès des entreprises des mesures de conciliation travail-famille.

20. Que les CLE et les CLD sensibilisent les entreprises à l'importance de former leur personnel cadre à la gestion des ressources humaines.

21. Que le CRD, plus particulièrement la Commission de développement social, en associant la RRSSS, adopte une approche différenciée selon les sexes tant lors de l'examen des problèmes régionaux de pauvreté et d'exclusion qu'à l'occasion de la recherche de solutions pour combattre ces fléaux. Qu'elle se penche avec une attention particulière sur la situation des personnes plus vulnérables, soit celles vivant seules ainsi que les femmes âgées, les femmes immigrantes, les femmes anglophones, les femmes handicapées, les femmes chefs de famille monoparentale et les travailleuses à faible revenu, notamment pour développer à leur intention une stratégie de promotion des services qui leur sont destinés et pour adapter les mesures à leurs réalités.

22. Que la RRSSS et le ministère des Régions dressent un portrait des femmes et des hommes âgés, en associant la Commission des aînés et des retraités du CRD et les partenaires qui doivent se préoccuper des besoins de cette population dans la détermination des aspects à considérer, afin que ces instances puissent effectuer une analyse différenciée selon les sexes de la situation de la population aînée, incluant sa contribution à la vie de la région, et de l'organisation des services à son intention. Que, pour une meilleure adaptation des programmes, ce portrait permette également de discerner, parmi les 55 ans et plus, la réalité des différents groupes d'âge.

23. Que, pour soutenir les aidantes auprès des personnes âgées, la RRSSS s'assure que son réseau de santé les soutienne adéquatement, notamment en leur fournissant les informations nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches d'aidantes, en leur fournissant une liste de ressources pouvant les appuyer et en répondant à leurs besoins de répit. Que la RRSSS participe et supporte les éventuels projets de création d'organismes de regroupement et de représentation des personnes aidantes.

24. Que, dans une perspective d'intensification de l'accueil dans la région de personnes issues de l'immigration internationale, la Direction régionale du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) documente, avec la participation du milieu, ainsi que d'Emploi-Québec, du MEQ ou de tout autre ministère ou organisme détenant de l'information pertinente, et après avoir évalué les besoins du CRD et de la RRSSS, la situation des femmes immigrantes de l'Estrie. Que cette meilleure connaissance permette de bien cerner les besoins des femmes immigrantes tant au regard du marché du travail que de la qualité de vie, et notamment d'améliorer l'information à leur intention sur les services disponibles en matière de santé et de services sociaux, d'aide à l'emploi, d'entrepreneuriat et d'éducation.

25. Que, pour assurer une meilleure adaptation des services aux femmes immigrantes, les établissements des réseaux de l'éducation, du développement de la main-d'oeuvre et

de la santé et des services sociaux ainsi que les ressources communautaires actives dans ces domaines intensifient la formation offerte à leur personnel en matière de relations interculturelles en s'assurant qu'une attention particulière soit accordée aux conditions de vie des femmes immigrantes.

26. Qu'Emploi-Québec intensifie ses efforts pour faire connaître aux employeurs ainsi qu'aux personnes handicapées elles-mêmes les mesures et services offerts pour compenser la perte de productivité et adapter les postes de travail.

27. Que, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité, le CRD, les MRC et les municipalités intensifient leurs efforts, avec la collaboration de l'OPHQ et des organismes du milieu, dont les groupes de femmes, pour l'élaboration de solutions novatrices en vue de répondre aux besoins de transport collectif. Que ces efforts visent à faciliter l'accès tant à la formation et à l'emploi, qu'aux services dans le contexte du virage ambulatoire et du maintien à domicile des personnes aînées. Qu'une attention particulière soit accordée aux besoins des différentes clientèles.

28. Que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) étende à l'ensemble des municipalités les dispositions de la Loi 170 prévoyant l'obligation des municipalités de consacrer des fonds au logement social. Qu'à cet effet, la formule coopérative soit promue et soutenue.

29. Que la RRSSS, dans sa mise en œuvre de la *Politique de planification des naissances*, veille à l'amélioration, à la consolidation et à l'expansion des services offerts dans la région. Qu'en tenant compte de l'expertise développée par le Centre de santé des femmes de l'Estrie et les centres de femmes, elle s'associe au ministère de l'Éducation pour accorder une attention particulière à l'éducation sexuelle et à la prévention.Pour ce faire, qu'ils promeuvent auprès des établissements de leur réseau l'adoption d'une approche globale quant au développement d'habitudes sexuelles sécuritaires et responsables et que ces interventions visent tant les jeunes filles que les garçons.

30. Que, pour accroître l'efficacité de la prévention des MTS et soutenir l'autonomie reproductive, la RRSSS veille à rendre accessibles des cliniques jeunesse dans chaque CLSC, qu'elle renforce les services infirmiers en milieu scolaire et qu'elle soutienne les groupes de femmes qui interviennent sur ces questions, particulièrement sur les territoires où ces problèmes sont plus répandus.

31. Que la prévention des naissances de faible poids soit intégrée à la stratégie de lutte à la pauvreté par une intensification de la collaboration entre la RRSSS et le CRD. Que la RRSSS évalue notamment les liens possibles entre l'augmentation de ce phénomène, les conditions de travail des travailleuses à faible revenu et l'application du programme « Maternité sans danger ».

32. Que la RRSSS documente et analyse le phénomène des accouchements prématurés de façon à accroître l'efficacité de la prévention.

33. Que la RRSSS approfondisse les problèmes de santé mentale des jeunes en distinguant la réalité des garçons et des filles et, dans le cas de ces dernières, en vérifiant les liens entre leur santé mentale et l'adoption de comportements à risque afin d'être en mesure de développer un modèle de prévention et d'intervention intégrée auprès d'elles.

34. Que la RRSSS adopte une approche globale et différenciée selon les sexes en matière de santé mentale et de toxicomanies pour cerner les besoins, attribuer les ressources, orienter la formation, déterminer les interventions et évaluer leur portée. Pour ce faire, qu'elle intensifie sa collaboration avec les groupes de femmes qui ont développé une expertise en la matière, dont Élixir et les centres de femmes.

35. Que la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) et l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail (IRSST) se penchent, avec la collaboration des syndicats et des entreprises de la région, sur l'état de santé mentale des travailleuses, les liens avec leurs conditions de travail et les correctifs qui pourraient être mis en place.

36. Que la RRSSS s'assure que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et sexuelle disposent des ressources nécessaires pour assurer la qualité et l'accessibilité des services aux femmes sur l'ensemble du territoire en tenant compte des besoins particuliers de certains groupes vulnérables (jeunes, handicapées, immigrantes, anglophones, femmes à problématique multiple, etc.), des besoins liés au caractère rural (dont les coûts liés au transport et l'accès à l'école pour les enfants) et en prenant en considération la situation particulière des MRC de Coaticook et d'Asbestos.

37. Que les commissions scolaires et les conseils d'établissement se montrent accueillants pour les activités de prévention des abus sexuels et de la violence dans les rapports amoureux développées par les groupes de femmes.

38. Que le MSSS s'assure que les ressources allouées pour la mise en œuvre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* lui permettent de s'acquitter adéquatement du volet promotion-prévention et permettent aux comités régional et locaux de mise en œuvre de s'acquitter de leurs mandats de prévention, de dépistage, d'adaptation aux réalités particulières et d'intervention en matière de violence conjugale.

39. Que la RRSSS rétablisse, en collaboration avec ses partenaires, le dépistage systématique des victimes de violence conjugale en CLSC.

40. Que la RRSSS se penche plus attentivement sur la violence et les abus dont sont victimes les personnes âgées, particulièrement celles en état de dépendance et qu'elle identifie des façons de sensibiliser les personnes œuvrant auprès de celles-ci à l'importance du dépistage et au respect s'il y a lieu.

41. Que le CRD par l'entremise de sa Commission des retraités et des aînés de l'Estrie, initie des activités et des projets intergénérationnels qui favoriseront le développement du respect mutuel entre jeunes et aînés.

TABLEAU RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Organismes responsables	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence N°	Référence Page
Cible d'intervention 1 **Prendre les moyens pour associer pleinement les femmes au développement régional et local**				
MRég		Susciter l'engagement des ministères et organismes régionaux pour la collecte de données ventilées selon le sexe et l'analyse différenciée Signifier attentes au CRD et CLD	1	112
Instances régionales et locales		Ventiler leurs données selon le sexe Appliquer l'analyse différenciée et au besoin recourir à de la formation en cette matière	2	112
CRD et MRég	Partenaires de l'entente spécifique en condition féminine	Trouver solutions pour que les mesures suggérées dans le projet d'entente spécifique se concrétisent	3	112
Instances locales et régionales		Rechercher moyens pour augmenter la présence des femmes dans les lieux décisionnels. Réviser règlements internes	4	112
Instances locales et régionales		Documenter les situations vécues par les femmes et adapter programmes et actions pour en tenir compte Prévoir variables comme l'âge, l'appartenance à communautés culturelles, la situation économique et sociale	5	112

Organismes responsables	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence N°	Référence Page
Cible d'intervention 2 **Améliorer l'intégration en emploi des femmes et la qualité des emplois qu'elles occupent**				
Emploi Québec		Accroître sa connaissance de la main d'œuvre féminine Tenir compte du sexe chez les clientèles ciblées	6	116
Emploi Québec		Poursuivre information et formation du personnel sur la main d'œuvre féminine Réaliser un bilan annuel de la participation des femmes aux mesures actives et analyser cette participation	7	116
Emploi Québec		Faciliter l'accès à la formation des femmes moins scolarisées, éloignées du marché du travail, à faible revenu ou avec problématiques spécifiques	8	117
Emploi Québec et MEQ	Groupes de services aux femmes immigrantes	Reconnaître les acquis expérientiels des femmes immigrantes	9	117
Partenaires du Fonds de soutien à la réussite scolaire		Élaborer projets favorisant la persistance scolaire adaptés aux filles, notamment chez les mères adolescentes	10	117
Commissions scolaires, cegeps et universités		S'assurer que le personnel en orientation utilise l'information sur l'évolution du marché du travail pour s'attaquer à la concentration scolaire des filles	11	117

Organismes responsables	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence N°	Référence Page
		Se donner une stratégie pour diversifier les choix scolaires tant dans les domaines traditionnellement masculins que dans les secteurs féminins prometteurs		
Emploi Québec, MEQ, MIC, CRPMT, MRST, Commissions scolaires, cegeps, universités	CIME	Développer des mesures d'accompagnement à l'intention des candidates aux métiers traditionnellement masculins et des entreprises qui les embauchent	12	117
MIC, MAPAQ et CLD		Constituer banques de données sur les femmes entrepreneures, incluant le domaine de l'économie sociale, et les agricultrices, pour permettre d'adapter le soutien	13	117
MIC MEQ, MRST	CLD	Analyser la place des femmes dans la nouvelle économie et développer des mesures de soutien aux carrières scientifiques et technologiques	14	118
CLD, CRD Emploi Québec, CLE		Utiliser la grille élaborée par les PÉPINES pour mesurer les retombées sur les femmes et sur les hommes des projets financés par ces organismes	15	118
CRD, MRég et partenaires de l'entente cadre		Étendre la notion de secteurs d'avenir aux activités socioculturelles et sociosanitaires et leur accorder la même importance qu'aux secteurs économmiques	16	118

Organismes responsables	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence N°	Référence Page
CRD, MFE	Organismes du milieu	Adapter les services de garde aux besoins des territoires desservis et des petits milieux	17	118
CRPMT, CRD, CLD	Municipalités	Susciter un débat avec les entreprises et la population sur la relation entre travail, qualité de vie et embauche pour juguler la pénurie de main d'œuvre. Aborder la conciliation travail-famille et l'équité salariale ainsi que la responsabilité des entreprises.	18	118
Emploi Québec, MIC		Faire la promotion auprès des entreprises de la conciliation travail-famille.	19	118
CLE, CLD		Faire la promotion de la gestion des ressources humaines auprès des entreprises	20	119
Cible d'intervention 3 **Tenir compte de la spécificité des femmes au sein des groupes sociaux vulnérables lors de la détermination et de la mise en œuvre des moyens pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion**				
Commission de développement social du CRD	RRSSS	Adopter une approche différenciée pour aborder les problèmes de pauvreté et d'exclusion Accorder attention particulière aux plus vulnérables : femmes seules, âgées, immigrantes, monoparentales, handicapées, travailleuses à faible revenu	21	122

Organismes responsables	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence n°	Référence Page
RRSSS Instances régionales et locales	Commission des aînés et retraités du CRD Partenaires qui se préoccupent des besoins de cette population	Dresser un portrait des femmes et des hommes âgés, cernant la réalité des différents groupes d'âge et leur contribution au milieu Adapter les services	22	122
RRSSS		Soutenir les proches aidantes	23	123
MRCI	Emploi Québec, MEQ	Documenter la situation des femmes immigrantes	24	122
Réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de développement de la main d'œuvre, ressources communautaires		Former le personnel en matière de relations interculturelles et conditions particulières des femmes immigrantes	25	123
Emploi Québec		Faire connaître aux employeurs et aux personnes handicapées les moyens pour compenser des pertes de productivité ou pour adapter des postes de travail	26	123
CRD, MRC, municipalités	OPHQ, organismes du milieu et groupes de femmes	Trouver solutions novatrices dans le cadre de la Politique de la ruralité pour répondre aux besoins diversifiés de transport collectif	27	123
MAMM (national)		Étendre à l'ensemble des municipalités l'obligation de consacrer des fonds au logement social	28	123

Organisme responsable	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Réponse N°	Page
Cible d'intervention 4 **Fournir aux femmes, et particulièrement aux jeunes filles, les moyens d'améliorer ou de maintenir leur santé sexuelle et reproductive**				
[illegible] **MEQ**	Centres de femmes, Centre de santé des femmes de l'Estrie	Améliorer et consolider les services de planning Accorder attention particulière à l'éducation sexuelle et la prévention Viser tant les garçons que les filles	29	125
[illegible]		Pour prévenir MTS et soutenir autonomie reproductive : - Rendre accessibles des cliniques jeunesse dans chaque CLSC - Renforcer services infirmiers en milieu scolaire - Soutenir les groupes de femmes	30	125
[illegible]	CRD	Lier la prévention des naissances de faible poids à la stratégie de lutte à la pauvreté Évaluer les liens possibles avec conditions de travail et programme « *Maternité sans danger* »	31	125
[illegible]		Analyser le phénomène des accouchements prématurés pour une meilleure prévention	32	125
[illegible]		Distinguer la réalité des garçons et des filles dans l'approche en santé mentale des jeunes	33	127

Organisme responsable	Organismes partenaires	Objet de la recommandation	Référence	
			N°	Page
		Évaluer les liens entre santé mentale et adoption de comportements à risque Développer modèle de prévention et d'intervention intégrés		
[illegible]	Élus et centres de femmes	Adopter une approche globale et différenciée selon les sexes en matière de santé mentale et de toxicomanie	36	129
Cible d'intervention 9 **Adopter des mesures pour mieux comprendre et agir plus efficacement sur la santé mentale des femmes et pour contrer la violence qu'elles subissent**				
[illegible]	Syndicats et entreprises	Étudier les liens possibles entre l'état de santé mentale des travailleuses et leurs conditions de travail	35	129
[illegible]		S'assurer que les organismes d'aide ou d'hébergement pour les femmes victimes de violence disposent des ressources nécessaires pour des services de qualité et accessibles sur l'ensemble du territoire Tenir compte des besoins particuliers des groupes vulnérables Considérer particulièrement les cas des MRC de Coaticook et d'Asbestos	36	129
[illegible]		Prévoir pour les jeunes des activités de prévention des abus sexuels et de la violence dans les rapports amoureux	37	129

Organisme responsable	Organisme partenaire	Objet de la recommandation	Référence	
			N°	Page
[illegible]		Allouer ressources suffisantes pour la promotion/prévention et pour permettre au comité régional et locaux de mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale de s'acquitter de leur mandat	39	[illegible]
[illegible]	Maisons d'hébergement / Organismes de services en matière de violence conjugale	Établir le dépistage systématique des victimes de violence conjugale au CLSC	39	[illegible]
[illegible]		Accroître efforts en matière de prévention à des fins de personnes âgées	40	[illegible]
[illegible]		Initier activités et projets intergénérationnels pour développer respect entre jeunes et aînés	41	[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *L'économie sociale et les femmes : garder l'œil ouvert*, [recherche et rédaction : Chantal Martel], Québec, février 1996.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Mémoire sur le document de consultation intitulé « Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi — la réforme de la sécurité du revenu »*, [recherche et rédaction : Francine Lepage et Chantal Martel], Québec, 1997.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Répertoire des groupes de femmes – Région de l'Estrie*: mise à jour : novembre 2001.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : le prix caché pour les femmes*, [recherche et rédaction : Marie Mercure], juin 1999.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME. *Virage ambulatoire : notes exploratoires*, [recherche et rédaction : Mariangela Di Domenico], février 1996.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL. *Guide des pensions*, Ottawa, 1999. Cité dans Marika Morris. *Les femmes et la pauvreté*, fiche d'information réalisée pour l'ICREF, adresse URL : http://www.unites.uqam.ca

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *La population, région de l'Estrie: principales caractéristiques en 1998*, [recherche et rédaction : Diane Boilard], 1998.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *L'Estrie- bulletin d'information*, volume 10, numéro 1, octobre 2001.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *L'Estrie- bulletin d'information*, volume 10, numéro 2, mars 2002.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *Portrait de la situation de l'Estrie en matière de pauvreté*, décembre 2001.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *Portrait sommaire des entreprises d'économie sociale en Estrie*, juin 2002.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *Proposition d'un plan de transport pour l'Estrie. Position du CRD-Estrie : avis remis au Ministère des Transports du Québec. Direction de l'Estrie, Sherbrooke*, Décembre 2001.

CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE *et autres. Énoncé spécifique de développement C.A.P. sur la famille en Estrie*, document de travail, version du 22 avril 2002.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE SHERBROOKE-MÉTRO. *Portrait des organismes communautaires de la MRC de Sherbrooke*, [Clément Mercier et autres], mai 1999.

CÔTÉ Denyse et Maryse FORTIN. « *Réformes et régionalisation : pratiques de concertation des groupes de femmes de l'Outaouais* », *Nouvelles pratiques sociales*, mars 1994.

CÔTÉ Lynda, Daniel Hains, Transport Dépannage du Haut-Saint-François, *Rapport final*, 30 septembre 2001.

COURNOYER Monique. *Grossesse, maternité et paternité à l'adolescence, recueil de recension des écrits*, Québec, IQRC, 1995.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA, DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE, POLITIQUE STRATÉGIQUE. *Mesure du bien-être social : un indice de la santé sociale pour le Canada*, R-97-9F, [Satya Brink et Allen Zeesman], juin 1997.

DUFRESNE Denis. « Hausse de population de 5,2 % en 10 ans », *La Tribune*, samedi 26 janvier 2002.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT DE LA RÉGION DE L'ESTRIE ET DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL. *Le marché du travail dans la région de l'Estrie – Perspectives professionnelles 2000-2004- Faits saillants*, 2001.

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE. *Bulletin régional sur le marché du travail en Estrie*, volume 21, numéro 1, 1er trimestre 2001, [Michel Olney].

EMPLOI-QUÉBEC, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE. *La MRC de La Région-Sherbrookoise. Regard sur la main-d'œuvre*, août 2000.

EMPLOI-QUÉBEC DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT. *Bulletin d'information*, février 2002.

EMPLOI-QUÉBEC DIRECTION RÉGIONALE DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU PARTENARIAT. *Plan d'action régional 2001-2002*, janvier 2001.

FACULTÉ DE GÉNIE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE. *Plan stratégique 2001-2005*, adopté par le conseil de Faculté le 1er février 2002.

FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DE L'ESTRIE, COMITÉ FEMMES. *Recherche-action pour les femmes des communautés culturelles de l'Estrie*, [Mariana Cissé et autres], juillet 2001.

FISETTE Gilles. « La relève en entreprise inquiète », *La Tribune*, le vendredi 26 avril 2002.

FORTIN André. « L'esprit des lieux, le tourisme et le développement culturel », *Action collective et décentralisation*, colloque de l'ACFAS, 1996, Université McGill.

FRAPRU. *Dossier Femmes et logement* à partir des données du *Recensement de 1996*.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La place des femmes dans le développement des régions. 5e orientation*, 1997.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Politique nationale de la ruralité- Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois*, 2001.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Portail du gouvernement du Québec - Investir au Québec- Région de l'Estrie*, adresse URL : http://www.infostat.gouv.qc.ca.

HÉBERT Rachel. « La place des femmes dans l'enseignement à l'Université de Sherbrooke », *Le Trait d'union Express*, Université de Sherbrooke, volume 4, numéro 6, 7 mars 2002.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Âge, sexe, état matrimonial et familles, Estrie, faits saillants*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Caractéristiques des ménages et des logements, Estrie, données comparatives 1996, 1991, 1986*, collection Les Régions, thème 5, juillet 2000, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 4, numéro 2, février 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociodémographiques en bref*, volume 5, numéro 1, octobre 2000.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Immigration, langue et origine ethnique, Estrie, faits saillants*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Travail, scolarité et mobilité, données comparatives 1996, 1991, 1986*, adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Le portrait de santé. Le Québec et ses régions*, édition 2001, Les Publications du Québec.

KESTEMAN Jean-Pierre et autres. *Histoire des Cantons de l'Est*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1998.

LEGAULT FAUCHER Monique. « Le travail sur le divan du Dr Serge Marquis », *Prévention au travail*, Institut de recherche en santé et sécurité au travail, automne 2000.

MAHTANI Sunil. « Estrie women prove they are « Victims no More », *The Record*, 30 avril 2002.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Culture et communications Estrie*, adresse URL : http://www.mcc.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ET EMPLOI-QUÉBEC. *Connaissance de la main-d'œuvre du secteur de la culture et des communications- Enquête sur les caractéristiques de la main-d'œuvre de l'Estrie- Outil de référence*, janvier 2000.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE, DIRECTION DES SERVICES À LA CLIENTÈLE DU SUD. *Déficit en places en installation et garderie par ordre alphabétique de MRC pour la région Estrie (05) au 31 mars 2002* et *Déficit en places en milieu familial par ordre alphabétique de MRC*, 23 avril 2002.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec 1996*, adresse URL : http://www.agr.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION DES SERVICES AUX AGRICULTRICES. *Profil de la relève agricole féminine au Québec- Région de l'Estrie*, mise à jour décembre 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Écoute-moi quand je parle! Rapport du comité de travail sur les services de santé mentale offerts aux femmes*, Québec, gouvernement du Québec, 1997.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICE SOCIAUX. *Les agressions sexuelles : STOP, Rapport du Groupe de travail sur les agressions à caractère sexuel*, 1995.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX. *Les indicateurs de la politique québécoise de la santé et du bien-être- Exercice de suivi 2001*, février 2002.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Naissances selon la durée de gestation, la région et le CLSC de résidence de la mère*, Québec, 1998, adresse URL : http://www.msss.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Naissances selon le groupe d'âge, la région et le CLSC de résidence de la mère, 1998*, adresse URL : http://www.msss.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Naissances selon le poids du nouveau-né, la région et le CLSC de résidence de la mère*, Québec, 1998, adresse URL : http://www.msss.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Violence conjugale, Statistiques 2000*, Québec, 2001, adresse URL : http://www.msp.gouv.qc.ca/stats/.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance au collégial en formation technique- Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *La Relance au secondaire en formation professionnelle- Le placement au 31 mars 2001 des personnes diplômées en 1999-2000*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les établissements d'enseignement au Québec, par région*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Résultats aux épreuves uniques de juin 2000 par commission scolaire et par école pour les secteurs public et privé et diplomation par commission scolaire*, adresse URL : http://www.meq.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES, SYSTÈME DE RECENSEMENT DES CLIENTÈLES UNIVERSITAIRES. *Effectif étudiant des universités par région administrative, municipalité régionale de comté, établissement et type d'admission selon le domaine d'études et le sexe*, automne 1998, juin 1999.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, SYSTÈME D'ACCÈS AUX DONNÉES MINISTÉRIELLES. *Statistiques mensuelles sur les prestataires de la sécurité du revenu, période d'aide septembre 2001*, mise à jour de décembre 2001.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, DIRECTION DE LA RECHERCHE, DE L'ÉVALUATION ET DE LA STATISTIQUE. *Statistiques sur les individus et organisations participant aux mesures actives d'Emploi-Québec. Données officielles pour la période du 1er avril 2001 au 24 octobre 2001, région Estrie*, 14 novembre 2001.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique de la région, Estrie*, édition 2001, adresse URL : http://www.mic.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique par MRC de la région de l'Estrie*, édition 2001, adresse URL : http://www.mic.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Cartothèque générale de l'organisation municipale*, section : Régions, adresse URL : http://www.mamm.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Projet d'entente spécifique sur la participation des femmes au développement régional*, document de travail du 25 mars 2002.

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Rapport triennal des centres locaux de développement 1998-2000*, 2001, adresse URL : http://www.mreg.gouv.qc.ca .

MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Régions du Québec, les 17 régions administratives et leurs MRC respectives, Estrie, Territoire*, adresse URL : http://www.mreg.gouv.qc.ca.

MINISTÈRE DES RÉGIONS et CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE. *Entente cadre de développement de la région de l'Estrie 1999-2004.*

MINISTÈRE DES RÉGIONS- ESTRIE. *Faits saillants des activités et retombées des centres locaux de développement de l'Estrie, période 1998 à 2000*, [Jacques Michaud], juillet 2001.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989. Faits saillants*, Collection Études, Recherches et Statistiques, numéro 4, [Jean Renaud et autres], décembre 2000.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Portraits statistiques de la population immigrée, 1996 : Québec, régions métropolitaines de recensement, régions administratives*, Collection Études, recherches et statistiques, numéro 5.

MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION. *Quelques nouvelles des dossiers d'immigration, d'accueil et d'intégration de la Direction régionale de l'Estrie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec (DREMCQ)*, [Caroline Thibault], 18 mars 2002.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE L'ESTRIE. *Sommaire du diagnostic et proposition d'un plan de transport pour l'Estrie*, septembre 2001.

OROSTEGUI Myriam. « Des alternatives pour contrer la pauvreté des femmes », *La Tribune*, 16 mai 2002.

PLANTE Claude. « Les femmes ont un « Mur des réussites » », *La Tribune*, 16 avril 2002.

PLANTE Louise. « Victimes et agresseurs : savoir les reconnaître », *Le Nouvelliste*, 16 octobre 1999.

POITRAS M. et F. LAVOIE. *A preliminary study of the prevalence of sexual violence in adolescent dating relationship in a Quebec sample*, Université Laval, 1994.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUÉBEC. *Plan de consolidation 1999-2002.*

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INFORMATIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS). Santé mentale. Document complémentaire*, 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. *Plan régional d'organisation de services en toxicomanie*, février 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Bilan des réalisations en santé, bien-être et conditions de vie des femmes 1998-2001*, 1er novembre 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Modèle d'organisation des services en alcoologie-toxicomanie- Volet traitement*, février 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Modèle d'organisation des services (MOS) en matière de violence sexuelle et de violence conjugale vécues par les femmes*, septembre 1998.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Orientations concernant les services aux personnes âgées- Examen de la situation après une année d'implantation- Avril 1999*, mai 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE *Plan d'organisation des services- « Les jeunes et leur famille »*, décembre 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Plan régional d'organisation de services aux personnes âgées- version abrégée*, décembre 1996.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. *Rapport annuel 2000-2001*, septembre 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan régional d'organisation de services (PROS) en santé mentale*, janvier 1991.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1998- Les résultats en Estrie*, [rédaction : Michel Carbonneau], novembre 2000.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ÉVALUATION. *Et la santé en Estrie, ça va en 1992-1993 ? Rapport régional de l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, Sherbrooke, 1995.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ÉVALUATION. *Programme d'interventions préventives auprès des femmes enceintes, des enfants de 0-4 ans et de leur famille vivant en milieu de pauvreté- Bilan 2000-2001*, octobre 2001.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. *Plan directeur régional en promotion-prévention 2000-2003 – cahier thématique 3 : Les adultes 18-54 ans*, [coordination : Carmen Bouchard].

RÉSEAU DES FEMMES DES LAURENTIDES. *Avis sur la proposition de politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome*, juillet 2000.

ROSE Ruth. *Le travail invisible des femmes*, document remis lors d'une présentation au Réseau des femmes de Lanaudière, le 25 février 2001.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *Les femmes et le logement. Un profil quantitatif de la situation résidentielle des femmes au Québec*.

STATISTIQUE CANADA. Cité dans Conseil des aînés. *La réalité des aînés québécois*, [recherche et rédaction : Nicole Dumont Larouche et autres], janvier 1997.

STATISTIQUE CANADA. Cité dans Conseil du statut de la femme. *Des nouvelles d'elles — Les femmes âgées du Québec*, [recherche et rédaction : Diane Guilbault et autres], Québec, septembre 1999.

STATISTIQUE CANADA. « Mesure et évaluation du travail non rémunéré des ménages », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1996.

STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1996*.

TARDIF Marc. *Diagnostic de l'économie et de l'emploi relatif à la situation des personnes handicapées de la région de l'Estrie*, Centre de recherche sur l'éducation et le travail (CRET), Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke, 1998.

TOUPIN Louise. *Des indicateurs socio-communautaires pour estimer le travail des femmes dans les communautés*, Condition féminine Canada, février 2001.

VATZ-LAAROUSSI Michèle et Lilyane RACHÉDI. « Familles émigrées des guerres en Estrie », Université de Sherbrooke, 2002, citées dans *La Tribune*, le mercredi 10 avril 2002.

Conseil du statut
de la femme
Québec